

# Sécurité globale

N° 12, nouvelle série [N° 38 de la série originale]

## DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Serge KEBABTCHIEFF, Editions ESKA, Paris

## CONCEPTION ET RÉALISATION NOUVELLE SÉRIE

Charles-Louis FAVILLIER et Xavier RAUFER

## COMITÉ DE RÉDACTION

Alain BAUER, Professeur de criminologie au CNAM  
Hervé BOULLANGER, Magistrat à la Cour des Comptes  
Eric DANON, Directeur général adjoint des Affaires politiques et de sécurité, MAE  
Julien DUFOUR, Commissaire de Police, criminologue  
François FARCY, Directeur judiciaire, Police fédérale belge  
Charles-Louis FAVILLIER, Criminologue, analyste en intelligence économique et stratégique  
Michel GANDILHON, Expert ès stupéfiants et toxicomanies  
Jean-François GAYRAUD, Commissaire divisionnaire de la Police nationale  
Sylvain GOUGUENHEIM, Professeur des Universités, historien  
Abdelfettah KABBSI, Capitaine de Police, Renseignement territorial  
Arnaud KALIKA, Expert et analyste du monde russe et ex-soviétique, Asie centrale, etc.  
Philippe LAVAULT, ANSSI  
Doron LEVY, Criminologue, consultant, expert  
Stéphane QUÉRÉ, Ecrivain, expert, dirige le *Bulletin hebdomadaire d'informations criminelles*  
Mickaël ROUDAUT, Administrateur à la direction générale pour les affaires intérieures de la Commission européenne  
Jacques de SAINT-VICTOR, Professeur des Universités, CNAM  
Lauriane SICK, Experte, blanchiment de capitaux et financement du terrorisme auprès de  
auprès d'une institution financière, master en criminologie  
Christian VALLAR, Doyen de la Faculté de Droit et de Sciences politiques de Nice  
Camille VERLEUW, Expert de l'islam radical, notamment chiite  
Gen. Marc WATIN-AUGOUARD, Directeur du Centre de recherches de l'Ecole des officiers de la Gendarmerie nationale

# Sécurité globale

Editions ESKA

12, rue du Quatre-Septembre - 75002 Paris

Tél. : 01 42 86 55 65 - Fax : 01 42 60 45 35

Site : [www.eska.fr](http://www.eska.fr)

## RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Le comité de rédaction de la revue est ouvert à toute proposition d'article.

Les auteurs sont priés de respecter les lignes directrices suivantes quand ils préparent leurs tapuscrits :

- ✓ Les articles ne doivent pas dépasser 40 000 signes (notes et espaces comprises).
- ✓ Les articles doivent être inédits. Si justifié par un intérêt éditorial précis, la rédaction accepte néanmoins les versions longues et étayées d'articles préalablement parus.
- ✓ Deux résumés, l'un en français, d'une dizaine de lignes maximum et un autre, en anglais, de la même importance, doivent être fournis avec le manuscrit, accompagnés de la qualité et la liste des dernières publications de l'auteur.
- ✓ Une bibliographie sommaire peut éventuellement être jointe aux articles.
- ✓ Les auteurs feront parvenir leur article par Internet à l'adresse suivante : [agpaedit@wanadoo.fr](mailto:agpaedit@wanadoo.fr) en format MS Word (.doc ou .rtf) ; Times New Roman 11 justifié, interlignes simples.
- ✓ Les auteurs doivent joindre dans un fichier séparé portant mention de l'ensemble de leurs contacts : courriel, adresse postale et le cas échéant numéro de téléphone.
- ✓ L'article doit être présenté de la manière suivante : titre en Times 14, suivi, à chaque fois à la ligne, du prénom et du nom de l'auteur, de sa qualité (notice biographique), du résumé français/anglais et du corps du texte.
- ✓ Les auteurs sont invités à structurer leurs analyses par intertitres afin de faciliter la lecture.
- ✓ Lors de la remise de l'article à la rédaction les fichiers Word doivent être titrés de la façon suivante : NOM (de l'auteur en majuscules) – titre (de l'article en minuscules)
- ✓ Tous les tableaux, graphiques, diagrammes et cartes doivent porter un titre et être numérotés en conséquence et sourcés s'ils ne constituent une œuvre originale. Toutes les figures doivent être transmises séparément en fichiers jpeg ou pdf d'une résolution suffisante (idéal 300 dpi) et leurs emplacements doivent être clairement indiqués dans le texte.
- ✓ Réduire au minimum le nombre de notes, et les placer en notes de fin selon le système de référencement Word.
- ✓ Tous les textes qui ne correspondent pas aux critères linguistiques standards et aux exigences de rigueur critique seront renvoyés aux auteurs pour adaptation.
- ✓ Une attention particulière devra être portée à la ponctuation : guillemets français, majuscules accentuées (État, À partir de, Égypte, etc.) et à un usage modéré des majuscules conformément aux règles typographiques.

Référence : Collectif, *Lexique des règles typographiques en usage à l'imprimerie nationale*, Imprimerie Nationale, Paris, 2002.

*Les articles signés expriment la seule opinion de l'auteur et ne sauraient engager la responsabilité de la revue.*

*Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous pays.*

La loi du 11 mars 1957, n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que des copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, que les analyses et courtes citations dans un but d'exemple et d'illustrations, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1<sup>er</sup> de l'art. 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage sans autorisation de l'éditeur ou du Centre Français de Copyright, 6 bis, rue Gabriel Laumain, 75010 PARIS.

**Sécurité Globale | N°12, nouvelle série | N°38, série originale  
Revue trimestrielle | © Editions ESKA**

ISSN : 1959-6782 • ISBN : 978-2-7472-2770-4 • CPPAP : 0921 T 90246

*Imprimé en France*

# Sommaire

N°12

## Terrorisme et blanchiment d'argent en Afrique

Mariame Ibrahim TOURÉ – *La lutte contre le blanchiment de capitaux  
et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest*

7

## Champ criminologique

DOSSIER • STUPÉFIANTS : IDÉES PIEUSES, ILLUSIONS, HORIZONS

INTRODUCTION : Michel GANDILHON & David WEINBERGER – <i>La légalisation du cannabis aux États-Unis et en Uruguay : premiers éléments d'appréciation</i>	19
Michel GANDILHON – <i>Colorado : la légalisation du cannabis à l'épreuve du crime organisé</i>	25
David WEINBERGER – <i>La légalisation du cannabis et la criminalité en Uruguay</i>	35

## Chroniques et rubriques

### ÉVOLUTIONS ET PRÉVISIONS

Olivier de MAISON ROUGE – <i>La longue reconnaissance juridique du vol de données</i>	47
Xavier RAUFER & Stéphane QUÉRÉ – <i>Faits &amp; Idées</i>	55

*Bulletin d'abonnement ou de réabonnement, 3<sup>e</sup> de couverture*

# **Terrorisme et blanchiment d'argent en afrique**



# La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest

*Mariame Ibrahim Touré<sup>1</sup>*

## Contexte

Ces dernières décennies ont vu s'amplifier la mondialisation de la lutte contre la finance criminelle, notamment, contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Une politique d'harmonisation des processus et procédures de lutte fondée sur les standards internationaux, en l'occurrence les recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI), s'est imposée aux pays à travers le monde :

- Au plan législatif, les Etats sont contraints de se doter de lois incriminant le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- Au plan institutionnel, la création de cellule de renseignement financier est devenue une exigence au niveau national. La conduite d'évaluation nationale des risques de Blanchiment de Capitaux et Financement du Terrorisme (BC/FT), l'élab-

oration de stratégie nationale de LBC/FT, l'évaluation des pays par les pairs, le renforcement des capacités des acteurs de la lutte et la coordination nationale et la coopération internationale sont désormais pronés.

Autant d'exigences nécessitant un suivi effectif des efforts des pays dans la mise en œuvre des standards, d'où la création d'organes régionaux type GAFI dans le monde.

En Afrique de l'Ouest, le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent (GIABA) a été créé par la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) le 10 décembre 2000, avec pour mandat spécifique de préserver les économies de la région contre les méfaits du blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Cette institution spécialisée de la CEDEAO est devenue par

7

*Mariame Ibrahim Touré*

8

la suite, en juin 2006, un Organe Régional de Style GAFI (ORSG), et également un membre associé du GAFI en juin 2010. Grâce à ses actions, les quinze pays membres de la CEDEAO sont dotés de lois contre le blanchiment de capitaux, le terrorisme et son financement. Le dispositif juridique et institutionnel de LBC/FT de chacun de ces pays, a également fait l'objet d'un premier cycle d'évaluation par les pairs (évaluation mutuelle), dont les rapports ont été adoptés et publiés. Vu notamment la faible capacité des Etats à faire face aux multiples défis de la LBC/FT, le GIABA effectue aussi des missions d'assistance technique, allant des programmes de renforcement de capacités, à l'élaboration des stratégies nationales, au soutien pour la conduite de l'évaluation nationale des risques, jusqu'au plaidoyer et à la sensibilisation des acteurs politiques, publics et privés. Le but est de conformer les dispositifs de LBC/FT de la région aux exigences des standards internationaux.

Malgré les efforts du GIABA, la situation de la région ouest africaine est cependant préoccupante en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. En effet, de récents rapports et statistiques soulignent la montée fulgurante de plusieurs infractions sous-jacentes du blanchiment de capitaux, dont principalement le trafic de drogue et la corruption. Les condamnations pour blanchiment de capitaux demeurent toutefois, très timides. De même, le terrorisme s'accentue dans la région et semble recourir à des modes de financement précis (se rapportant aux

sources de financement des groupes criminels organisés).

## **Tendances générales et vulnérabilités**

Les pays de l'Afrique de l'Ouest réunis au sein de la CEDEAO constituent un cinquième de la superficie du continent africain, avec un total de 6 140 000 Km2 pour une population de 320 347 000 personnes, pour moitié au Nigeria. Cette population est généralement religieuse et spirituelle. Les principales religions qu'elle pratique sont : l'islam (majoritairement sunnite), le christianisme et l'animisme.

L'Afrique de l'Ouest est la région du monde économiquement très dynamique, avec des perspectives de croissance très positive, mais qui reste tout de même pauvre avec un indice de développement faible selon les divers rapports du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Son taux d'alphabétisation est faible, ainsi que le taux de bancarisation (n'atteignant pas 10% pour toute la région). Cela justifie l'importance du secteur informel qui concurrence largement l'économie formelle. Les transactions en espèces sont par conséquent, monnaie courante. Dans le même temps, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme repose sur des règles essentiellement applicables au secteur formel. Sa politique repose sur la traçabilité des flux financiers à travers, notamment, le secteur bancaire, d'où les résultats peu pertinents de LBC/FT

## *Lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme...*

observés en Afrique de l'Ouest. En effet, au terme du premier cycle de l'évaluation par les pairs des pays membres de la CEDEAO, le GIABA a procédé à une revue stratégique des conclusions des différents rapports d'évaluation afin de relever les principales insuffisances y répertoriées et en tirer des enseignements pouvant améliorer le cycle suivant. Il en ressort que les pays de la région ont démontré une très faible conformité technique aux critères d'évaluation des recommandations du GAFI, tant au plan juridique qu'institutionnel.

Les performances des pays (moins de 1,7%) sont d'autant moins éclatantes lorsqu'il s'agit de la conformité avec les seize (16) recommandations clés et essentielles du GAFI<sup>2</sup> considérées comme étant la pierre angulaire d'un dispositif fonctionnel de LBC/FT. Les dispositifs des pays se sont montrés particulièrement vulnérables aux questions de financement du terrorisme, avec des notations allant de non conformes à partiellement conformes aux exigences des standards pour toute l'Afrique de l'Ouest. Il a été relevé aussi très peu de statistiques en matière d'enquêtes, de poursuites et condamnations, ainsi que de contrôle et de supervision des entités déclarantes, démontrant ainsi le manque d'effectivité et d'efficacité de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans la région.

En terme de vulnérabilité au risque de BC/FT, il faut noter que l'Afrique de l'Ouest se distingue par la porosité des frontières

terrestres de ses pays, exacerbée par le principe de libre circulation des biens et personnes en vigueur avec les accords de la CEDEAO et de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Cela représente une opportunité largement exploitée par les criminels financiers et les groupes terroristes tels que le révèlent divers rapports sur la région. A cela s'ajoute également l'existence de la bande du Sahel large de 240 Km<sup>2</sup> et située dans la région nord du Mali aux frontières de l'Algérie, de la Mauritanie et du Niger, qui est une zone non contrôlée par les autorités étatiques. C'est la zone de tous les trafics et contrebandes, où coexistent de façon plus ou moins harmonieuse des groupes rebelles d'auto-détermination, des bandes du crime organisé et des groupes terroristes.

Les enquêtes auprès des pays de l'Afrique de l'Ouest identifient plusieurs facteurs comme étant des entraves aux efforts de LBC/FT. 98% des pays soulignent la « supervision inadéquate » des entités déclarantes, comme étant le principal facteur ralentissant les efforts de LBC/FT. Cela paraît cohérent, étant donné que cette insuffisance est mise en exergue dans l'ensemble des rapports d'évaluation par les pairs et les rapports de suivi y subséquents. La « faible capacité des autorités de répression », la « faible application de la loi » et le « faible engagement politique » sont également cités par les pays comme des obstacles aux efforts de LBC/FT.

*Mariame Ibrahim Touré*

## **Principales infractions sous-jacentes du blanchiment de capitaux**

En ce qui concerne la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest, les nombreuses vulnérabilités inhérentes à l'environnement socio-culturel et économique de la région exacerbent son essor. En effet, le poids du secteur informel, le faible taux de bancarisation et l'utilisation excessive de la monnaie scripturale dans les transactions financières, ainsi que la corruption et l'absence de mise en œuvre des textes de lois fournissent un environnement criminogène favorable au BC/FT.

10

L'analyse des rapports du GIABA et des statistiques d'enquêtes et de poursuites fournies par les Etats membres indiquent que la « fraude/fraude fiscale » et la « corruption » constituent les principales infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux en Afrique de l'Ouest. Ces infractions sont suivies par la « contrebande », le « vol », la « traite des personnes » et la « contrefaçon » à égalité de nombre des cas reportés. Le « trafic de stupéfiants » et la « piraterie » arrivent en troisième position. Dans la catégorie des « autres infractions », on y trouve la contrefaçon, le trafic d'armes, le détournement de fonds et l'exploitation minière illégale.

Les statistiques fournies par les pays sur les principales infractions sous-jacentes liées au BC sont restées quasi-similaires sur les cinq dernières années. Elles montrent un

problème de tenue de statistiques dans la région, et surtout l'absence de coopération entre structures en charge de la question de la LBC/FT au niveau national. En effet, ces données statistiques fournies sont largement en dessous de la perception générale.

## **Tendances et données statistiques du blanchiment de capitaux/financement du terrorisme**

Les recommandations du GAFI font obligation aux acteurs assujettis aux lois de LBC/FT de faire des Déclarations d'Opérations Suspectes (DOS) et les Déclarations de Transports d'Espèces (DTE) aux Cellules de Renseignement Financier (CRF) afin de leur permettre de traiter et analyser l'information financière avant de transmettre leur rapport à l'autorité judiciaire pour engager des poursuites en matière de LBC/FT, le cas échéant.

Les statistiques en Afrique de l'Ouest montrent que seuls les pays anglophones se soumettent à l'obligation de déclaration en ce qui concerne les transactions en espèces. Il est à noter que la soumission des DTE n'est pas une obligation juridique pour les assujettis dans de nombreux pays de l'Afrique de l'Ouest, en l'occurrence, dans les huit (08) pays membres de l'UEMOA considérant leur espace comme étant commun. Les déclarations de transport physique de fonds ne sont faites qu'aux frontières d'entrée et de sortie de l'Union, ce qui représente évidemment une insuffi-

## *Lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme...*

sance dans le dispositif de lutte contre le BC/FT au regard des exigences du GAFI.

En ce qui concerne les DOS, les CRF de la région ouest-africaine en ont reçu 4 997 en 2017. En outre, sur les 4 997 DOS reçues, seulement 1 342 soit plus de 26,85%, sont liées au blanchiment de capitaux et 27 sont relatives à d'autres crimes économiques et financiers. Il y a eu une nette baisse des cas liés au blanchiment de capitaux si on compare ce chiffre avec les données des trois années précédentes où la moyenne était de 60% de cas directement liés au blanchiment de capitaux. L'on note également que c'est le Nigeria qui a reçu le plus grand nombre de DOS, avec 3 554 soit 71% de l'ensemble des DOS reçues en 2017 et dont seulement 77 DOS sont liées au BC. Il est suivi par le Ghana avec 599 DOS, dont 468 sont liées au BC, la Côte d'Ivoire avec 218 DOS toutes liées au BC, et du Togo avec 163 DOS dont 154 seraient directement liées au BC.

Les 4 997 DOS reçues ont donné lieu à 3 761 dossiers traités, dont 210 (soit seulement 5,58% des dossiers traités) ont fait l'objet de transmission aux autorités judiciaires. Ce décalage n'est pas expliqué par les pays. L'on note également qu'il y a eu 76 enquêtes relatives à la LBC/FT, 50 poursuites et seulement 14 condamnations. Cela met en exergue les résultats encore timides de la LBC/FT en Afrique de l'Ouest.

## **Méthodes et techniques de blanchiment de capitaux**

Les statistiques fournies par les pays de l'Afrique de l'Ouest soulignent de manière constante depuis cinq ans les mêmes méthodes de blanchiment de capitaux. Il s'agit du « transport physique de fonds » en premier lieu. Et cela est tout à fait cohérent, étant donné la porosité des frontières, l'informalité de l'économie ouest africaine avec l'utilisation du cash, la faible capacité des autorités d'enquêtes et l'absence d'obligation de DTE à l'intérieur des frontières de l'UEMOA. En deuxième lieu, le secteur des « Entreprises et Profession Non Financières Désignées -EPNFD- » semblent être le plus prisé pour blanchir des capitaux en Afrique de l'Ouest.

Cela se justifie par la mauvaise réglementation du secteur qui donne un certain aspect quasi-informel à certaines de ses activités, à l'occurrence pour le secteur de l'immobilier, les casinos/jeux de hasard et les agences de voyages. Ce secteur est également très peu contrôlé. Ces acteurs ne sont pas suffisamment formés et sensibilisés aux défis de la LBC/FT. Il apparaît d'ailleurs que très peu de DOS sont reçues par les CRF de la part des EPNFD. Dans certains pays de la région, ça reste un défi de faire collaborer les avocats avec la CRF et les autorités d'enquêtes sur la problématique de la LBC/FT. C'est un secteur très vulnérable au BC dans tous les pays de l'Afrique de l'Ouest.

*Mariame Ibrahim Touré*

En troisième position, les criminels financiers ont recours au secteur « bancaire » et de la « microfinance » pour y placer leur argent sale. Cela met en exergue les insuffisances des mesures de vigilance observées par les établissements financiers et surtout l'absence de contrôle et de sanction des autorités de supervision.

### **Aperçu du financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest**

#### **Principaux groupes terroristes**

12

La région ouest-africaine est marquée par une présence affirmée de groupes terroristes, avec une contagion de territoires initialement non-affectés. En effet, outre le Mali, le Niger et le Nigeria où sont actifs les sept principaux groupes terroristes (Al-Qaïda au Maghreb Islamique - AQMI -, Ançar Eddine, Boko Haram, Ansaru, Front de Libération du Macina, Al-Mourabitoune, Mouvement pour l'Unification et le Jihad en Afrique de l'Ouest - MUJAO -) affectant la région Ouest Africaine, il faut désormais citer les pays suivants également touchés par le terrorisme : la Guinée Bissau, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Sénégal. En effet, le Burkina Faso a connu plusieurs attaques terroristes dont la plus meurtrière revendiquée par AQMI fut celle du 15 janvier 2016 à Ouagadougou avec un bilan de 30 morts et 150 blessés.

L'on se souvient aussi de l'attaque de la station balnéaire de Grand Bassam, en Côte d'Ivoire, en mars 2016 qui a entraîné 22

morts et des blessés. Quant à la Guinée Bissau, il se révèle que AQMI se sert du territoire comme camp d'entraînement pour ses nouvelles recrues avant de les envoyer pour renforcer les troupes dans les zones de conflit. Le Sénégal révèle également la présence d'un réseau de recrutement de jeunes combattants, ainsi que le financement de leurs voyages vers des zones dites de « Jihad » en Afrique de l'Ouest et au Moyen-Orient.

#### **Allégeances entre groupes terroristes**

En 2016, il a été constaté une crise de leadership et une scission au sein de Boko Haram, d'où est née Ansaru, ainsi que de l'allégeance de Boko Haram à DAESH qui en faisait dorénavant la Province de l'Etat Islamique en Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, des allégations de partenariat ont été soulignées entre Boko Haram et Al-Shabaab (qui opère dans la corne et à l'Est de l'Afrique) pour former ses combattants.

Certains rapports avaient souligné en 2016 la possibilité que AQMI ait été entraîné de recruter des anciens membres de la branche libyenne d'Ançar Al-Sharia. Aucune information en 2017 n'a permis cependant de confirmer cette supposition. En revanche, des indicateurs de tensions entre les groupes associés à AQMI et ceux liés à DAESH ont bel et bien été relevés.

Au nord du Mali, les liens entre Ançar Eddine et les groupes séparatistes Touareg se sont révélés très étroits puisque lesdits

## *Lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme...*

groupes contrôlent les zones de transit, de trafic et de contrebande dans la bande du Sahel et sont susceptibles d'avoir noué des partenariats avec des organisations criminelles. Il faut rappeler que Ançar Eddine et AQMI ont combattu ensemble le Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA) et il semble que l'activité de AQMI dans les territoires du Nord ait longtemps été sous le contrôle d'Ançar Eddine.

Il faut noter qu'en mai 2016, une nouvelle coalition de quatre groupes terroristes (AQMI, Ançar Eddine, Al-Mourabitoune et FLM) a vu le jour au Mali. Elle s'est nommée « Jamaât Nasr Al islam wa Al moumine » (Groupe pour la victoire de l'islam et des fidèles) sous le leadership de Iyad Ag Ghaly (chef d'Ançar Eddine) et qui fait allégeance à Al-Qaeda.

### ***Stratégies anti-terroristes***

Face à cette actualité pesante, la riposte s'organise tant au plan national que régional, à travers l'adoption de divers documents stratégiques et de politiques sécuritaires. C'est dans ce cadre qu'au plan régional, le GIABA a participé à un projet conjoint d'exercice de typologies avec le GAFI et le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC) afin de mettre à jour son rapport sur le financement du terrorisme initialement publié en 2013. Les résultats de ce nouvel exercice de typologies fournissent des informations appropriées quant aux méthodes et techniques de financement uti-

lisés par les groupes terroristes en Afrique de l'Ouest et Centrale. Ce qui devrait faciliter les prises de décisions stratégiques qui soient appropriées et efficaces par les pouvoirs publics, ainsi que le travail des autorités d'enquêtes et de poursuites pénales dans la lutte contre le terrorisme.

Au niveau national, les gouvernements ont surtout multiplié les actions de prévention et de sensibilisation, et engagent fortement leurs pays à mettre en œuvre toutes les stratégies de lutte contre le terrorisme, à la fois, de l'ONU, de la CEDEAO et de l'Union Africaine. Davantage de moyens financiers et matériels sont progressivement mis à la disposition des forces de sécurité nationale. La collaboration entre les services étatiques est également renforcée. Des textes de lois et décrets sont pris pour mieux encadrer la lutte contre le terrorisme et lui donner une base légale et institutionnelle forte.

Plus spécifiquement, ci-dessous sont énumérées quelques opérations militaires anti-terroristes menées dans la région :

- La Force Multinationale Opérationnelle Interarmées autours du bassin du lac Tchad (Cameroun, Tchad, Niger et Nigeria avec un partenariat avec d'autres pays) a permis de contenir la fréquence des attaques de Boko Haram.
- Les opérations spéciales de l'armée nigériane dans l'Etat de Borno a permis de reconquérir les territoires occupés par Boko Haram.
- Les opérations militaires dans le nord du Mali (l'armée nationale du Mali, les forces

*Mariame Ibrahim Touré*

françaises et les forces de la CEDEAO depuis 2013) ont permis de défaire la plupart des positions de AQMI. En revanche, les groupes affiliés à AQMI ont par la suite adopté une nouvelle stratégie d'action dans le sud du pays, à travers des attentats-suicides dans les hôtels/restaurants... ; afin de pouvoir également maintenir l'intérêt des médias sur les activités de AQMI.

- Les stratégies et opérations militaires des armées nigériennes, burkinabées, ivoiriennes permettent de minimiser les attaques terroristes dans ces pays.

Ces opérations ont eu pour impact principalement de réduire le périmètre d'actions des principaux groupes terroristes, repoussant leurs attaques vers les frontières terrestres des pays, notamment au Niger et Nigeria où Boko Haram a fait des milliers de victimes ces trois dernières années. Au Burkina Faso et au Mali, en revanche, les attaques sont devenues très imprévisibles et reparties sur l'ensemble du territoire national.

### **Sources de financement du terrorisme**

Les rapports de typologies de financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest montre que les groupes terroristes ont recours à plusieurs sources de financement confirmées.

Extorsion de fonds : les groupes terroristes contraignent les populations locales à payer des taxes et redevances pour bénéfi-

cier de protection et de sécurité (face à la terreur qu'ils ont installée eux-mêmes). Dans cette continuité, ils rackettent également le produit des activités illicites telles que la traite de migrants et le trafic de drogue. Ce point met en exergue le lien qui existe entre les groupes terroristes et le crime organisé notamment dans la bande du Sahel où ils coexistent.

Vols et pillages : plusieurs cas de typologies et des témoignages ont montré la participation active de Boko Haram à des vols et pillages pour se financer et acquérir les biens nécessaires à sa survie (attaques de navires, de postes de police, de casernes militaires, pillages de petits villages et de fermes, attaques de villages pendant les jours de marché pour obtenir des liquidités et des produits alimentaires). Il a été notamment rapporté de sources sûres et concordantes, la mise en place par Boko Haram de vol de bétail et de sa commercialisation entre le Cameroun, le Tchad, le Niger et le Nigeria.

Dons : des cas ont également montré que les dons des sympathisants locaux ou membres des groupes terroristes, ainsi que des sympathisants étrangers via des ONG (peut-être également des services de transfert de capitaux ou valeurs) permettaient le financement des activités terroristes.

Abus des Organismes à But Non Lucratif (OBNL) : plusieurs cas ont montré que les OBNL sont beaucoup utilisés par les sympathisants des groupes terroristes pour leur

## *Lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme...*

accorder des ressources financières. Cela s'explique par la bienveillance dont bénéfie les OBNL dans la région ouest-africaine, en raison du rôle social qu'ils jouent auprès des populations démunies. Ces structures présentent une certaine opacité dans leur fonctionnement et leur contrôle dans l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest. Leur contrôle et supervision n'est ni effective, ni efficace.

**Utilisation des entreprises locales/commerciales :** L'une des sources de financement de Ansaru et Boko Haram est l'investissement dans des sociétés de transport, de ventes de poissons séchés et de noix de colas, qui sont toutes des activités rentables au Nigeria.

**Enlèvements contre paiement de rançons :** Un bureau de presse égyptien allègue que « des rançons allant jusqu'à un montant de 183 millions d'euros ont été versées pour la libération de 80 touristes occidentaux dans la région du Sahel-Sahara au cours de ces dernières années, ce qui fait de la prise d'otages l'une des principales sources de financement des groupes en Algérie, au Mali, en Mauritanie, au Nigeria et au Niger ». Aucune preuve n'existe à ces allégations, mais l'on estime que la forte circulation de devises (Euros et US Dollars) en Afrique de l'Ouest se justifie par ces paiements de rançon.

Par ailleurs, les rapports de typologies suspectent les groupes terroristes d'avoir également recours à d'autres sources de financement, dont : le trafic de drogues, le trafic d'armes, la contrebande de marchan-

dises, le trafic illicite de migrants, la traite de personnes, la piraterie, la fraude au nouveaux moyens de paiement et la cybercriminalité. Cela est bien plausible, étant donné l'opportunisme dont font preuve les groupes terroristes à s'adaptant à la conjoncture économique et sociale en Afrique de l'Ouest.

### **Conclusion**

La région Afrique de l'Ouest présente une multitude d'opportunité pour les criminels financiers et groupes terroristes. Cela justifie l'ampleur que prend la problématique du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme dans la région, alors que dans le même temps, très peu de condamnations sont prononcées pour ces deux infractions. L'activité terroriste précédemment concentrée au Mali et au Nigéria se propage dans les pays voisins avec une augmentation et sophistication des attaques, la déstabilisation des gouvernements, le contrôle de certaines zones géographiques, la perte de confiance des populations en l'Etat, la corruption généralisée et l'entretien du trafic d'armes, le déplacement des populations...

La réponse la plus efficace que les autorités peuvent apporter consiste à élaborer des approches communes et coordonnées pour combattre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans toute la région. Compte tenu du caractère largement informel des économies de la région, les autorités peuvent envisager des méthodes

*Mariame Ibrahim Touré*

de base d'informations et de renseignements plus solides, y compris l'implication de la société civile et des communautés qui vivent dans les régions frontalières ou à

proximité des zones de conflit afin qu'elles puissent contribuer aux efforts de lutte contre le financement du terrorisme.

16

## Notes

<sup>1</sup> Mariame Ibrahim TOURE est responsable de la recherche, la publication et la documentation au Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA). Avant le GIABA, elle a travaillé au sein du département de la délinquance financière d'un groupe bancaire puis dans un Cabinet de consultance. Juriste (maîtrise en droit des affaires et Master II Droit des Affaires, Fiscalité & Management) a obtenu à Paris le DU «Analyse des Menaces Criminelles Contemporaines» à l'université Panthéon Assas. Au GIABA depuis 2009, Mariame TOURE y assume notamment la coordination des missions d'évaluation mutuelle entre Etats membres de la CEDEAO, la coordination des évaluations nationales des risques et l'élaboration des stratégies nationales, la coordination des exercices de typologies et des recherches blanchiment de capitaux et financement du terrorisme, la formation des évaluateurs du GIABA et du GABAC (Blanchiment en Afrique Centrale) et la conduite de missions d'assistance technique dans les Etats de la CEDEAO.

<sup>2</sup> Dans son ancienne méthodologie d'évaluation, le GAFI avait distingué 16 sur les 49 recommandations comme étant essentielles pour un dispositif de LBC/FT fonctionnel et efficace. Il s'agit de 6 recommandations dites principales (R.1, R.5, R.10, R.13, RS II et RS IV) et de 10 recommandations dites clés (R.3, R.4, R.23, R.26, R.35, R.36, R.40, RS I, RS III et RS V).

# Champ criminologique



## Introduction

# La légalisation du cannabis aux États-Unis et en Uruguay : premiers éléments d'appréciation<sup>1</sup>

*Michel Gandilhon (OFDT) & David Weinberger (INHESJ)*

Alors que dans le sillage du Colorado, de l'État de Washington et de l'Uruguay, de plus en plus d'États, aux USA<sup>i</sup> comme dans le reste du monde, sont en train de changer le statut légal du cannabis, un premier bilan d'étape de la légalisation est d'ores et déjà possible à partir des premières données disponibles. Si ce dossier de *Sécurité Globale* se focalise sur les premiers impacts en matière de criminalité et de délinquance au Colorado et en Uruguay, l'ambition de cette introduction est de présenter une courte synthèse des premiers résultats en matière de consommation, de santé publique, ainsi que des retombées sur le plan économique. Ces données ont été collectées pour le projet de recherche CANNALEX, fruit d'une collaboration entre l'INHESJ (Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice) et l'OFDT (Observatoire français des drogues et des toxicomanies) avec le sou-

tien financier du CSFRS (Conseil supérieur pour la formation et la recherche stratégique).

L'objectif de l'étude, lancée dès les premières années d'application des réformes (entre 2015 et 2017), était de réaliser un état des lieux nourri notamment par des rencontres de terrain avec les acteurs qu'ils relèvent des pouvoirs publics ou des sociétés civiles des processus de régulation du cannabis en cours en Uruguay, au Colorado et dans l'État de Washington. L'ambition de CANNALEX était également de mesurer les premières conséquences des réformes en termes politiques, économiques, sanitaires et criminels. Compte tenu du caractère récent et évolutif des politiques mises en place dans ces trois États, les conclusions tirées de l'étude ne peuvent être que provisoires<sup>ii</sup>.

19

Michel Gandilhon & David Weinberger

## Les facteurs politiques à l'origine de la légalisation

Les processus qui ont mené à l'introduction de ces nouvelles politiques de régulation du cannabis « récréatif » présentent des différences majeures. En Uruguay, la régulation a été imposée par le haut (députés, gouvernement), contre l'opinion publique majoritaire, par le fait d'un volontarisme politique revendiquant une « modernisation » nécessaire de la société accompagnant l'évolution des mœurs (IVG, mariage homosexuel). À l'inverse, dans les deux États américains étudiés, le changement de statut légal du cannabis s'est imposé par la voie de la démocratie directe (référendum d'initiative populaire), après une mobilisation intense d'une partie de la société civile au travers d'un lobbying soutenu et de campagnes bénéficiant d'importants soutiens financiers (Open Society de George Soros).

En outre, cette légalisation de l'offre et de la demande récréatives s'est inscrite dans un contexte où l'accès au cannabis « médical » était déjà autorisé. Ces processus bien différenciés présentent toutefois certaines limites. En Uruguay, faute d'un consensus dans la population et au sein de la classe politique, la mise en œuvre de la réforme s'est heurtée à de nombreuses résistances, notamment parmi les professionnels du soin et de l'éducation, tandis que dans les deux États américains, notamment au Colorado, les gouvernements locaux ont été dépassés par la volonté populaire et ont peiné à mettre en place une régulation

« responsable » en l'absence de modèle éprouvé ailleurs dans le monde.

## Deux « modèles » de régulation du cannabis : Uruguay vs USA

Si les processus de transformation du statut légal du cannabis ont été divergents dans les deux États nord-américains étudiés et en Uruguay, les attentes à l'égard de la légalisation ne le sont pas moins. Alors que l'Uruguay a légalisé le cannabis récréatif au nom de la protection de la population des marchés illicites générateurs de violence, les deux États nord-américains ont surtout mis en avant outre les libertés civiques la perspective de recettes fiscales permettant notamment de financer des programmes d'éducation et de prévention. Enfin, les modes de régulation effectifs révèlent de profondes différences<sup>iii</sup>. En Uruguay, l'État joue un rôle central dans le processus : il contrôle la production, les prix, la nature des variétés produites et les taux de THC et encadre la distribution. Le cannabis n'y est pas considéré comme une marchandise comme une autre et la dimension de la santé publique est présente. En revanche, dans les deux États nord-américains, la place laissée aux logiques de marché (*regulation for profit*) est très importante : une véritable industrie privée du cannabis est en train d'émerger, avec ses opérateurs, ses spécialistes financiers, ses cabinets d'avocats, ses lobbyistes. La dynamique de ce nouveau secteur économique légal pousse à produire des volumes croissants et à diversifier l'offre de cannabis, à l'image des

## *La légalisation du cannabis aux États-Unis et en Uruguay*

produits dérivés. On peut donc bien distinguer un « modèle étatiste » à l'uruguayenne, où l'offre privée est étroitement encadrée par le secteur public, et un « modèle commercial privé » à l'américaine, qui encourage une industrie « responsable » avec une régulation moindre (calquée sur le modèle de l'alcool).

### **Une hausse des consommations chez les plus de 17 ans**

Dans les deux États américains, où l'usage de cannabis reste prohibé pour les jeunes de moins de 21 ans, les responsables de la santé publique insistent sur l'objectif d'empêcher les mineurs de consommer en restreignant leur accès à l'offre (pas de magasins à proximité des lieux fréquentés par les jeunes, pas de publicité, pas de marketing, etc.) et en investissant dans les domaines de la prévention et de l'éducation. Pour ce faire, la visibilité du cannabis dans l'espace public doit être minimale : toute consommation dans la rue y est interdite pour tous (adultes compris), comme pour l'alcool. Au vu des données statistiques après trois ans de réforme, l'usage dans l'année de marijuana chez les mineurs (12-17 ans) a fortement décrue dans l'État de Washington, comme au Colorado, même s'il se situe encore largement au-dessus de la moyenne américaine : respectivement 13,5 % et 16,2 % contre 12,2 % à l'échelle nationale.

Pour les jeunes de 18-25 ans, on relève une hausse certaine au Colorado et dans l'État

de Washington. C'est parmi les 26 ans et plus que les usages de cannabis augmentent significativement et même très fortement au Colorado. Tout se passe comme si la légalisation du cannabis, accompagnée d'un accroissement de l'offre légale, avait désinhibé une partie des adultes. Il est difficile de dire si ce phénomène sera durable ou s'il est lié à un effet à court terme de la légalisation. Quoi qu'il en soit, sur les cinquante États américains, le Colorado et l'État de Washington se hissent parmi les plus consommateurs de marijuana.

En Uruguay, les premières années d'application de la nouvelle politique de régulation, près de 40 ans après la dépénalisation de l'usage intervenue en 1974, n'ont pas modifié la tendance observée lors de la dernière décennie, à savoir la forte hausse des consommations de cannabis dans la population générale, et notamment chez les plus jeunes, sur fond d'une perception de la dangerosité en baisse. Il faut toutefois préciser que la principale voie d'approvisionnement prévue par la loi, la vente en pharmacie, n'était pas encore entrée en vigueur lors des dernières mesures statistiques effectuées (en 2014).

### **Les premières conséquences en termes de santé publique ?**

Dans les deux États nord-américains, l'évolution la plus spectaculaire en matière de santé publique concerne la hausse des consultations en urgence et les hospitalisations liées à l'usage de cannabis. C'est au

*Michel Gandilhon & David Weinberger*

22

Colorado que la tendance est la plus marquée, même si ces recours représentent une faible part de l'activité hospitalière. Ce phénomène est surtout lié à la consommation de cannabis comestible (*edibles*), qui représenterait aujourd'hui près de 40 % du marché du cannabis, et à la méconnaissance des effets des produits infusés au cannabis (qu'il faut éviter de prendre en quantité dans un temps restreint, avant d'avoir attendu les premiers effets). Au Colorado, ce sont les touristes que l'on retrouve en majorité dans cette population. Il existe aussi une augmentation des cas d'hospitalisations de jeunes enfants intoxiqués accidentellement au cannabis mais le phénomène, bien que fortement médiatisé, est resté marginal (quelques dizaines de cas).

Les professionnels de santé s'inquiètent surtout de la baisse des demandes de traitements liés à la dépendance au cannabis. En effet, alors que le nombre d'usagers problématiques de cannabis reste élevé, 20 % des consommateurs achètent 85 % à 90 % de la marijuana vendue légalement<sup>iv</sup>, les demandes de traitement ont reculé, tout au moins dans l'État de Washington. Les demandes de traitement sont stables au Colorado, sauf pour les plus de 25 ans ce qui n'est guère surprenant si l'on prend en compte le doublement des consommations dans le mois depuis 2012 dans cette catégorie d'âge qui représentent aujourd'hui plus de la moitié des entrants contre plus d'un tiers il y a dix ans.

Quoi qu'il en soit, il est difficile de préjuger des effets sanitaires à long terme de « modèles » qui s'apparentent, compte tenu de la diversité des produits proposés (herbe, huile, produits comestibles), moins à une légalisation du cannabis qu'à une commercialisation de masse du THC (principe actif du cannabis)<sup>v</sup>.

### **Une « bonne opération » sur le plan économique ?**

L'Uruguay a privilégié le rôle de l'État dans sa politique de régulation, en voulant neutraliser le marché noir par un prix bas (et donc peu taxé). À l'opposé aux États-Unis, l'offre du cannabis et de ses produits dérivés a largement été laissée aux soins d'un secteur privé qui a déployé les mêmes stratégies d'extension du marché que celles observées pour l'alcool. Un véritable « capitalisme vert » émerge dans les deux États où le secteur du cannabis engendre, outre la création d'emplois, un chiffre d'affaires en hausse et des marges de rentabilité exceptionnelles.

Ce tableau doit cependant être nuancé. La part des revenus engendrés par l'industrie du cannabis dans l'économie et les recettes fiscales demeure modeste (moins de 1 % du PIB des deux États), surtout rapportée au dynamisme économique traditionnel des deux États (Boeing, Microsoft, Nintendo). De plus, les données actuelles ne prennent pas en compte les coûts de la réforme à long terme pour l'ensemble de la société : elles ignorent ainsi les effets indésirables en

## *La légalisation du cannabis aux États-Unis et en Uruguay*

termes d'accidentologie routière, d'hospitalisations, ou de baisse de la productivité. Une évaluation rigoureuse des coûts et des

bénéfices de la réforme ne pourra être faite que dans plusieurs années.

### Notes

<sup>1</sup> Remerciements à Nacer Lalam (INHESJ), Ivana Obradovic (OFDT) et Déborah Alimi (INHESJ).

<sup>1</sup> Ivana Obradovic, Actualité de la régulation du cannabis aux États-Unis, OFDT, 2017.

<sup>ii</sup> Voir le rapport final : Une analyse comparée des expériences de régulation du cannabis (Colorado, État de Washington, Uruguay), INHESJ, OFDT, 2017.

Téléchargeable ici : <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/CannalexRFS.pdf>

<sup>iii</sup> Michel Gandilhon et al., Colorado vs Uruguay : deux modes opposés de légalisation du cannabis, Drogues, Santé et société, 2017 .

Disponible ici : <http://drogues-sante-societe.ca/colorado-vs-uruguay-deux-modes-opposes-de-legalisation-du-cannabis/>

<sup>iv</sup> Richard Hetu, Cannabis : éviter le piège américain, L'actualité, 17 juillet 2017.

<sup>v</sup> Ben Cort, Weed, INC., The truth about THC, the Pot Lobby and the Commercial Marijuana Industry, Health Communications, Inc., 2017.



# Colorado : la légalisation du cannabis à l'épreuve du crime organisé

*Michel Gandilhon\**

Certains des effets attendus de la légalisation du cannabis en matière de crimes et de délits sont :

- d'une part d'affaiblir les fractions des organisations criminelles les plus impliquées dans ce secteur de l'illicite ;
- et d'autre part de libérer la police et la justice d'une répression jugée inefficace, au regard de l'augmentation ces vingt dernières années, des niveaux de prévalence du cannabis dans la population générale aux États-Unis, afin qu'elles se recentrent sur la lutte contre d'autres activités criminelles.

Lors des campagnes politiques précédant l'organisation du référendum de 2012, nombre d'organisations non gouvernementales (Open Society, Drug Policy Alliance, etc.) ont ainsi mis en évidence les « impasses » d'une politique dite de « guerre à la drogue », qui n'a pas empêché, quarante après les déclarations de Richard Nixon faisant des drogues « l'ennemi public numéro

1 », la très forte croissance du marché des substances illicites et des milieux criminels qui en profitent.

25

Ainsi, en 2016, près de 29 millions d'Américains avaient consommé une drogue illicite dans le mois et 24 millions étaient des usagers habituels de cannabis. Parallèlement, à mesure de la hausse de la demande, le crime organisé mexicain accroissait son contrôle sur le marché de gros des principales substances illicites (marijuana, cocaïne, méthamphétamine, héroïne) dans plusieurs centaines de métropoles américaines, d'Atlanta en Géorgie à Anchorage en Alaska en passant par Denver au Colorado... En 2017, selon un rapport de la DEA (Drug Enforcement Agency), « les organisations criminelles transnationales mexicaines continuent de constituer la plus grande menace criminelle en matière de drogues aux États-Unis ; aucun autre groupe n'est actuellement en mesure de les défier »<sup>i</sup>.

Michel Gandilhon

26

S'agissant plus spécifiquement du cannabis, un certain nombre d'estimations réalisées avant la légalisation évaluaient le contrôle du marché par le crime organisé mexicain dans une fourchette comprise entre 40 et 70 %, pour un chiffre d'affaires de deux milliards de dollars<sup>ii</sup>, soit le deuxième marché derrière celui de la cocaïne. Ainsi, certains chercheurs estimaient qu'avec la mise en place des nouvelles politiques publiques dites de régulation du cannabis, le cartel de Sinaloa, la plus importante organisation opérant des deux côtés de la frontière, pourrait perdre la moitié de son chiffre d'affaires<sup>iii</sup>. À ces organisations s'ajoutent également des dizaines de milliers de gangs locaux plus ou moins puissants, impliqués notamment dans le commerce de détail.

On le voit, la question de l'impact de la légalisation sur le crime organisé est cruciale dans l'évaluation de l'efficacité des nouvelles politiques de régulation du cannabis compte tenu de la puissance d'un crime organisé aux ramifications et aux structures organisationnelles très fortes, qui plus est au cœur aujourd'hui de la plus forte épidémie d'opioïdes à laquelle les États-Unis ont à faire face dans leur histoire.

### Avant 2012 : une forte présence criminelle

À l'image du reste des États-Unis, le Colorado est affecté par ces réalités criminelles, d'autant plus que sa situation géographique en fait une zone de transit des flux de

drogues, notamment vers le marché canadien. Il est donc peu étonnant d'y trouver une forte implantation des organisations spécialisées dans le trafic international de drogues illicites : en 2015, une cartographie de l'implantation et des aires d'influence aux États-Unis réalisée par la DEA et l'Organized Crime Drug Enforcement Task Force (OCDETF) met en évidence la présence des cartels mexicains<sup>iv</sup>. Ainsi, le cartel de Sinaloa, l'organisation criminelle la plus puissante du Mexique, serait présent dans les deux plus grandes villes de l'État : Denver et Colorado Springs ; les experts de l'agence américaine notent également la présence de l'organisation de Beltran-Leyva.

De plus, ces deux villes seraient aussi, avec Salt Lake City dans l'Utah, des centres de distribution alimentant le marché régional des drogues comprenant des États comme le Montana, et le Wyoming. Il faut préciser que le Colorado constitue également un *hub* autoroutier important que de nombreux camions utilisent pour rejoindre le Mexique. L'État est en effet traversé par l'autoroute 25 qui, passant à travers le Nouveau-Mexique, est une des connexions principales vers le Rio Grande. L'A25 permet aussi d'emprunter deux des principales voies autoroutières, à savoir l'A70 et l'A80.

Outre le crime organisé mexicain, le deuxième acteur le plus important est constitué par les gangs, notamment d'origine hispanique et afro-américaine. Ainsi,

## Colorado : la légalisation du cannabis...

celui des Crips<sup>v</sup> est bien implanté dans le nord-est de la métropole de Denver.

Comme on peut le constater, cette forte présence criminelle au Colorado constituait (et constitue encore) un défi pour les pouvoirs publics dans la mesure où plus les organisations sont puissantes et diversifiées en matière d'activités criminelles et plus elles sont armées pour amortir l'impact financier inévitable engendré par une politique de légalisation. À cet égard, la riche histoire criminelle du pays l'illustre avec la relégalisation de l'alcool en 1931, laquelle n'a eu que peu d'impact sur la mafia italo-américaine pourtant très impliquée dans le secteur de la production et de la contrebande<sup>vi</sup>.

### Un crime organisé qui anticipate et se réorganise

Les données relatives à l'impact de la légalisation du cannabis sur les organisations criminelles, sont encore très lacunaires. Quoi qu'il en soit, les deux structures en charge de la répression du trafic illicite de stupéfiants rencontrées au cours des visites des enquêtes de terrain réalisées dans le cadre de l'étude, la DEA et le RMHIDTA<sup>vii</sup> (Rocky Mountain High Intensity Drug Trafficking Area), se sont montrées sceptiques sur l'affaiblissement du crime organisé potentiellement engendré par les évolutions des politiques publiques. Si leurs constats doivent être pris en compte avec prudence vue l'hostilité des deux institutions à la légalisation du cannabis, un certain nombre de tendances incontestables vont néan-

moins dans le sens d'une relativisation de l'impact.

### Persistance d'un marché noir significatif

La première est due à une persistance importante du marché noir de marijuana à hauteur d'environ 30 % du marché total du cannabis, soit environ une quarantaine de tonnes sur un marché total estimé à 130 tonnes<sup>viii</sup>. Ce phénomène s'explique notamment par l'existence d'une demande provenant, outre des mineurs pour lesquels l'usage demeure prohibé, des couches les plus pauvres de la population, lesquelles n'ont pas les moyens financiers d'accéder au cannabis fortement taxé (de l'ordre de 25 %) et onéreux disponible dans des *retail stores*, très fréquentées par les couches moyennes et supérieures, qui sont au cœur de la sociologie de la légalisation<sup>ix</sup>. Les organisations criminelles en profitent donc pour offrir une herbe (plutôt de moindre qualité : la *ditch weed*) à des prix très bas, soit importée du Mexique, soit produite sur place en détournant la loi, comme en convient, dans le magazine canadien *L'Actualité*, Mark Kleiman, qui a conseillé l'État de Washington dans sa politique de légalisation : « Au Colorado, où la limite permise est de six plants par ménage, des entreprises criminelles sillonnent les milieux ruraux et paient les habitants ou les fermiers pour obtenir la permission de cultiver la limite permise de plants sur un coin de leur terre. Cette pratique est illégale, mais il n'y a aucun moyen de la détecter. »

Michel Gandilhon

Par ailleurs, des affaires d'investissement d'argent dans le secteur légal en provenance du crime organisé ont défrayé la chronique. Ainsi, l'opération *Toker Poker* menée en 2017, après trois années d'investigation, par les services de police de l'État a abouti à l'arrestation d'une soixantaine de personnes et à la fermeture de 12 sociétés opérant sur le marché, notamment celui de la marijuana médicale. Une partie de la production était destinée aux États du Texas, du Kansas, de l'Ohio, et du Nebraska.

La baisse très spectaculaire des prix pratiqués par le secteur légal à laquelle on assiste aujourd'hui devrait cependant contribuer à résorber en partie le marché noir dans les années qui viennent. Autre élément à prendre compte, la part du marché noir destiné notamment aux exportations en direction des États qui ont maintenu sous une forme ou une autre la prohibition du cannabis. Au Colorado, cette réalité, « en plein boom », selon les déclarations de l'US Forest Service, a pris la forme d'un investissement marqué des organisations criminelles mexicaines dans la culture en extérieur (*outdoor*) sur les terres publiques, abondantes dans cet État, régies par la législation fédérale. Cet organisme évaluait la valeur de la production annuelle de marijuana produite dans ces conditions à 250 millions de dollars.

En 2016, John Walsh, représentant de la Justice fédérale pour le Colorado (US Attorney) s'est inquiété de la progression du nombre de plantations illégales dans la par-

tie occidentale de l'État où les *public lands* sont très importantes. Le marché de la métropole de Chicago est notamment ciblé, de même que celui de la Floride. Cette situation est capitale pour l'avenir de la politique de légalisation dans un contexte où une multitude d'autres acteurs, sans liens avec le crime organisé, se livrent également à cette pratique puisque certains États prohibitionnistes (Nebraska, Oklahoma) ont déposé en 2016, avec le soutien de la DEA, des recours devant la Cour suprême, qui n'ont certes pas abouti, afin de suspendre, au nom de la législation fédérale qui prime sur le droit local, les expérimentations en cours.

Cette perspective de remis en cause vient cependant de prendre plus de vraisemblance avec l'élection de Donald Trump, beaucoup moins favorable que Barack Obama à la légalisation du cannabis. Ainsi, le procureur général de la nouvelle administration, Jeff Sessions, vient d'abroger le fameux Cole Mémorandum, qui recommandait aux juges fédéraux dans les États de ne pas appliquer la loi fédérale à l'encontre de l'industrie du cannabis dans la mesure où celle-ci respectait les lois locales.

Néanmoins, à l'instar de ce qui se passe pour la fraction du trafic destinée au marché intérieur, le phénomène devrait progressivement se résorber à mesure des progrès de la régulation dans un nombre toujours croissant d'États américains. Aujourd'hui, l'effet lié à l'*insularité* ne joue pas de la même manière par exemple, pour

## Colorado : la légalisation du cannabis...

l'État de Washington, lequel a légalisé au même moment que le Colorado, à proximité d'États (dont le Canada, l'Oregon et la Californie) suivant ou s'apprêtant à suivre la même politique qui lui, et le Colorado, littéralement « cerné » d'États prohibitionnistes et relativement hostiles.

### « Effet ballon »

Le deuxième élément, permettant de relativiser l'impact de la légalisation, tient au classique « effet ballon » (*balloon effect*)<sup>x</sup>, qui voit les organisations criminelles se déplacer vers d'autres secteurs d'activité ou se reporter sur d'autres drogues. En la matière, il semble bien que les cartels, dont les activités sont déjà très diversifiées (migrants, blanchiment, armes, etc.), aient anticipé l'impact défavorable de la légalisation du cannabis sur leur chiffre d'affaires en se lançant massivement dans le trafic d'opioïdes dont la consommation a tué en 2016 plus de 57 000 Américains.

C'est ce que le journaliste et écrivain Don Winslow, par ailleurs spécialiste des cartels mexicains et accessoirement partisan de la légalisation du cannabis, appelle le *pot paradox*, qu'il a résumé de manière très abrupte, et un peu sommaire, en une phrase saisissante : « *the heroin epidemic was caused by the legalization of marijuana*<sup>xi</sup> ». Il serait en effet plus juste d'affirmer que les organisations criminelles ont su faire preuve d'opportunisme et de réactivité en utilisant l'épidémie d'Oxycontin<sup>®</sup><sup>xii</sup> consécutives aux prescriptions inconsidérées de

*painkillers* de médecins généralistes américains, pressés par les laboratoires pharmaceutiques, pour proposer de l'héroïne importée du Mexique. Ainsi, entre 2007 et 2016, comme le montrent les données du SAMHSA (Substance Abuse and Mental Health Services Administration), l'usage par mois d'héroïne a triplé aux États-Unis passant environ de 150 000 à 450 000 usagers pour environ 1 million d'usagers dans l'année.

L'État du Colorado est touché par cette épidémie avec des niveaux de prévalence plus élevés que la moyenne nationale et comme en attestent l'explosion des saisies et des surdoses mortelles<sup>xiii</sup>. Outre l'héroïne, importée directement du Sinaloa, les organisations criminelles mexicaines sont présentes sur le marché noir de Fentanyl<sup>xiv</sup>, médicament opiacé, qui fait l'objet de détournement et de contrefaçon et devenu la première cause de surdoses mortelles, devant l'héroïne, avec plus de 20 000 morts en 2016. Un nombre multiplié par près de six en trois ans. Par ailleurs, même si le phénomène existe depuis des décennies, les cartels sont au cœur des trafics de méthamphétamine et, surtout, de cocaïne dont les usages dans la société américaine repartent à la hausse après environ dix ans de baisse régulière entre 2005 et 2011<sup>xv</sup>.

### Impact sur la délinquance et la criminalité de moindre envergure

Ce qui vaut pour les organisations criminelles vaut également pour les strates les

Michel Gandilhon

moins élevées du monde du crime et de la délinquance, notamment les petits réseaux de revente de cannabis plutôt situés au stade du semi gros ou du détail. De nombreux professionnels de l'application de la loi craignaient un report, pour compenser les pertes engendrées par la captation d'une grosse partie du marché par le secteur légal, sur d'autres activités illicites. Même s'il est difficile d'établir des liens de causalité entre la régulation du cannabis et l'évolution de la délinquance, les statistiques policières montrent une hausse de la criminalité au Colorado, et notamment dans sa capitale Denver<sup>xvi</sup>.

30

En effet, les dernières données, portant sur l'année 2016, montrent une hausse importante des homicides (+ 10 %), des braquages (+ 6 %), des vols avec violence, des viols (+7,2 %), et des vols de véhicule (+ 22 %)<sup>xvii</sup>. Outre les reports d'activité de petits groupes criminels, notamment dans le trafic de voitures volées dont le nombre a explosé entre 2016 et 2017, certains spécialistes évoquent pour expliquer cette tendance, l'augmentation du nombre des usagers dépendants à l'héroïne finançant leurs consommations par des moyens illégaux et l'afflux au Colorado, depuis la légalisation, d'une population marginale (*homeless*, vétérans de l'armée US) à la recherche d'opportunités de consommation<sup>xviii</sup>.

De plus, la légalisation a engendré une criminalité *sui generis* comme les cambriolages de plantations de marijuana, cannabis

incitant en retour, selon la DEA, de nombreux cultivateurs à s'armer, ou les braquages de commerces de détail ou d'entreprises du secteur. Ce dernier phénomène pourrait toutefois se résorber à mesure de la bancarisation de ce secteur économique. En effet, du fait de la réticence des banques à ouvrir des comptes et à s'exposer ainsi à une procédure judiciaire pour blanchiment à une industrie toujours considérée comme illégale par l'État fédéral, les entreprises détiennent des liquidités considérables suscitant la convoitise de prédateurs.

Quoi qu'il en soit, cette augmentation de la criminalité (petite et grande) nourrit dans la population un sentiment d'insécurité (voir encadré ci-dessous).

### Hausse du sentiment d'insécurité au Colorado

Si la hausse du sentiment d'insécurité se nourrit d'éléments objectifs comme l'augmentation depuis 2012 des « violent crimes », d'autres facteurs, plus difficiles à évaluer, entreraient en ligne de compte. Ainsi, selon la DEA, une migration, provenant d'autres États, de vétérans (anciens combattants du Vietnam) a été observée depuis la légalisation du cannabis. Ces derniers, souvent marginalisés, fréquemment touchés par des symptômes post-traumatiques, semblent apprécier les effets du cannabis et se seraient concentrés au Colorado.

## Colorado : la légalisation du cannabis...

Aux États-Unis, une partie de cette population relève du monde des *hobos*<sup>xix</sup>, ces mendians itinérants qui sillonnent le pays, vivant de petits emplois de saisonniers et aussi, il est vrai parfois, de rapines. S'il est difficile d'évaluer l'ampleur réel du phénomène, l'augmentation de cette population marginale au Colorado depuis 2012 a accentué le sentiment d'insécurité auprès d'une partie de la population de l'État. À cela s'ajoute également, les cas de braquage de plantations tenues par des particuliers, et les problèmes de cohabitation entre les (gros) cultivateurs et un voisinage inquiet fait de familles soucieuses de préserver l'intégrité de leur environnement. Ces difficultés en matière de « vivre ensemble » ne sont pas l'apanage du Colorado. Des cambriolages violents de particuliers ou de « coopératives » sont signalés dans l'Etat de Washington depuis 2009. Ces phénomènes pourraient expliquer le moindre enthousiasme, exprimé dans certaines enquêtes d'opinion, pour la légalisation du cannabis.

### Des infractions liées au cannabis qui diminuent mécaniquement

La légalisation du cannabis du cannabis a logiquement entraîné une forte baisse des infractions associées au cannabis (de l'ordre de 50 % en moyenne) et contribué à désengorger le traitement judiciaire, policier et carcéral, permettant aux Colorado d'économiser environ une trentaine de millions de dollars, duquel il faut toutefois retrancher

le coût lié à l'application de la nouvelle législation, qui s'est reportée en direction des jeunes de moins de 21 ans pour lesquels la possession et l'usage de cannabis continuent d'être interdits et qui deviennent logiquement le cœur de cible de l'activité policière. Ainsi, entre 2012 et 2014, les arrestations relatives à la marijuana ont augmenté de 5 % dans cette population passant de 3 235 à 3 400 personnes<sup>xx</sup>.

### Légalisation et question raciale

De nombreuses associations américaines ont mis en avant la dimension raciale de la « guerre à la drogue » en soulignant une surreprésentation de la communauté noire dans le système carcéral et un taux d'interpellations près de 4 fois plus élevés que pour les blancs pour possession de cannabis. La diminution des arrestations pour possession de cannabis suite à la légalisation constitue donc une amélioration objective pour la communauté noire, même si, avant 2012, en la matière le Colorado affichait déjà des taux d'interpellations largement inférieurs à la moyenne nationale. Cependant, aujourd'hui, sur la frange des usagers qui continuent à être interpellés, notamment les mineurs, des disparités importantes continuent d'être constatées.

Ainsi au Colorado, les données relatives aux interpellations des jeunes mineurs (10-17 ans) pour des délits liés à la marijuana, portant sur l'année 2015, montrent que le nombre de personnes de type

*Michel Gandilhon*

32

caucasien interpellées a baissé de 8 %, tandis qu'il augmentait de 58 % pour les Afro-Américains et 29 % pour les Hispaniques (CDPS, 2016). Toutes populations confondues, un rapport de la Drug Policy Alliance estimait qu'au Colorado, en 2014, soit au début du processus de régulation, les Afro-américains étaient encore 5 fois plus interpellés que les personnes de type caucasien s'agissant du trafic (distribution) et 2,4 fois plus pour possession et culture<sup>xxi</sup>. En outre s'agissant de l'investissement dans la florissante industrie légale, un certain nombre d'associations afro-américaines se sont plaintes de la sous-représentation de la communauté noire dans ce secteur, mettant en avant le caractère discriminant de l'exigence d'un easier judiciaire vierge pour obtenir une licence permettant d'ouvrir une unité de production ou une boutique.

## Conclusion

S'il est encore probablement trop tôt pour dresser un bilan définitif de l'impact de la légalisation du cannabis sur le crime organisé et la délinquance au Colorado, les premières données dont on dispose montrent que les espérances placées dans les nouvelles politiques publiques de régulation visant à affaiblir significativement les organisations criminelles, et notamment les cartels mexicains et les gangs, sont partiellement déçues. Fortes d'une surface financière considérable acquise depuis des décennies, suffisamment diversifiées, elles

ont su anticiper les changements législatifs et profiter de manière opportuniste de l'épidémie d'opioïdes qui sévit actuellement dans l'ensemble des États-Unis pour redynamiser un marché de l'héroïne, qui vient compenser largement les pertes provoquées par la captation d'une partie du marché cannabis par le secteur légal.

Cela d'autant plus que persiste encore, malgré la montée en puissance de la production et la baisse des prix qu'elle engendre, un marché parallèle significatif d'herbe de cannabis destiné à nourrir la demande interne (pauvres, jeunes de moins de 21 ans) et externe (États prohibitionnistes) et que celui de cocaïne, qui constitue le premier marché illicite aux États-Unis, tend à repartir à la hausse. En matière de petite criminalité et de délinquance, il apparaît aussi que l'on assiste à des phénomènes de déplacement significatifs comme l'attestent les chiffres en hausse des braquages, des vols avec violence et du trafic de voitures volées.

Il semble toutefois que les pouvoirs publics du Colorado aient pris conscience de cette situation dégradée. Le gouverneur démocrate de l'Etat, John Hickenlooper, a en effet décidé de revenir sur les aspects dans doute trop libéraux de la régulation, notamment ceux qui ont favorisé l'émergence d'un marché gris et noir de marijuana très important. Ainsi, le Colorado vient d'abroger la loi qui autorisait les patients recourant au cannabis médical, qui sont environ 90 000, à cultiver jusqu'à 99 plants en

## Colorado : la légalisation du cannabis...

fixant la limite à 12, tandis que de plus en plus de municipalités, dernièrement la capitale Denver, décident de limiter le nombre de plants cultivés par foyer à 12, alors qu'avant la loi autorisait la culture de 6 plants par nombre d'adultes de plus de 21

ans. Une volonté de reprise en main qui exprime les limites et les contradictions d'une politique de régulation ayant probablement sous-estimé la résilience des organisations criminelles.

## Notes

\* Diplômé de l'Institut de criminologie (Panthéon-Assas), chargé d'études à l'OFDT (Observatoire français des drogues et des toxicomanies) dans le pôle TREND (Tendances récentes et nouvelles drogues) et coordinateur de la publication Drogues, enjeux internationaux.

<sup>1</sup> « Les cartels mexicains dominent le marché de la drogue aux États-Unis (DEA) », AFP, 24 octobre 2017.

<sup>2</sup> Jonathan P. Caulkins, Angela Hawken, Beau Kilmer, Mark A. R. Kleiman, *Marijuana Legalization, what everyone needs to know*, Oxford University Press, 2012.

<sup>3</sup> Alejandro Hope., Eduardo Clark, *Si los vecinos legalizan, Reporte técnico*, IMCO (Instituto Mexicano para la Competitividad A.C.), octobre 2012. Repéré à [http://imco.org.mx/wp-content/uploads/2012/10/reporte\\_tecnico\\_legalizacion\\_marihuana.pdf](http://imco.org.mx/wp-content/uploads/2012/10/reporte_tecnico_legalizacion_marihuana.pdf)

<sup>4</sup> DEA, United States, *Areas of influence of Major Mexican Transnational Criminal Organizations*, 2015.

<sup>5</sup> Le Crips coloradien, implanté depuis les années 1980, est une déclinaison du Crips and Blood du quartier de Watts à Los Angeles, un des gangs les plus importants des États-Unis puisqu'il compte plusieurs dizaines de milliers de membres.

<sup>6</sup> Jean-François Gayraud, *Le Monde des mafias, géopolitique du crime organisé*, Odile Jacob, 2008.

<sup>7</sup> Structure qui fait l'interface en matière de lutte contre les trafics de drogues entre le niveau fédéral, représenté par la DEA, et l'échelon local (force de police sous l'autorité des shérifs).

<sup>8</sup> Miles K. Light et al., *Market Size and demand for marijuana in Colorado*, Colorado Department of revenue, 2015.

<sup>9</sup> La carte du vote en faveur de la légalisation du cannabis montre une opposition claire entre la métropole, Denver, qui a voté massivement pour le « oui » en 2012 et les zones rurales et périurbaines du Colorado qui ont voté « non ». Plus largement, cette situation ressemble trait pour trait à celle décrite en France par le géographe Christophe Guilluy.

<sup>10</sup> Terme qui désigne, dans le jargon policier, le passage des organisations criminelles d'une activité à une autre ou d'une zone géographique à une autre. Un phénomène, similaire à celui des vases communicants, qui fait que souvent dans l'histoire de la lutte contre le crime organisé s'apparent à un jeu à somme nulle. Voir Michel Gandilhon, « *La Guerre à la cocaïne à l'épreuve de l'effet ballon'* », *Swaps* n°76-77, 2014.

<sup>11</sup> Don Winslow, « *El Chapo and the secret history of the heroin crisis* », *Esquire*, 2016 : <http://www.esquire.com/news-politics/a46918/heroin-mexico-el-chapo-cartels-don-winslow/>

<sup>12</sup> L'Oxycontin, mis sur le marché en 1996, par la firme Purdue Pharma, est un antidiouleur opiacé dont la prescription a explosé via un élargissement abusif au traitement des douleurs chroniques non cancéreuses. Ainsi, entre 1997 et 2002, boostées par des campagnes massives de marketing, les prescriptions ont décuplé, passant de 670 000 à 6,2 millions. Aujourd'hui, les États-Unis, 4,6 % de la population mondiale, représenteraient 80 % du marché mondial des opioïdes légaux. Voir l'enquête de l'hebdomadaire *Newsweek*, « *The Junkie with the white picket fence* », janvier 2016.

<sup>13</sup> Heroin Response Work Group Staff, *Heroin in Colorado, Preliminary Assesment*, avril 2017.

*Michel Gandilhon*

<sup>14</sup> Le Fentanyl est un dérivé synthétique de l'opium, légalement utilisé comme analgésique, notamment pour les patients atteints de cancer en phase terminale. Il serait selon l'OICS (Organe international de contrôle des stupéfiants) 40 fois plus puissants que l'héroïne.

<sup>15</sup> Rebecca Ahrnsbrak et al., *Key Substance Use and Mental Health Indicators in the United States: Results from the 2016 National Survey on Drug Use and Health*, SAMSHA, 2017.

<sup>16</sup> Qui fait de Denver une exception dans le paysage américain, selon une étude réalisée dans les 30 plus grandes métropoles américaines, qui montre une stabilité de la criminalité et de la délinquance (*Denver Post*, juillet 2017).

<sup>17</sup> Colorado Bureau of Investigation, 2016, *Crime in Colorado*, 2017.

<sup>18</sup> *Crime rate in Colorado increases much faster than rest of the country*, *Denver Post*, 11 juillet 2017.

<sup>19</sup> Les hobos sont devenus célèbres avec l'ouvrage de Mark Twain, « Les Aventures de Huckleberry Finn » (1884) et ont fait l'objet d'une étude sociologique de Nels Andersen, *Le Hobo, sociologie du sans-abri*, Armand Colin, 2011.

<sup>20</sup> Colorado Department of Public Safety, *Crime and Justice in Colorado*, Office of Research and Statistics, 2016.

<sup>21</sup> Drug Policy Alliance, *Marijuana Legalization in Colorado after one year of retail sales and two years*, 2015.

# Légalisation du cannabis et criminalité en Uruguay

David Weinberger<sup>1</sup>

Petit Etat niché entre deux géants de l'Amérique latine (Brésil et Argentine), l'Uruguay se démarque par son originalité tant en termes socio-économique que sécuritaire. Avec un des PIB par habitant les plus élevés du sous-continent, l'Uruguay est resté longtemps à l'écart de la dramatique montée de la criminalité que connaît la région. Cependant, la situation sécuritaire s'est nettement dégradée sur fond de crise économique et d'augmentation du trafic drogues. Depuis le début des années 2000, le cône sud (Argentine, Brésil méridional, Paraguay) est en effet très affecté par le trafic des produits dérivés de la coca (pâte base, chlorhydrate de cocaïne). Ce déplacement des routes en provenance de Colombie, du Pérou et surtout de Bolivie s'explique :

- d'abord, par l'effet différé des politiques répressives installées au nord du continent sud-américain<sup>i</sup> qui a, entre autres, déplacé le centre de décision des cartels colombiens en Argentine ;
- ensuite, par une moindre coopération anti-drogue en Bolivie sur fond de tensions diplomatiques avec les États-Unis.

Cette évolution des routes relève aussi d'une diversification des produits issus de la coca et surtout du développement de la

pâte base à destination des Sud-américains les plus pauvres. Ainsi cette « cocaïne du pauvre » s'est largement répandue sur le sous-continent, selon un axe nord-ouest (Colombie, Pérou, Bolivie)-sud (Argentine, Chili et sud du Brésil), dans un contexte de paupérisation des classes populaires et moyennes, qu'ont connu les pays de la région au début des années 2000. Depuis cette période, les autorités uruguayennes ont ainsi été confrontées à une « *favelisation accélérée et une fragmentation sociale importante* »<sup>ii</sup> et au développement de la consommation de pâte à base de cocaïne.

Ainsi, aux côtés du trafic de chlorhydrate de cocaïne qui s'exporte de plus en plus via le cône sud de l'Amérique latine, la *pasta-base* ou *paco* fait son apparition en Uruguay dès 2001-2002. Attractive pour son prix de vente très bas (entre 1 et 2 dollars), cette drogue trouve une clientèle toujours plus nombreuse du fait de la crise économique qui sévit à l'époque. En effet, la forte augmentation de la consommation de pâte base est devenue très problématique car elle s'accompagne d'infractions et de violences que la population associe, à tort ou à raison, à la consommation de cette drogue. Une forte augmentation des vols (cambriolages, agres-

35

David Weinberger

sions) a été observée, ainsi que la multiplication d'épisodes de décompensation psychiatrique intervenant dans l'espace public.

De plus, cette augmentation du trafic a eu pour conséquence une nette augmentation des morts violentes dans le pays, alors que l'Uruguay comptabilisait un taux d'homicide<sup>iii</sup> situé bien en deçà de la moyenne de l'Amérique latine<sup>iv</sup>. Ce contexte sécuritaire dégradé a nourri ainsi un fort sentiment d'insécurité dans la population. Plusieurs enquêtes d'opinion et de victimisation montrent à l'époque que l'insécurité est perçue par deux Uruguayens sur trois comme le premier problème du pays, atteignant un niveau de perception similaire à celui du Venezuela et du Mexique, deux pays qui restent pourtant bien plus dangereux que l'Uruguay en termes de criminalité, d'homicides ou de violences<sup>v</sup>. Ce seuil de tolérance beaucoup plus bas que dans de nombreux autres pays du continent se trouve de plus conforté par le fait que la reprise économique que connaît le pays à la fin des années 2000 n'est pas synonyme d'un recul de la violence, bien au contraire.

C'est dans ce contexte que ce petit État est devenu le premier pays au monde à légaliser le cannabis pour des raisons autres que médicales. Ainsi, comme l'a souligné Milton Romani, ancien secrétaire général de la *Junta Nacional de Drogas*, le projet relève d'« *une vision libérale consistant à réduire le marché criminel* »<sup>vi</sup> dans un contexte où l'Uruguay est de plus en plus touché par la violence de bandes criminelles. C'est ainsi

que la question du cannabis s'est placée au cœur des préoccupations des pouvoirs publics uruguayens du fait de la mise en danger des usagers, devant fréquenter des quartiers à forte criminalité pour obtenir leur produit<sup>vii</sup>. L'objectif étant autant pour le législateur d'affaiblir les structures criminelles que de protéger les consommateurs en les soustrayant aux risques liés à la fréquentation de lieux connus pour leur dangerosité.

Cet objectif est très clairement exprimé dans le préambule ouvrant la loi légalisant le cannabis puisque pour l'État il s'agit « *de protéger les habitants du pays des risques concernant le lien avec le commerce illégitime* » en mettant fin au paradoxe uruguayen qui avait vu l'État dé penaliser l'usage de marijuana en 1974, tout en obligeant, du fait de la prohibition, les usagers à s'approvisionner sur le marché noir<sup>viii</sup>. La question de la puissance des groupes criminels investis dans le trafic de marijuana était donc secondaire à l'époque, même si elle apparaît par exemple dans une brochure publiée par l'organisme public, la *Junta Nacional de Drogas*, pressenti pour piloter la réforme, exposant que la reprise économique que connaissait l'Uruguay en 2012 constituait un « *contexte plutôt propice [qui] devait donc être utilisé pour porter ce projet de loi tant il apparaissait important d'affaiblir le narcotrafic en le dépouillant du marché du cannabis.* »

Ainsi, la loi 19.172 fut adoptée le 13 juillet 2013 par le Parlement, à une courte majorité (50 voix pour, 46 contre), soulignant

## Légalisation du cannabis et criminalité en Uruguay

l'absence de net consensus dans la société uruguayenne sur ce sujet. Puis elle fut ratifiée le 10 décembre 2013 par le Sénat et promulguée par le Président, le 23 décembre 2013. Cette stratégie innovante porte-t-elle ses fruits ? Voit-on un affaiblissement des organisations criminelles qui en théorie sont désormais privées du lucratif monopole du marché du cannabis ?

### **Une production légale insuffisante qui laisse la part belle au marché noir**

Presque quatre ans après le vote de la réforme le cannabis produit dans un cadre illicite reste largement majoritaire en Uruguay. Ainsi, alors que certaines estimations<sup>ix</sup> situent les besoins du marché dans une fourchette comprise entre 25 et 35 tonnes pour une valeur de 30 à 40 millions de dollars, la production de cannabis issue des auto-cultivateurs (six plants par foyer) et des clubs (coopératives à but non lucratif, pas plus de 45 membres pour 99 plants) et celle destinée aux pharmacies apparaissent comme nettement insuffisantes. La production « légale » du cannabis hors pharmacie estimée à 2 tonnes ne représenterait en fait que 5 % de la consommation annuelle du pays. Et même si l'on ajoute la production destinée aux pharmacies, qui s'élève à 5 tonnes par an, cela laisserait près des trois-quarts du marché national du cannabis sous le contrôle du marché noir.

Ainsi, on assiste en Uruguay ces dernières années à une forte hausse des saisies de cannabis, notamment en provenance du Paraguay, lequel serait selon l'ONUDC (Organisation des Nations unies contre la drogue et le crime) le plus gros producteur de marijuana d'Amérique latine. Cependant, cette tendance ne s'expliquerait pas seulement par l'insuffisance criante de la production légale. D'autres hypothèses sont envisageables. Selon un journaliste uruguayen, ces variations dans les saisies relèvent d'un changement de stratégie initié par les autorités : il fallait « *saisir plus de cannabis pour éviter la critique internationale... Et peut-être aussi opérer une diversion autour du cannabis afin que la communauté internationale ne se focalise pas sur l'intensification du trafic de cocaïne qui transite désormais en Uruguay* »<sup>x</sup>. Ainsi les forces de l'ordre, plutôt moins favorables à la nouvelle politique, joueraient leur propre partition en concentrant leur activité sur le cannabis illicite afin de mettre en évidence les limites de la légalisation.

Mario Layera, directeur de la police nationale uruguayenne déclarait : « *En 2016, nous avons atteint des niveaux record pour les saisies de produits issus de l'extérieur du pays, donc le trafic vers l'Uruguay n'a pas été vraiment touché*<sup>xi</sup> ». Parallèlement, les saisies de cocaïne se sont effondrées de 2012 à 2016, passant d'une année record avec plus de 1,5 tonne saisie à 116 kilos.

Quoi qu'il en soit, selon les autorités uruguayennes, la seule parade pour entamer

David Weinberger

cette prédominance de la marijuana produite illégalement serait d'augmenter la production de cannabis légal via les pharmacies pour « *assécher progressivement ce pan de l'économie criminelle de la région en produisant plus de cannabis légal au travers de nouveaux (et futurs) producteurs légaux* »<sup>xii</sup>. Le retard pris par la mise en œuvre de la réforme ne lui a pas en effet permis encore de donner sa pleine mesure puisqu'un de ses volets essentiels la vente en pharmacie n'est entré en vigueur qu'en juillet 2017, un retard l'empêchant de répondre à la demande uruguayenne de cannabis.

38

### **Des détournements de la production légale**

La hausse des saisies en Uruguay est-elle due majoritairement au cannabis produit au Paraguay ou tient-elle aussi à des détournements possibles intervenant dans les Cannabis Social-Clubs (coopératives) qui, il est nécessaire de le rappeler, n'ont pas le droit de vendre une production réservée uniquement à la consommation de membres dument recensés ? Les risques de détournement de la production légale (auto-cultivateurs, CSC, État) sont réels, notamment dans un contexte où le marché licite est loin de répondre à la demande nationale. Les saisies de plants et de semences

de cannabis recensées par l'ONUDC entre 2010 et 2014 suggèrent d'ailleurs que ce type de détournement existe, comme le montre le tableau ci-dessous.

Cependant, les détournements de la production légale sont marginaux en Uruguay, même si des rumeurs de trafic ont été évoquées concernant un propriétaire de Cannabis Social Club qui vendrait en parallèle du cannabis sur le marché noir<sup>xiii</sup>. En revanche, certains indices, comme l'augmentation de l'offre en matériel de culture cannabique et de semences, visibles dans la prolifération des *growshops* dans le centre-ville de la capitale<sup>xiv</sup> ou des dénonciations du voisinage (50 000 en trois ans), laissent penser qu'à l'ombre du secteur légal se développerait une production domestique illégale.

Ces « arrangements avec la législation » seraient majoritairement le fait de consommateurs et non de groupes criminels<sup>xv</sup>. Ces détournements sont sanctionnés de manière administrative si cela concerne les auto-cultivateurs non-enregistrés et relèvent du pénal si ces plantations sont destinées au trafic. Dans les deux cas, la plantation est détruite. La semence de cannabis reste légale mais, suivant le contexte, elle est susceptible d'être retenue comme preuve selon un magistrat interrogé<sup>xvi</sup>.

Tableau : Saisies de plants et de semences de cannabis en Uruguay de 2010 à 2014.

	2010	2011	2012	2013	2014
Cannabis plants (unité)	71.00	126.00	154.00	269.00	459.00
Cannabis seed (unité)	30.00	30.00	10.00	671.00	38,673.00

Source : UNODC-ARQ.

## Légalisation du cannabis et criminalité en Uruguay

S'agissant de la production de cannabis, relevant de la responsabilité de l'État, à destination des pharmacies, les détournements semblent impossibles car les procédures de contrôle mises en place sont extrêmement strictes. En aval, les deux entreprises privées sélectionnées, International Cannabis Corp et SIMByosis, ont été soumises à une enquête minutieuse, notamment financière, en partenariat avec l'unité d'intelligence financière uruguayenne (l'équivalent de TRACFIN) afin de vérifier que les entreprises postulantes n'avaient pas de lien avec des groupes criminels.

Par ailleurs, le site de production dévolu à ce partenariat public/privé est situé aux abords d'une prison de haute sécurité et bénéficie d'un niveau de protection élevé assuré par la police uruguayenne. De plus, pour répondre aux craintes des pays voisins de l'Uruguay de voir se développer un trafic régional issu de la production légale, un système de traçabilité, à partir du recensement de l'ADN des plantes, contrôlé par l'IRCCA (Institut national de régulation et de contrôle du cannabis) et le ministère de la Santé, a été mis en place. Autrement dit, dans le cas d'une saisie de cannabis en Argentine ou au Brésil en provenance d'Uruguay, il sera possible de déterminer si celui-ci provient d'une production légale ou non.

### ***Une zone grise pour les touristes en Uruguay***

Malgré ces mesures de précaution, il apparaît toutefois qu'une production illégale

pourrait se développer pour répondre notamment à l'essor de la demande exogène des touristes. Les stations balnéaires uruguayennes sont en effet prisées par les populations aisées et les classes moyennes du continent sud-américain : chaque année des dizaines de milliers de touristes principalement d'origines argentine et brésilienne profitent de la beauté de la côte dans un environnement où la délinquance est relativement faible par rapport à leurs pays. À côté des traditionnelles activités touristiques, bon nombre de casinos et de lieux de prostitution (légale depuis 1940) les *whiskerias*, proposent des divertissements pour adultes que les clients ne trouvent pas forcément dans leurs pays d'origine.

39

De plus, ces zones franches sont aussi appréciées pour les *duty free* où alcool et cigarettes se vendent à moindre prix. Dans ce contexte, la régulation du cannabis offre de nouvelles opportunités pour le tourisme, malgré la loi qui interdit formellement à toute personne non résidente sur le sol uruguayen de consommer du cannabis<sup>xvii</sup>. Ainsi des *cannabis tours* où des guides font visiter le pays en « offrant » quelques joints uruguayens à des touristes commencent à apparaître, tandis que des hôtels s'affichent « *cannabis friendly* » en mettant à disposition des zones pour fumer du cannabis. Parfois même, la traditionnelle corbeille de fruit qui accueille les nouveaux hôtes est remplacée par quelques cigarettes de cannabis, le don permettant à quelques entrepreneurs de surfer sur la tolérance en la matière pour proposer des à-côtés à leurs clients.

David Weinberger

Pour la JND (Junta nacional de drogas), organisme étatique responsable de la politique des drogues, l'offre (illégale) destinée aux touristes reste marginale et les autorités de contrôle surveillent d'éventuels détournements de ce type pour éviter que cela prenne une ampleur non maîtrisable : Julio Calzada, l'un des promoteurs de la loi, considère que ces dérives ne permettent pas de remettre en cause la volonté d'assèchement du marché par la vente légale destinée aux Uruguayens seuls<sup>xviii</sup>.

### **Pas d'effets observés sur les infractions mineures**

40

L'activité de police et de la magistrature uruguayenne a été transformée par la nouvelle politique de régulation. Si la légalisation du cannabis a mécaniquement diminué leur champ d'intervention, elle n'a pas mis fin à l'intervention policière et judiciaire. Ainsi malgré la dé penalisation de la possession de quantités « minimes » puis « raisonnables » de cannabis intervenue en 1974, en 2010, 43 % des infractions à la législation sur les stupéfiants concernaient des quantités inférieures à 10 grammes. En effet, l'appréciation relative au caractère « raisonnable » de la possession étant laissée par la loi aux magistrats, de nombreux usagers<sup>xix</sup> étaient encore l'objet de la répression.

Aujourd'hui une directive gouvernementale à destination des magistrats fixe un seuil de 40 grammes d'herbe de cannabis<sup>xx</sup>. Si, en 2015, « *plus de la moitié de la lutte antidrogue ne s'oriente plus vers la consomma-*

*tion de cannabis depuis le changement législatif* »<sup>xxi</sup>, il semble que selon un certain nombre d'organisations de protection des libertés fondamentales (Proderechos, IEL-SUR, EMPUT, Open Justice society), la distinction entre la possession et le micro-traffic ne soit pas suffisante, et que de simples usagers puissent être aussi toujours sanctionnés.

En revanche, s'agissant de l'usage de pâte base, la répression s'est aggravée. Alors que l'ancienne loi ne dissociait pas les drogues fumables (cannabis et pâte base), la loi 10007 dispose en effet d'un article qui prévoit une peine particulière trois ans minimum de détention pour la consommation et la possession de la pâte base. Cette loi est problématique, selon une partie des magistrats, car elle engorge les prisons et se focalise sur les populations les plus discriminées comme les jeunes et les femmes célibataires. De plus, cet article de loi, en n'intégrant pas les autres drogues comme la cocaïne et les drogues de synthèse, renforce les inégalités entre les classes. En effet, les couches moyennes et aisées ne consomment quasiment pas de ce qu'on appelle aussi la « cocaïne du pauvre ». Cependant, ce ciblage doit être un peu relativisé. Ainsi, plus de deux-tiers des mis en cause sont remis en liberté pour vice de procédure selon la littérature juridique uruguayenne<sup>xxii</sup> du fait notamment de la difficulté pour les forces de l'ordre de déterminer quelle est effectivement la substance consommée : « *L'article est difficile à appliquer car il faudrait des tests toxicolo-*

## Légalisation du cannabis et criminalité en Uruguay

*giques afin de déterminer si le produit est bel et bien de la coca pate et ces tests ne sont pas suffisamment disponibles* »<sup>xxviii</sup>.

### Des infractions majeures qui restent significatives

#### ***Des violences associées aux trafics de stupéfiants qui ne diminuent pas en Uruguay***

La dégradation de la situation sécuritaire en Uruguay, marquée notamment par l'augmentation des homicides dans les années 2000, avait joué un rôle important dans la décision de changer la politique des drogues<sup>xxiv</sup>. En la matière, les statistiques montrent que depuis 2012 leur nombre n'a pas diminué, mais a au contraire augmenté d'un tiers pour dépasser la barre historique de 8 pour 100 000 habitants (soit 250 par an) comme l'indique l'évolution des homicides. Leur morphologie a, elle aussi, changé : les homicides en lien direct avec la criminalité (règlements de compte) augmentent depuis 2013, représentant en 2015 le tiers du total<sup>xxv</sup>.

Ces règlements de compte seraient liés à des rixes entre petits dealers de pâte-base mais impliqueraient aussi des groupes criminels plus structurés, spécialisés dans le trafic transnational de cocaïne et de cannabis.

D'ailleurs, l'augmentation des homicides concernant des personnes ayant des antécédents pénaux en matière d'infractions aux stupéfiants est passée de 6 % en 2012 à 9 % du total des homicides recensés en

en 2016 selon les statistiques du Ministère de l'Intérieur uruguayen. Il en va de même pour les homicides avec armes à feu qui forment à 67 % de l'ensemble des homicides recensés en 2015<sup>xxvi</sup>.

#### ***Une criminalité transnationale plus présente que jamais***

L'Uruguay, dans un contexte continental marqué par la violence engendré par le trafic de drogues, est resté longtemps largement épargné par le crime organisé ; le pays, conformément à sa réputation de « Suisse » de l'Amérique latine, étant du fait d'un secteur bancaire assez fort plutôt une plate-forme de blanchiment de l'argent engendré par le trafic de drogues<sup>xxvii</sup>. Cependant la situation est en train de changer. La situation sécuritaire tendue que connaît actuellement l'Uruguay serait liée en partie à la présence croissante de groupes criminels latino-américains spécialisés dans l'exportation mondiale de cocaïne et l'exportation régionale de cannabis<sup>xxviii</sup>. Ainsi, selon l'*International Narcotics Control Strategy Report* (INCSR) de 2016<sup>xxix</sup>, des groupes criminels colombiens, mexicains, russes et brésiliens opèrent aujourd'hui en Uruguay. Ainsi, le *Primeiro Comando Capital* (PCC), groupe originaire de São Paulo comptant près de 20 000 membres et très actif au Paraguay ainsi qu'en Bolivie, serait implanté à Montevideo<sup>xxx</sup>, utilisant la capitale uruguayenne comme zone de transit pour l'exportation de cannabis et de cocaïne.

David Weinberger

42

L'attractivité de la ville est liée notamment à son statut de débouché régional pour les exportations de produits bruts ou manufacturés en provenance du Brésil et du Paraguay, du fait de ses activités portuaires connectées à la Chine, aux États-Unis et à l'Europe<sup>xxxii</sup>. Selon Juan Calzada, ex responsable de la JND, « *cette évolution de la criminalité a engendré l'apparition des séquestres* » [séquestrations] liées au narcotrafic. Puis, à partir de 2008, la situation sécuritaire se dégrade encore avec la multiplication d'assassinats par des sicarios<sup>xxxiii</sup> ».

Ce phénomène, lié surtout au trafic de stupéfiants, qui restait auparavant relégué à d'autres pays d'Amérique latine comme le Mexique ou la Colombie, a atteint désormais l'Uruguay, comme en atteste la découverte un an après leur disparition de deux adolescents torturés et démembrés en août 2015 sur fond de règlement de compte entre bandes brésiliennes et paraguayennes. S'agissant des activités liées au blanchiment, toujours selon le rapport susmentionné, les autorités uruguayennes, ont recensé depuis 2013 cinq opérations significatives incluant des fonds en provenance du Pérou, d'Argentine et d'Espagne. Ces flux financiers peuvent s'appuyer sur une vingtaine d'institutions financières dont trois banques offshore. De plus, douze *free trade zones* (FTZ) dans les zones touristiques et frontalières facilitent elles aussi des opérations de blanchiment, via les nombreux casinos qui y sont implantés. Enfin, des opérations immobilières ont aussi été identifiées comme suspectes.

### **Des forces de sécurité qui se réorganisent**

La police uruguayenne, trente mille fonctionnaires, et une partie de la magistrature estiment ne pas avoir été pleinement associés au processus de légalisation du cannabis<sup>xxxiv</sup>. Un processus par ailleurs critiqué par ces milieux pour ses lacunes : « *Cette résistance des corps répressifs de l'État s'explique aussi par le fait que cette loi a mal été élaborée du point de vue juridique et que bon nombre d'Uruguayens n'y sont pas favorables, notamment les composantes les plus conservatrices* »<sup>xxxv</sup>.

Certains expliquent ce peu d'enthousiasme par la difficulté à changer les mentalités et à secouer les routines professionnelles. Cependant, les choses changent. L'IRCCA, la police et magistrature ont en effet signé un protocole associant pleinement les répressifs à la nouvelle chaîne pénale issue de la politique de régulation<sup>xxxvi</sup>. Ainsi, les infractions ne relevant pas d'une logique criminelle sont sanctionnées par un tribunal administratif (licence, possession, quantité, accidents non-mortels), alors que les infractions les plus graves relèvent du pénal (plantations importantes, consommation et possession en prison).

### **Conclusion : Le paradoxe uruguayen**

Saisies de cannabis en forte hausse et augmentation des homicides liés aux règlements de compte consécutifs à l'implantation croissante du crime organisé, la

## Légalisation du cannabis et criminalité en Uruguay

situation sécuritaire de l'Uruguay n'a cessé de se dégrader depuis 2013. Cette situation est liée notamment à trois facteurs. Un qui a trait à l'évolution des routes transnationales de la cocaïne qui passent de plus en plus par le cône du sud du continent ; une deuxième à l'intensification des trafics de pâte-base, animées par des gangs de jeunes issus des quartiers défavorisés ; et un troisième à une politique de régulation plus lente que prévue à se mettre en place du fait de résistances internes spécifiques à la société uruguayenne qui ne permettent pas de substituer l'offre illégale du cannabis par une offre légale.

Ce dernier point explique notamment la croissance des saisies de cannabis puisque l'offre du marché légal, ne répond à peine qu'à un dixième de la consommation nationale et donc ne suffit pas à répondre aux besoins du marché intérieur. S'agissant des deux premiers points, il serait injuste d'imputer le développement de la violence criminelle à la régulation, puisqu'elle concerne une substance, en l'occurrence la cocaïne, qui n'est pas affectée par cette politique et que les processus de « colombia-

nisation » voire de « mexicanisation » de l'Uruguay, se sont amorcés il y a près d'une quinzaine d'années. En revanche, la situation sécuritaire du pays suggère que tout en se voulant innovante, cette politique ne s'attaque pas (par définition) à une des sources majeures de la violence criminelle en Amérique latine, à savoir les trafics de cocaïne et de pâte base.

Cela vient rappeler que le sous-continent n'est pas malade du cannabis, et que la légalisation de cette substance ne pouvait de toute façon avoir que peu d'impacts directs sur la criminalité. Ces aspects négatifs, renforcés par les réticences d'une partie des forces de police et de la magistrature qui ont eu l'impression de ne pas être associées pleinement à la nouvelle politique, ne doivent toutefois pas masquer certaines dimensions positives de la nouvelle législation et notamment son point fort : le rôle cardinal dévolu à l'État du fait d'organismes de régulation dotés de réels pouvoirs. Il apparaît ainsi que malgré la l'apparition d'une offre légale de cannabis, les cas de détournement de cette production sont rarissimes.

### Notes

<sup>1</sup> Doctorant en sociologie, chargé de recherches à l'INHESJ (Institut national des hautes études sur la sécurité et la justice), travaille actuellement dans le cadre du projet Narcoter sur les questions du financement du terrorisme par le trafic de drogues..

<sup>1</sup> Nacer Lalam, David Weinberger, *Le trafic de stupéfiants à partir des aérodromes secondaires non surveillés et plateformes de circonstance*, INHESJ, 2012 :  
[https://www.inhesj.fr/sites/default/files/fichiers\\_site/etudes\\_recherches/synthese\\_aerodromes.pdf](https://www.inhesj.fr/sites/default/files/fichiers_site/etudes_recherches/synthese_aerodromes.pdf)

<sup>ii</sup> Source CANNALEX, Montevideo, décembre 2016.

<sup>iii</sup> Selon l'étude mondiale de l'UNODC, le taux d'homicides en Uruguay est l'un des plus faibles d'Amérique avec 7 meurtres pour 100 000 habitants, contre 53,7 au Venezuela, 30,8 en Colombie et 16 pour 100 000 pour la moyenne latino-américaine (UNODC, Homicide Statistics 2013). En somme des chiffres qui rapprochent l'Uruguay des standards européens. La majorité des homicides sont la conséquence de conflits interpersonnels.

David Weinberger

<sup>iv</sup> ONUDC, Homicide Statistics, 2013.

<sup>v</sup> Chiara Fioretto, Problèmes d'insécurité en Uruguay, Sciences Po, 2014.

<sup>vi</sup> Entretien CANNALEX, New York, UNGASS, avril 2016.

<sup>vii</sup> Un fait divers à l'époque, très médiatisé dans le pays, marque les esprits : celui du meurtre dans des circonstances atroces d'une jeune femme venue acheter son cannabis dans un quartier de Montevideo contrôlé par des gangs (Entretien avec l'équipe CANNALEX, Calzada, Montevideo, septembre 2015).

<sup>viii</sup> Geoffrey Ramsey, *Uruguay: Marijuana, Organised crime and politics of Drugs*, Insight Crime, 2013.

<sup>ix</sup> <http://monitorcannabis.uy/investigaciones/>

<sup>x</sup> Journaliste Nicolas Delgado.

<sup>xi</sup> « Uruguay : augmentation du trafic de cannabis, malgré la légalisation », AFP, 8/03/2017.

<sup>xii</sup> Entretiens CANNALEX, Uruguay, 2016.

<sup>xiii</sup> Entretien Montevideo, septembre 2015.

<sup>xiv</sup> Notes d'observation 2016.

<sup>xv</sup> Entretien de l'équipe CANNALEX avec Milton Romani, Montevideo, décembre 2016 : « les détournements existent à la marge et sont le fait de consommateurs et non de groupes criminels, ce qui, même si cela n'est pas parfait, concurrence tout de même les traquants de cannabis ».

<sup>xvi</sup> Interview magistrat Uruguayen

<sup>xvii</sup> Au niveau législatif, les non-résidents ne peuvent ni cultiver, ni être membres de clubs, une sanction administrative est prévue en cas de mise en cause d'un étranger.

<sup>xviii</sup> Entretien Calzada, CND, UNODC Vienne 2016, source CANNALEX.

<sup>xix</sup> Bon nombre d'entre eux, selon le sociologue uruguayen Marcos Baudean, relevaient de milieux défavorisés : « La sanction était ainsi livrée à la conviction morale des juges, ce qui favorisait les plus aisés par rapports aux plus modestes, ces derniers étant plus fréquemment condamnés ». Source CANNALEX, décembre 2016.

44

<sup>xx</sup> Pour les autres drogues (dont la résine de cannabis), il n'existe pas de seuil mais le juge contextualise selon la situation.

<sup>xxi</sup> Entretien Proderechos 2015, source CANNALEX.

<sup>xxii</sup> Diego Silva, facultad de derecho », revista de justicia

<sup>xxiii</sup> Entretiens magistrats Montevideo.

<sup>xxiv</sup> L'indicateur « homicides » fait d'ailleurs partie de la cinquantaine d'indicateurs sélectionnés par les chercheurs du Conseil Consultatif afin d'évaluer l'impact de la loi sur la société uruguayenne.

<sup>xxv</sup> Ce qui représente un total de 80 personnes décédées, pour la plupart dans le cadre de règlement de compte.

<sup>xxvi</sup> Violencia y Criminalidad (MININTERIOR)

<sup>xxvii</sup> En matière de narcotrafic, les plus grosses affaires que l'Uruguay a connues ces vingt dernières années relèvent du blanchiment d'argent. Depuis 2005, une centaine de personnes ont été incarcérées pour des affaires de blanchiment.

<sup>xxviii</sup> En ce qui concerne le cannabis, les opérations de saisies impliquent régulièrement des Paraguayens et des Brésiliens : la criminalité organisée suit les routes classiques de la drogue (production du cannabis au Paraguay, transit depuis le Paraguay à l'Est ou le Brésil à l'Ouest vers l'Uruguay et le port de Montevideo)<sup>xxix</sup>.

<sup>xxx</sup> <https://www.state.gov/j/inl/rls/nrcpt/2016/vol2/253439.html>

<sup>xxxi</sup> <http://www.insightcrime.org/news-briefs/brazil-gang-uruguay-shows-growing-role-drug-trade>

<sup>xxxi</sup> <http://www.elpais.com.uy/informacion/narcos-brasilenos-uruguay-trampolin-crimen.html>

<sup>xxxiii</sup> Signifiant tueur à gage ne espagnol, le *sicario* est généralement un jeune membre de gang qui assassine parfois pour quelques dollars ou pour être intégrer au groupe criminel.

<sup>xxxiv</sup> Les nouveaux gouvernements, issus d'une gauche sévèrement réprimée pendant les années de la dictature (1973-1985), soutenus par une partie de la population, ont probablement souhaité que la police et la magistrature soient mises à distance du processus de régulation.

<sup>xxxv</sup> Entretien avec un magistrat, source CANNALEX.

<sup>xxxvi</sup> Malgré ce protocole, un magistrat uruguayen déclare qu'il a été difficile de changer les mentalités et les routines professionnelles chez les policiers et les magistrats : « *Jusqu'en 2015, on voyait des policiers peser les plantes les unes après les autres* » (source CANNALEX).

# Rubriques et chroniques



# La longue reconnaissance juridique du vol de données

*Olivier de Maison Rouge, Avocat - Docteur en droit*

*Intervenant à l'École Nationale de la Magistrature sur le secret des affaires*

Dernier ouvrage paru : « Le droit du renseignement - renseignement d'État, renseignement économique » LexisNexis, 2016

47

A l'ère de l'économie de la connaissance, basée sur l'acquisition et le traitement des données, à l'instar des industriels du numérique tels que les désormais célèbres GAFAM<sup>1</sup> (ou leurs poursuivants les NATU<sup>2</sup>), l'information est devenue une denrée stratégique à haute valeur ajoutée.

Ainsi, les *data* pertinentes d'une entreprise sont censées lui procurer un avantage économique substantiel à l'égard de la concurrence. De fait, ce « patrimoine informationnel », doté d'une véritable valeur économique quantifiable<sup>3</sup>, suscite des convoitises accentuées par un contexte de compétition exacerbé et facilité par la dématérialisation des échanges... et des intrusions. Le cas le plus symptomatique reste l'espionnage commercial ou industriel.

Deux affaires symptomatiques ont mis en exergue les lacunes législatives en la matière : après l'affaire Michelin, dans laquelle un ingénieur du fabricant de pneumatiques avait piraté des données stratégiques de R&D en vue de les revendre à Bridgestone, condamné en juin 2010, une PME a également été victime d'actes préjudiciables à ses intérêts. Cette société avait recruté une personne asiatique pour optimiser sa présence en Chine. Deux ans après, le salarié dénommé ROSE quittait l'entreprise aux termes d'un départ négocié. Alors que ce dernier devait quitter la France deux jours plus tard, le chef d'entreprise était informé par un contact chinois que son ex-salarié lui avait proposé d'acquérir des fichiers de l'entreprise. Ayant déposé plainte pour vol, la brigade N-TECH était mandatée pour

Olivier de Maison Rouge

prélever les empreintes informatiques constituant les preuves nécessaires ; le commercial indélicat était ensuite mis en examen et condamné en septembre 2011 pour vol de fichiers confidentiels par copie de données.

Comme cela est exposé ci-dessous, le constat le plus navrant est qu'il n'existant pas jusqu'à il y a peu, de texte pénal réprimant spécifiquement l'appropriation de données sauf à s'en remettre à l'audace de juges avertis (1). Une nouvelle avancée juridique s'annonce peut-être avec un projet de loi sur le secret des affaires dans le cadre de la transposition de la directive européenne du 8 juin 2016 et suite à un précédent amendement salutaire de la loi GODFRAIN opéré en 2014 (2).

48

## 1. Un droit répressif longtemps perfectible

### **Des tribunaux réticents à reconnaître le vol de biens immatériels**

Dans le cas du vol, qui paraît être la qualification la plus appropriée en matière d'obtention illicite de données, et qui se définit communément comme étant la *soustraction frauduleuse du bien d'autrui*<sup>4</sup>, il persista longtemps une ambiguïté d'application juridique.

En effet, le vol se traduit dans les faits par la disparition matérielle du bien dans le patrimoine de la victime, et son transfert avec

apparition corrélatrice dans l'actif du voleur. D'aucuns estiment ainsi que le vol ne peut porter que sur des biens matériels à l'exclusion, à l'opposé, de tout bien immatériel.

C'est pourquoi une équivoque réside dans le cas d'une duplication illicite de données dématérialisées. En effet, s'agissant d'une copie réalisée sur une clef USB par exemple, le fichier d'origine demeure en possession de la victime. Il n'y a donc pas déplacement d'un patrimoine à l'autre.

Ainsi, la Cour d'appel de Paris<sup>5</sup> a, en 1992, estimé de manière somme toute restrictive que : « *des transferts qui portent exclusivement sur des données immatérielles, quelle qu'en soit la valeur intellectuelle, ne sauraient entrer dans le champ d'application [du vol] qui exige que la soustraction frauduleuse porte sur une chose matérielle ou corporelle ; qu'il est, en outre, manifeste que ces opérations de copiage, n'ayant entraîné aucun transfert dans la possession des données informatiques, ne sauraient être à elles seules constitutives d'une soustraction* ».

De même, la Cour d'appel de Grenoble a pour sa part jugé en 2000 que « *le vol étant la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui, celle-ci est nécessairement une chose matérielle susceptible d'appréhension par l'auteur du vol et le «vol d'informations» ne peut être appréhendé par la loi pénale qu'à travers le vol de son support matériel* »<sup>6</sup>.

Il ressort donc de cette analyse que les tribunaux ont longtemps été hostiles à la re-

## *La longue reconnaissance juridique du vol de données*

connaissance judiciaire du vol de données informatique ou incorporelles à l'exception de curieuses conceptions et constructions juridiques autour du « vol d'usage »<sup>7</sup> où les prévenus ont été déclarés coupables du vol du support matériel (disquettes) pendant la durée de la reproduction de leur contenu informationnel ou encore de « vol de temps-machine »<sup>8</sup> dans lesquelles le vol était admis pour le laps de temps d'emprunt du support matériel du bien incorporel et nécessaire à sa reproduction.

Le principe qui prévalait alors était que les informations, à l'instar des idées, étaient déclarées comme étant de « libre parcours » et de fait ne pouvait être revendiquées à titre de propriété. C'est pourquoi les juges sanctionnaient davantage la soustraction du support, même temporairement. En effet, la loi pénale étant d'interprétation stricte, les textes applicables étaient trop éloignés des nouvelles évolutions technologiques en matière de données.

### ***Une évolution judiciaire par circonvolution***

Ainsi, pour la jurisprudence, la qualification de vol ne pouvait-elle pas être retenue s'agissant de biens immatériels dont la victime en conservait la possession originale.

Un évolution des esprits fut cependant bienvenue en s'appuyant notamment sur la théorie désormais bien connue et développée à l'occasion du vol d'énergie<sup>9</sup>, même si les juges du fond conservent toujours leur

souveraineté dans l'appréciation des faits, il apparaît que la jurisprudence ait retenu ce chef de poursuite, ce qui n'était pas évident il y a encore quelques années, comme vu ci-dessus.

Ce revirement a été opéré relativement en 2003, la Cour de cassation ayant reconnu la qualification de vol de données informatiques retenant que « *le fait d'avoir en sa possession, (...) après avoir démissionné de son emploi pour rejoindre une entreprise concurrente, le contenu informationnel d'une disquette support du logiciel [X], sans pouvoir justifier d'une autorisation de reproduction et d'usage du légitime propriétaire, qui au contraire soutient que ce programme source lui a été dérobé, caractérise suffisamment la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui et la volonté de s'approprier les informations gravées sur le support matériel* »<sup>10</sup>.

Cette jurisprudence n'est pas demeurée isolée et a depuis lors été confirmée en 2008 par un arrêt de la Chambre criminelle<sup>11</sup> « *Aux motifs qu'en donnant ainsi à Jean-ZRG. s Y... qu'il venait de recruter les instructions et les moyens de subtiliser et de copier sur des supports matériels, les données et fichiers informatiques appartenant à la société Graphibus, afin de se les approprier et de pouvoir en disposer et les utiliser dans la nouvelle société dont il allait être le dirigeant, Jean-Paul X avait organisé et s'était rendu auteur, au préjudice de la société Graphibus, du vol de contenu informationnel d'au moins 9 syquests... dans le*

## Olivier de Maison Rouge

*but de disposer de ces données, de les reproduire, et de les exploiter. »*

De même, et plus récemment encore, cette même chambre a énoncé que : « *la reproduction de documents est susceptible de recevoir la qualification de vol au même titre que leur appréhension, de sorte que l'effet justificatif attaché à l'exercice des droits de la défense s'applique aussi bien aux documents originaux qu'à leur reproduction ...* », cela dans le cadre d'une affaire qui n'est pas un cas de concurrence déloyale ou « d'espionnage économique », mais celui d'un ex-salarié ayant introduit un recours prud'homal au soutien de documents collectés au sein de l'entreprise<sup>12</sup>. En lien avec cette décision, la Chambre sociale de la Cour de cassation a plus récemment rappelé que ce n'est pas à l'employeur de démontrer que le salarié a téléchargé davantage que pour les besoins de sa cause, mais bien au salarié de prouver que ce transfert était limité strictement au soutien de son argumentation devant la juridiction sociale (Cass soc., 31 mars 2015, n°13-24410).

Dans son jugement du 26 septembre 2011, cité en préambule de ce propos (Affaire ROSE), devenu une référence en matière de vol d'informations commerciales par copie numérique<sup>13</sup>, la juridiction pénale a estimé que : « *Attendu que le rapport d'expertise du disque dur et des clés USB retrouvées en perquisition au domicile de Madame [ROSE] a établi que le fichier « c list 0908.xls » correspondant aux données des clients des sociétés X et X<sup>2</sup> a été créé le 16*

*janvier 2009, soit le jour du départ de la société ; que sous couvert de fournir des données actualisées à Monsieur XX elle a transféré ces données sur une clé USB ; que le transfert d'informations, aux fins d'actualisation des fichiers antérieurs sont constitutifs de soustraction frauduleuse.* »<sup>14</sup>.

Dans une dernière espèce avant la réforme de la loi Godfrain évoquée ci-après, l'auteur des faits d'intrusion et de vol, s'était vu relaxé en première instance. Sur appel du Ministère public, le parquet a obtenu sa condamnation en 2014, en invitant les juges à faire une analyse extensive, ambitieuse et désormais plus appropriée de l'article 311-1 du Code pénal, en estimant qu'à l'instar du vol d'électricité, la « chose » mentionnée dans la disposition pénale pouvait s'entendre comme étant un bien immatériel, de nature incorporelle et que son téléchargement sans l'autorisation de son propriétaire se traduit par une dépossession (quand bien même l'original reste entre ses mains)<sup>15</sup>.

Jusqu'en 2013, il semblait donc apparaître un faisceau jurisprudentiel où le vol de données confidentielles et de secrets d'affaires est timidement reconnu par les tribunaux répressifs. Pour autant, il ne s'agit que d'une évolution de la position des juges, et nullement une consécration gravée dans le marbre. Dès lors, il pouvait toujours y avoir revirement de jurisprudence.

## *La longue reconnaissance juridique du vol de données*

### **2. Secret des affaires, extraction de données et cybercriminalité**

#### ***Le régime d'origine de la délinquance numérique***

Intégrée sous les articles 323-1 et suivants du Code pénal, la loi « Godfrain » du 5 juillet 1988, réprimait initialement l'intrusion, la tentative d'intrusion, le maintien et la modification d'un système de traitement automatisé de données qu'elles soient personnelles ou non.

Pour la jurisprudence, « *L'accès frauduleux, au sens de l'article 323-1 du nouveau Code pénal, vise tous les modes de pénétrations irréguliers d'un système, que l'accédant travaille déjà sur la même machine mais à un autre système, qu'il procède à distance ou qu'il se branche sur une ligne de télécommunication.* »<sup>16</sup>

La loi ne distingue pas selon les procédés d'accès. Il peut s'agir, par exemple, d'une adresse Internet obtenue par fraude, du forçement d'un dispositif de sécurité ou de l'utilisation sans droit d'un code d'accès. Par ailleurs, le fait d'entraver ou de fausser le fonctionnement d'un système de traitement automatisé de données est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. Enfin, le fait d'introduire frauduleusement des données dans un système de traitement automatisé ou de supprimer ou de modifier frauduleusement les données qu'il contient est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros

d'amende. En fin de compte, le législateur a voulu incriminer par cet artifice les modifications de données, c'est-à-dire les modifications des informations qu'elles contiennent. En revanche, la simple copie de ces données n'entre pas dans le domaine d'application du texte.

Plus largement, ce texte sanctionne le fait de pénétrer dans un système, un programme ou un matériel informatique, de s'y maintenir, et de le modifier ou de le « pirater ». L'avantage de cette disposition est d'être suffisamment large et évolutive pour faire condamner les actes de cybercriminalité et en ce sens les tribunaux l'appliquent sans ambages ; mais ne figurait pas expressément l'obtention illicite ou la collecte frauduleuse de données.

#### ***L'extraction de données récemment consacré***

Modifié par la loi du 13 novembre 2014 (article 16), l'article 323-3 du Code pénal est devenu : *Le fait d'introduire frauduleusement des données dans un système de traitement automatisé, d'extraire, de détenir, de reproduire, de transmettre, de supprimer ou de modifier frauduleusement les données qu'il contient est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.*

*Lorsque cette infraction a été commise à l'encontre d'un système de traitement automatisé de données à caractère personnel mis en œuvre par l'Etat, la peine est portée*

## Olivier de Maison Rouge

à sept ans d'emprisonnement et à 300 000 € d'amende.

Ce faisant, le législateur a voulu intégrer la notion d'extraction de données informatiques, afin de constituer légalement le vol de données<sup>17</sup> que la proposition de loi n°3985 du 22 novembre 2011 visant à sanctionner la violation du secret des affaires<sup>18</sup> n'avait pas pu pallier.

Depuis lors, plusieurs décisions ont été rendues sur le fondement nouvellement intégré au Code pénal.

Dans une affaire, un fichier clients d'un site Internet avait été prélevé par un tiers qui « aspirait » de nombreuses coordonnées de contacts à distance. Alors que ce dernier avait été relaxé en première instance pour des faits supposés d'introduction informatique, il a cependant été condamné pour l'extraction de données, d'une part, et la collecte illicite de données personnelles (article 226-18 du Code pénal), d'autre part<sup>19</sup>.

Sur la base de ce même texte amendé, un *anonymous* a été condamné pour :

1. avoir accédé frauduleusement au serveur des systèmes d'information d'EDF,
2. avoir procédé à une attaque par déni de service,
3. et avoir appelé des internautes à agir de la sorte<sup>20</sup>.

Dans un autre cas où le voleur était en possession des codes d'accès et n'avait donc pas pénétré frauduleusement le système, la

Chambre criminelle de la Cour de cassation a ici retenu le vol de fichiers informatiques<sup>21</sup>.

Vol (article 311-1 du Code pénal) et extraction de données (article 323-3 du même code) sont donc alternatifs aux yeux des tribunaux et forment quasi indistinctement le même corpus juridique destiné à sanctionner la collecte frauduleuse de données non personnelles et/ou confidentielles.

### ***Les enjeux de la directive Secret des affaires***

La seule limite à ces ajustements et interprétations de textes demeure dans le fait qu'ils ne visent que des données informatiques et/ou informations confidentielles et ainsi les secrets d'affaires (informations économiques non divulguées) non dématérialisés, la captation du savoir-faire, l'enregistrement photographique de prototypes... échappent néanmoins encore à toute légitime sanction.

En raison des initiatives législatives antérieures non concrétisées (proposition de loi Carayon en 2012, proposition de loi Urvoas en 2015), des avis rendus et des expériences rencontrées, le choix de légiférer en matière pénale devra être abordé avec attention. Le conseil de l'Avocat général Claude MATHON mérite à ce titre d'être écouté, lequel ne préconise nullement de créer une infraction spécifique, mais davantage de s'appuyer sur *l'arsenal répressif existant*<sup>22</sup>.

## *La longue reconnaissance juridique du vol de données*

C'est pourquoi les juristes attendent désormais beaucoup de la transposition de la Directive (UE) n°2016/943 du 8 juin 2016 relative à la protection des secrets d'affaires et savoirs-faires. Dans le cas de l'espionnage économique, que la directive a directement visé comme fléau actuel, sous réserve de ce qui est étudié ci-dessus en matière numérique, il conviendrait sans doute de renforcer l'arsenal pénal sans créer d'infraction nouvelle.

L'Union européenne laissant à chaque Etat membre la faculté de densifier son arsenal répressif en la matière, dans la mesure où la directive vise l'obtention, la révélation et l'utilisation illicite des informations économiques non divulguées, il appartient au législateur dans son œuvre de transposition de faire référence expressément aux dispositions pénales de manière à embrasser suffisamment la répression des atteintes aux secrets d'affaires.

### **La protection des informations relevant du potentiel technique et scientifique de la France**

Dans ce même souci de limiter l'accès à des données sensibles, autre conséquence des affaires Michelin et ROSE, l'Etat a récemment élaboré certains modes de protection, notamment physique et numérique, conférant aux entreprises utilisatrices un droit à restriction des informations. Ce sont les Zones à régime restrictif (ZRR)<sup>23</sup> et les Opérateurs d'importance vitale (OIV)<sup>24</sup>, qui sont des cadres juridiques spécifiques, permettant aux personnes morales privées de sécuriser, sous le contrôle de l'État et sur autorisation des ministères<sup>25</sup>, un périmètre donné, en raison, notamment, de la nature des données traitées au cœur de ces enceintes<sup>26</sup>. Ces régimes ont été institués afin de préserver les éléments essentiels du potentiel scientifique et économique de la France<sup>27</sup>. Enfin, il faut relever que le CISSE, créé le 29 janvier 2016<sup>28</sup>, a aussi pour mission de participer à « la défense de la souveraineté numérique ».

## Olivier de Maison Rouge

### Notes

<sup>1</sup> Pour Google, Amazon, Facebook, Amazon et Microsoft

<sup>2</sup> Pour Netflix, Airbnb, Tesla et Uber

<sup>3</sup> Depuis 2003, les normes comptables IFRS permettent d'inscrire à l'actif du bilan les frais de développement de nouveaux produits ou services.

<sup>4</sup> Tel que définit littéralement par l'article L 311-1 du Code pénal

<sup>5</sup> CA Paris, 13<sup>e</sup> ch. A, 25 novembre 1992

<sup>6</sup> CA Grenoble, 1<sup>e</sup> ch. corr., 4 mai 2000

<sup>7</sup> Cass. Crim. 12 janvier 1989

<sup>8</sup> Cass. Crim. 8 janvier 1979 arrêt *Logabax*. Dans cette décision très commentée, il apparaît que le vol a été retenu dès lors que le prévenu n'avait « *que la simple détention matérielle* [des originaux], *les avait appréhendés frauduleusement pendant le temps nécessaire à leur reproduction.* »

<sup>9</sup> Cass. Crim., 12 décembre 1984, dite jurisprudence EDF

<sup>10</sup> Cass. Crim., 9 septembre 2003

<sup>11</sup> Cass. crim., 4 mars 2008, D. 2008, p. 2213, obs. Detraz, Comm. com. électr. 2008, n° 12, étude 25, comm. Huet J. :

<sup>12</sup> Cass. Crim, 21 juin 2011, n°10-87.671

<sup>13</sup> L'auteur de ces lignes a été le conseil de l'entreprise victime, participant à l'enseignement des juges sur ce type d'affaires

<sup>14</sup> Trib. Corr. Clermont-Ferrand, 26 septembre 2011

<sup>15</sup> Cass. Crim, 20 mai 2015, n°14-81336

<sup>16</sup> CA Paris, 11<sup>e</sup> ch., 5 avr. 1994, LPA 1995, n° 80, p. 13, obs. Alvarez V., JCP E 1995, I, n° 461, obs. Vivant M. et Le Stanc C., D. 1994, I.R., p. 130

<sup>17</sup> VADILLO F. et CHAUVIN E., « Quand la lutte antiterroriste fait évoluer la notion de vol : les modifications de l'article 323-3 du code pénal introduites par l'article 16 de la loi du 13 novembre 2014 », Gaz. Pal., 16 avr. 2015, n°106

<sup>18</sup> Adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale le 23 janvier 2012

<sup>19</sup> CA Paris, pôle 4 - ch 11, 15 sept. 2017

<sup>20</sup> TGI Paris, 13<sup>e</sup> ch. Corr., 28 septembre 2016

<sup>21</sup> Cass. Crim., 28 juin 2017, n°16-81.113

<sup>22</sup> « Légiférer sur le secret des affaires : faute délictuelle ou délit ? », in Défis n°3 - 2014, pp. 60-63

<sup>23</sup> décret n°2011-1425 du 2 novembre 2011, arrêté du 3 juillet 2012 et la circulaire n° 3415/SGDSN/AIST/PST du 7 novembre 2012.

<sup>24</sup> Article R. 1332-1 et s. du Code de la défense en application de l'article 22 de la Loi de Programmation militaire (LPM) n°2013-1168 du 18 décembre 2013

<sup>25</sup> Sous l'autorité d'un Haut fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS)

<sup>26</sup> Depuis, la Directive (UE) 2016/1148 du 6 juillet 2016 dite NIS a instauré un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information

<sup>27</sup> Affirmés au titre des intérêts fondamentaux de la nation

<sup>28</sup> D. n°2016-66, Art. 2 3°

# Évolutions et prévisions

## Faits & Idées

Xavier Raufer & Stéphane Quéré

➤ Régulièrement, *Sécurité Globale* propose des chiffres et données récents, collectés par sa base documentaire internationale. Vérifiés et recoupés, ces faits couvrent tout le champ du crime, du terrorisme, plus tout élément contextuel pertinent. D'où l'objectif et le nom de cette chronique : donner aux lecteurs des *faits*, pour qu'ils aient (plus et mieux encore) des *idées* ; ce, pour enrichir notamment le débat criminologique.

\*\*\*

---

### • Faits & données criminels à l'échelle mondiale

---

Ici, les faits et données d'envergure mondiale ; au minimum, transcontinentale.

### Trafics mondiaux d'êtres humains<sup>1</sup>

Dans ce domaine, dit l'Organisation mondiale du travail, trois grandes catégories de crimes (qui parfois se recoupent ou se superposent) : le travail forcé, l'esclavage moderne et le trafic des êtres humains (les données ci-après ont été compilées de 2012 à 2016) :

*Esclavage moderne* :  $\pm$  40 millions (m.) de victimes en 2016, dont  $\pm$  25% d'enfants - 71% de femmes. Afrique, 7,6 victimes/1000 personnes - Asie-Pacifique, 6,1 victimes/1000 personnes,

*Esclavage sexuel* : 99% de femmes - 21% d'enfants - 5% de l'ensemble des esclaves, mais 50% des revenus illégaux,

*Travail forcé* (exploitation de main d'œuvre) :  $\pm$  25 m. de victimes - 18% d'enfants - Asie-Pacifique, 4 victimes/1000 personnes,

55

Xavier Raufer & Stéphane Quéré

*Mariage forcé : ± 15 m. - 84% de femmes, 37% d'enfants - Afrique, 4,8 victimes/1000 personnes - Asie-Pacifique, 2 victimes/1000 personnes.*

Selon l'Organisation internationale des migrations (OIM), la logistique des migrations clandestines serait la 3<sup>e</sup> activité criminelle la plus rentable, avec un chiffre d'affaires d'environ 35 \$Mds./an. En moyenne, un esclave rapporte 3 978 US\$/an.

## Crimes contre l'environnement<sup>2</sup>

Le sable est utilisé aujourd'hui pour produire les microprocesseurs ; dans le bâtiment-travaux publics ; dans la fabrication du papier, des pneus, du verre, des plastiques, peintures, détergents, cosmétiques, etc.

Le sable marin est moins recherché car contenant beaucoup de sel ; donc usage de masses d'eau douce pour le nettoyer.

Extraction mondiale de sable pour la construction : en 2010, ± 11 milliards (mds.) de tonnes ; régions d'extraction les plus intenses :

- 1 - Asie pacifique ;
- 2 - Europe ;
- 3 - Amérique du Nord.

En 2016, aux Etats-Unis, le marché du sable & gravier pour la construction est d'environ 9 mds. de US\$.

## Faits & méfaits de la DGSI (Davos-Goldman-Sachs-Idéologie)<sup>3</sup>

- Les milliardaires en Europe en 2017 : fortune cumulée des 100 premières fortunes d'Europe : 1 544 mds de Francs suisses ; 19% de plus qu'en 2016 ; 52% de plus qu'en 2012. Sur les 100 principales fortunes d'Europe, on compte : Allemagne, 27 milliardaires ; Russie, 16 ; France, 14 ; Italie, 10 ; Suisse, 7. 1/4 de ces Européens les plus fortunés vivent en Suisse.

- *Sur les 500 premières fortunes françaises*, il y a 92 milliardaires en euros, 18 de plus qu'en 2016 ; ces 500 Français les plus riches possèdent ensemble (2017) 571 mds€, 117 mds€ de plus qu'en 2016 (+ 26%). Sur 2016, le patrimoine collectif des 10 principales fortunes françaises a augmenté de + 35%. Depuis 1996, le patrimoine collectif de ce «Top 10» a été multiplié par 12. De 1996 à 2017, le montant total de la fortune des 500 plus riches de France a été multiplié par 7 ; 3 fois 1/2 plus vite que la production de richesses en France sur la même période. *Challenges*, classement 2017 des 500 principales fortunes professionnelles de France : 1 - Bernard Arnault, 46,9 mds€ ; 2 - Liliane Bettencourt (décédée) 35,8 mds€ ; 3 - Famille Dumas (Hermès), 30,85 mds€.

- Grande-Bretagne (*Resolution Foundation*) depuis la grande crise de 2007-2008, les salariés de moins de 35 ans n'ont jamais retrouvé le niveau antérieur de prospérité ;

les revenus les plus haut (top 1%, + de £ 275 000/an) ont, eux, retrouvé leur pourcentage du revenu national d'avant la crise. Par an, les patrons des 100 principales entreprises britanniques (FTSE-100 Index) gagnent en moyenne 4,5 millions de £ (5,14 m.€) ce qui représente 132 ans du salaire moyen à temps plein du pays.

- *Fortunes mondiales* : de juin a septembre 2017, le rang d'homme le plus riche du monde est successivement passé de Amancio Ortega (groupe Zara, Espagne) avec 85 mds\$, devant Jeff Bezos (Amazon) et Bill Gates (Microsoft). Fin septembre 2017, le classement s'établit ainsi : 1 - Jeff Bezos, 91 mds\$ ; 2 - Bill Gates, 90 mds\$ ; 3 - Amancio Ortega, 82,7 mds\$ ; 4 - Warren Buffet, 74,5 mds\$ ; 5 - Mark Zuckerberg, 56 mds\$ ; 6 - Carlos Slim, 54,4 mds\$ ; 7 - Larry Ellison, 52 mds\$ ; 8 - Charles Koch, 48 mds\$ ; 9 - David Koch, 48 mds\$ ; 10 - Michael Bloomberg, 47,5 mds\$.

- *Etats-Unis, inégalités* : les 1% des foyers du sommet (top 1%) disposent de 20% de tous les revenus du pays et de 35% de la fortune de l'Amérique ; les 10% des foyers du sommet (top 10%) possèdent 76% de la fortune du pays. De 1963 à 2013, la fortune des 10% les plus riches a été en moyenne multipliée par 4 ; celles des 1% les plus riches, multipliée par 6 ; Sur la même période, les 10% des foyers les plus pauvres (bottom 10%) sont passés de l'absence de toute fortune, au fait d'avoir en moyenne... \$ 2000 de dettes.

Etats-Unis : fortune moyenne d'un foyer blanc en 2013 : \$ 141 900 ; foyer noir : \$ 11 000 ; foyer latino : \$ 13 700.

Aux Etats-Unis, 55% des profits réalisés par des sociétés dont le siège est dans le pays sont «orientés» de façon à être «optimisés» au Luxembourg, aux Bermudes, etc. Coût pour le fisc américain : 130 mds\$/an.

- *Pays scandinaves, fraudes* (étude écono-mico-financière) : en moyenne 4% des citoyens non-Scandinaves de l'Europe possèdent un(plusieurs) compte (s) offshore ; les Scandinaves, seulement 2%. Donc ces derniers trichent moins en général :
  - Scandinave moyen, sous-déclaration au fisc : 3% de ses revenus en moyenne,
  - Les 1% des Scandinaves les plus riches : 10% de ses revenus en moyenne,
  - Les 0,01% les plus riches : 30% de ses revenus en moyenne.

- *Afrique, fraudes* - 30% des actifs de l'Afrique sont dissimulés dans des places financières offshore ; perte annuelle pour le continent 14 mds\$.

- *Banques, amendes pour fraudes* - Depuis le début de la crise (2007) des banques ayant triché ou fraudé, alors ou depuis, ont été sanctionnées de 227 mds\$ d'amendes en grande majorité par les Etats-Unis ; noter l'étrange absence de banques américaines dans le trio de tête des punis... :

BNP-Paribas : 8,9 mds\$ d'amendes,  
Deutsche Bank : 7,2 mds\$ d'amendes,  
Crédit Suisse : 5,3 mds\$ d'amendes.

Xavier Raufer & Stéphane Quéré

## • La criminalité, par continents

Ici, les faits et données, classés par continent.

### • Afrique<sup>4</sup>

Voir tableau 1.

### • Amériques

*Amérique du Nord*

États-Unis

*Généralités, homicides<sup>5</sup>* - Sur l'année 2016, 1 248 185 crimes violents<sup>6</sup> ont été commis,

+ 4,1% sur 2015. Là dedans, homicides + 8,6% de 2015 à 2016 ; de 2014 à 2016, + 22% d'hom, la plus forte hausse depuis 1968. Taux d'homicides aux Etats-Unis en 2016 : 5,3/100 000 (au plus haut depuis 2008, - mais 9/100 000 en 1994).

*Les armes à feu<sup>7</sup>* - dans le pays, du 1e janvier au 30 septembre inclus, il y a eu 11 685 morts par armes à feu (homicides, suicides, accidents de tir, etc.) et 23 700 blessés. Les adultes y possèdent ± 265 millions d'armes à feu légales, dont ± 3,5 millions de fusils d'assaut type AR 15. 20% des Américains sont surarmés et 3% d'entre eux possèdent 50% de toutes les armes légales en circulation (soit ± 17 armes chacun).

58

Tableau 1. Classement de 17 villes africaines, selon leurs indices de criminalité et de sûreté.

Rang	Nom	Index, crime	Index, sûreté
1	Pietermaritzburg, Rsa	81,97	18,03
2	Johannesburg, Rsa	78,63	21,37
3	Pretoria, Rsa	78,58	21,42
4	Durban, Rsa	78,20	21,80
5	Windhoek, Namibie	71,45	28,55
6	Port Elisabeth, Rsa	70,23	29,77
7	Le Cap, Rsa	69,54	30,46
8	Lagos, Nigeria	68,08,	31,92
9	Dar es Salaam, Tanz.	65,80	34,20
10	Nairobi, Kenya	63,03	36,97
11	Tripoli, Libye	58,06	41,94
12	Le Caire, Egypte	55,96	44,04
13	Casablanca, Maroc	53,24	46,76
14	Harare, Zimbabwe	51,98	48,02
15	Alger, Algérie	49,99	50,01
16	Addis Abeba	44,46	55,54
17	Tunis	36,11	63,89

*Homicides, etc. dans quelques grandes métropoles*<sup>8</sup> - (déjà) taux d'homicides par armes à feu en 2016 dans les «30 plus grandes métropoles» : + 14,8% ; homicides en 2016 dans les métropoles «de + de 1 m. hab.» : + 20,3% ; crimes violents : + 17,2% (voir tableau 2).

Ville	hom. 1 <sup>er</sup> sem. 2017	par arme de poing	hom. 1 <sup>er</sup> sem. 2016
Baltimore	170	88%	149
Detroit	136	81%	110
Saint Louis	94	96%	90

Tableau 2.

*Baltimore*, 25/07/2017 : 200<sup>e</sup> homicide de l'année ; taux d'élucidation, 57% (homicides dans la ville en 2016, 318 ; en 2015, 344). Taux d'hom. 55,27/100 000, le 2<sup>e</sup> pire du pays (1<sup>e</sup> pire Saint Louis, Miss; 59,29/100 000).

*Chicago* - 1<sup>er</sup> semestre 2017, 323 hom. connus («record» de 2016, battu). Victimes de tirs (blessés ou morts) les mêmes mois, ± 1 800 ; en 2016, ± 2 035 (progrès ! - 14%). Week-end du 4/07, (fête nationale) surtout à Chicago *south & west sides* : 101 victimes de tirs d'armes à feu, dont 15 morts. Rappel de 2016 : 765 homicides (+ 58% sur 2015) ; blessés par balles : ± 4 300.

*Autres métropoles, homicides en 2016* : New York City : 335 hom., Detroit : 303 hom., Las Vegas : 158 hom.

*Tueries de masse* - le 1<sup>er</sup> octobre 2017, 275<sup>e</sup> jour de l'année, le pays compte déjà, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, 273 de ces tueries (selon les normes du FBI : au moins 4 tués ou blessés au même endroit et par un seul assaillant).

*Argent «sale»*<sup>9</sup> - Analyse par «écho moléculaire» des billets de banque : à New York, 80% des billets en circulation portent des traces de cocaïne (moins souvent, d'héroïne et d'amphétamines).

*Prisons et pénitentiaire*<sup>10</sup> - En fait, les incarcérations de masse découlent, non (comme le dit la gauche libérale américaine) de la multiplication de peines lourdes pour des délits liés aux stupéfiants, mais d'une plus grande sévérité des magistrats américains envers de graves et violents crimes : cas des condamnés à de longues peines avant l'âge de 25 ans : 94% le sont pour des crimes violents, dont (sur les 94%), 69% d'homicides.

50% des détenus dans les prisons *fédérales* le sont en effet pour des affaires de stupéfiants - affaires qui ne concernent que 16% des détenus dans les prisons des *Etats*. Or ces prisons des Etats enferment 87% du total des prisonniers des Etats-Unis.

La population américaine (Noirs évidemment compris) est dans l'ensemble hostile à l'allègement des peines infligées aux criminels violents (en moyenne, 7 sondés sur 10 sont pour le maintien des peines lourdes en cas de violence).

## Xavier Raufer & Stéphane Quéré

*Enquête de «victimisation» la plus récente<sup>11</sup> - (National crime victimization survey, NCVS, Complète le *Uniform crime report* du FBI) le NCVS porte sur tous les foyers américains et dans ceux-ci, intéressé tous les individus âgés de 12 ans et plus. Y sont compilés (sur témoignage direct recueilli par sondage) :*

- Les crimes visant les personnes (vols avec arme et vols avec violences («*robberies*»), coups & blessures volontaires, agressions sexuelles & viols, etc.,
- Les infractions visant les biens (cambriolages, vols de véhicules, vols divers, etc.)

Total de ces infractions :  $\pm 2\,450 / 100\,000$  en 2016, au plus bas depuis 1997.

60

*En 2015, les crimes violents* ont affecté 0,98% des habitants des Etats-Unis âgés de 12 ans et plus. Crimes violents (ayant affecté tous ces habitants) de 79,8/1000 atteintes (1993) à 18,6/1000 habitants (2015).

*En 2015 les atteintes aux biens* ont affecté 7,60% de tous les foyers des Etats-Unis (environ 10 m. de foyers). Atteintes aux biens de 1993 à 2015 : de 351,8 atteintes par 1000 foyers (1993) à 110,7/1000 (2015).

Infractions relatées au NCVS et connues de la police en 2015 :

- «*Robberies*» : 62% de ces crimes,
- Crimes «*graves*» : 55%,
- Crimes «*violents*» : 47%,
- Coups & blessures volontaires : 42%,
- Viols & aggr. sex. : 32%.

### Canada<sup>12</sup>

*Infractions au code criminel* (id. code pénal), connues de la police en 2016 : 1 895 546, + 27 700 sur 2015. (hors infractions au code de la route).

*Crimes augmentant en 2016* : Agressions sexuelles, + 6% ; Enlèvements, + 4% ; vols avec violences, + 1%. Les vols avec armes diminuent de - 3%.

*Homicides au Canada* en 2016, 611 ; en 2015, 609. (en 2016 1,68/100 000 hom.).

Provinces où les homicides augmentent : Ontario (+32) ; Saskatchewan (+10).

Provinces où les homicides baissent : Alberta (-17) ; Québec (-12) ; Brit. Columbia (-10).

### Mexique<sup>13</sup>

Au premier semestre 2017, 12 155 «enquêtes pour homicides» ont été ouvertes au Mexique (de telles enquêtes peuvent concerner un homicide ou plusieurs) ; c'est + 31% sur la même période de 2016.

Baisse du travail (préventif ou répressif) anti-narcos dans le pays :

- Miles parcourus par l'armée de l'air pour surveiller les narcos : - 51% de 2015 à 2016,
- Miles parcourus par la marine militaire pour surveiller les narcos : - 72% de 2015 à 2016,

- Parquet : ouvertures d'informations pour affaires de stupéfiants : 2012, 27 870 ; 2016, 6 219 ; pour possession/usage d'armes : 2012, 19 015 ; 2016, 6 817 ; (ces baisses continuent en 2017),
- Armée, saisies d'armes : 2012, 20 825 cas ; 2016, 3 593 cas. Arrestations de criminels narcos de 2012 à 2016, - 57%.

Depuis 2006, il y a eu  $\pm$  200 000 morts ou disparus dans le pays. En mai 2017, on y a décompté 2 186 homicides (connus) ; au plus haut pour un mois depuis 20 ans. Etats les plus atteints : Guerrero, 216 hom., Basse-Californie, 185, Sinaloa, 154, etc. En juin 2017, 2 234 hom. (+ 40% sur juin 2016 et + 80% sur juin 2014).

Janvier-juin 2017, homicides connus à l'échelle nationale : 12 155.

En 2017, sur les 32 Etats du pays, 27 ont plus d'homicides qu'en janvier-juin 2016.

Taux d'évaluation : 20%, donc 8 homicides sur 10 restent impunis.

### • Amérique latine

#### Généralités<sup>14</sup>

Voici le Gallup's 2017 Global law and order report, qui classe 135 pays en ayant sondé 136 000 personnes sur leur perception de l'insécurité. Tout en bas du classement l'Amérique latine+ Caraïbes ; le plus désastreux résultat, huit années de suite. Le pire : le Venezuela ; autres mauvais : Bolivie, Ré-

publique dominicaine, Salvador ; le mieux classé de la région : le Chili. Voyons de plus près.

L'Amérique latine en général (Amérique du Sud, Amérique centrale + Caraïbes) compte 8% de la population du monde, mais 38% des homicides de la planète. En 2015 : 21/100 000 homicides. 1 hom. tous les quarts d'heure, près de 100 par jour, 35 000 par an.

De 2000 à 2014 dans la région,  $\pm$  2,6 m. de victimes d'homicide.

De 2003 à 2014, des études régionales établissent que 90% des victimes de la tuerie sont de jeunes hommes - ce qui signifie, guerres de gangs.

Un tiers de tous les homicides mondiaux sont commis dans 7 pays : Brésil-Colombie-Guatemala-Honduras-Mexique-Salvador-Venezuela, tous dans la région. Mais le cône sud du continent est préservé : Argentine, Chili, Uruguay :  $\pm$  5/100 000 hom.

120 métropoles, capitales, etc., de la région, ont des taux d'homicides de plus de 25/100 000.

Enfin dans la région, le taux d'impunité dépasse constamment les 80%.

(*Rapport 2017 de l'ONG «Save The Children»*) la moyenne mondiale des homicides des moins de 19 ans est de  $\pm$  3/100 000 Mais dans la région :

## Xavier Raufer & Stéphane Quéré

- Colombie, Salvador, Venezuela : + de 20/100 000 homicides de - de 19 ans,
- Belize, Brésil, Guatemala, Panama, République dominicaine, Trinidad & Tobago : + de 10/100 000 homicides de - de 19 ans.

Si la tendance continue, on atteindra en 2030 35/100 000 homicides, sept fois plus que la moyenne mondiale.

Le carnage affecte bien sûr l'économie continentale. Selon *l'Interamerican Development Bank*, la violence armée coûte à la région 3,55% de son produit brut (dépenses

Tableau 3. Taux d'impunité (en cas de crime) des pays de la région, aux statistiques convenables<sup>15</sup>.

Pays	Taux d'impunité
Mexique	69,21
Pérou	69,04
Venezuela	67,24
Brésil	66,72
Colombie	66,57
Nicaragua	66,34
Paraguay	65,36
Honduras	65,04
Salvador	65,03
Panama	63,23
Equateur	62,72
Guatemala	61,04
Rép. Dominicaine	60,61
Chili	59,05
Argentine	58,87
Trinité & Tobago	57,08
Costa Rica	54,57
Granada	54,2
Barbade	48,79

en infrastructures de sécurité, etc.) (voir tableau 3).

Cet index calcule de façon complexe la «chaîne d'impunité» de 69 pays dans le monde, dont 19 de la zone Amérique latine + Caraïbes. Le pire au monde pour l'Index : les Philippines ; mais juste derrière, présence massive des pays de la zone ici étudiée.

Tableau 4 *ci-contre*.

### • Amérique centrale & Caraïbes<sup>16</sup>

*Taux d'homicides dans les Caraïbes*<sup>17</sup> - Jamaïque : 50/100 000 (+ 11% sur 2015, 70% des hom. causés par le crime organisé) ; US Virgin Islands : 39/100 000 homicides ; St Kitts & Nevis: 38/100 000 ; Trinidad & Tobago : 35/100 000 ; Bahamas : 27,5/100 000 ; Sainte-Lucie : 25/100 000 ; Saint-Vincent & Grenadines et La Dominique : 22/100 000, Porto Rico, 20/100 000 (+ 15% sur 2015) ; République dominicaine 15,8/100 000 en 2016.

Homicides à - de 10/100 000 : Anguilla ; Antigua & Barbuda ; British Virgin Islands ; Cayman Islands ; Cuba ; Guadeloupe ; Haïti ; Martinique ; Turks & Caïcos.

*Gangs - «exportation»* - Le MS13 («*Mara salvatrucha*») compte ± 10 000 «soldats» dans environ 40 Etats des Etats-Unis (au total dans toute la région, de 70 000 à 100 000 membres. Activités criminelles : trafic de stupéfiants et d'êtres humains, racket et proxénétisme. Son rival régional

Tableau 4. Les homicides connus en Amérique Latine + Centrale - dernières données disponibles.

ARGENTINE	:	6/100 000 en 2016 ; 6,6/100 000, 2015 ; 7,6/100 000 en 2014,
BRÉSIL	:	25,7/100 000 en 2015 ; 24,6/100 000 en 2014,
BOLIVIE	:	10,8/100 000 (2015),
CHILI	:	(2014-2016) $\pm$ 3,5/100 000, jamais plus de 5/100 000 depuis 1955,
COLOMBIE	:	24,4/100 000 (2016, au plus bas depuis 1974), 2015 : 25/100 000,
COSTA RICA	:	11,8/100 000 (2016, pire statistique jamais enregistrée, 11,4/100 000 en 2015,
ÉQUATEUR	:	5,6/100 000, 2016, + bas en 30 ans ; 6,4/100 000, 2015 ; 22/100 000, 2011,
GUATEMALA	:	27,3/100 000 en 2016 ; 46,5/100 000 en 2009,
HONDURAS	:	59/100 000 en 2016 ; 86,5/100 000 en 2011,
MEXIQUE	:	16,2/100 000 en 2016,
NICARAGUA	:	7/100 000 en 2016 ; 8/100 000 en 2015,
PANAMA	:	9,3/100 000 en 2016,
PARAGUAY	:	8,8/100 000 en 2015 ; 7,9/100 000 en 2014,
PÉROU	:	7,2/100 000 en 2016 ; 6,7/100 000 en 2015,
SALVADOR	:	81,2/100 000 en 2016 ; 104/100 000 en 2015 ; 70/100 000 en 2011.
URUGUAY	:	7,6/100 000 en 2016 ; en 2015, 8,5/100 000,
VENEZUELA	:	59/100 000 en 2016 - mais selon une ONG crédible, + de 90/100 000 en fait.

«Barrio Dies y Ocho», à l'origine *Eighteenth Street Gang* (M18) compte, lui, de 30 000 à 50 000 «soldats» dans 20 Etats des Etats-Unis.

*Costa-Rica* - selon la COMESCO (commission sur les problèmes de sécurité), de 2010 à 2016, les homicides ont augmenté de + 9,7% dans le pays (2010, 527 hom ; 2012, 407 ; 2016, 578). 2010 : 11,5/100 000 hom. ; 2016, 11,8/100 000. Victimes de ces homicides : en majorité de jeunes hommes de 15 à 29 ans. Dans ces homicides, ceux liés au crime organisé représentaient 2,5% du total en 2005 ; on en est à 46% en 2016.

*Jamaïque* - (population,  $\pm$  2,8 m.) De janvier à juin 2017, on en est à 639 hom. dans le pays, plus de 4/jour,  $\pm$  50/100 000 et + 19% sur 2016. Selon les projections d'experts, on en sera à  $\pm$  1 450 hom. à la fin

2017 ( $\pm$  1 350 fin 2016). 70% de ces homicides sont provoqués par des gangs. A noter que, de 2009 à 2014, les homicides avaient baissé de (2009), 62/100 000, à (2014), 36/100 000.

#### • Amérique du Sud<sup>18</sup>

##### Argentine

(INDEC, *Institut national des statistiques et du recensement*) - Enquête de «victimisation», en 2016, 27,5 des foyers argentins ont subi au moins une infraction (-6% sur 2015) ; homicides, - 9% de 2016 sur 2015 ; 32% desdites infractions ont été rapportées aux autorités. Taux d'homicides en Argentine pour 2016 : 6/100 000. Le pays est ainsi le 3e le moins criminogène d'Amérique latine.

## Xavier Raufer & Stéphane Quéré

### Brésil

(208 millions d'habitants) environ 60 000 homicides chaque année, environ 150 par jour, un Brésilien tué *toutes les 9 minutes* ; à lui seul, 10% de tous les homicides commis au monde.  $\pm$  50 m. de Brésiliens de 16 ans et + (1/3 de la population adulte) connaissent directement quelqu'un qui a été assassiné. Une application privée (*Fogo Cruzado*) recense les échanges de tirs dans le pays : en moyenne, 16 par jour.

Dans le pays entier les homicides ont augmenté de + 6,8% en 2016 ; bien pire au nord-est du pays : Etat de Pernambouc (1<sup>e</sup> semestre 2017 sur idem, 2016) : + 38% d'homicides ; Ceara, + 32% et Rio Grande do Norte, + 26%.

*Etat de Rio de Janeiro* - 3 755 homicides au 1<sup>er</sup> semestre 2017, + 15% sur idem, 2016. (5 000, assassinés ou balles perdues, en 2015). 1 résident de Rio est blessé ou tué par balles perdues toutes les 7 heures (632 au 1<sup>er</sup> semestre 2017),

Un policier est tué dans l'Etat toutes les 54 heures - il court plus de risque statistique de mourir au combat qu'un soldat américain pendant la guerre du Vietnam,

Civils tués par la police (1<sup>er</sup> semestre 2017 sur idem, 2016) : + 45%,

«*Robberies*» (Pour la France, vol avec armes + vols avec violence) dans cet Etat au 2<sup>e</sup> semestre 2016 : 68 000,  $\pm$  340 par jour.

64

Gros «braquages» de trains, camions, etc. au 2<sup>e</sup> semestre 2016 : + 150% sur 2015.

### Colombie

Une curiosité : l'inventaire des FARC, fait par la direction de la guérilla quand elle rend les armes - mais la justice colombienne rejette cette liste comme inépte, car omettant les biens et finances des FARC à l'étranger (hors de Colombie). L'inventaire :

- 241 560 hectares de propriétés immobilières, ( $\pm$ ) 147 167 667 US\$,
- 292 véhicules, 2 772 422 US\$,
- 20 724 bestiaux, 10 549 372 US\$,
- 597 chevaux, 323 667 US\$
- Armement (pas détaillé), 70 057 363 US\$,
- Routes, etc., 65 540 667 US\$,
- Or (par grammes), 10 700 800 US\$
- «Equipements domestiques», total, 7 103 859 US\$,
- «Investissements sociaux», 1 494 980 US\$
- Pesos colombiens, pour 833 333 US\$,
- US\$, 450 000 US\$, (en billets de banque).

Total :  $\pm$  317 m.US\$.

### • **Asie-Pacifique, etc.**

#### Australie<sup>19</sup>

- Le crime organisé coûte (en 2016) à l'Australie  $\pm$  28,5 mds\$(US). Première source de profit criminel dans le pays, les stupéfiants ; coût du vol d'identité (cyber-crime) 1,7 md\$(US) ; fraude aux cartes de paiement :  $\pm$  412 m\$(US).

- Homicides taux historiquement bas dans le pays : 1989-90 : 1,8/100 000 hom ; 2013-2014 : 1/100 000. 33% du total : disputes familiales, alcoolisme, vengeances, jalouses, etc. de 2001 à 2014, homicides = - 36%. 2014, homicides par armes à feu : 14% du total ; arme blanche, 38% ; lynchage, 25% 64% des victimes sont des hommes.

Aborigènes en 2013-2014 : 4,9/100 000 hom.

Rappel : moyenne mondial des homicides (2015) : 5,3/100 000 (*Source : Banque mondiale*).

#### • Moyen-Orient

##### Irak<sup>20</sup>

Trafic des êtres humains : 50% des cas connus concernent la province de Bagdad, où des gangs enlèvent des femmes et des enfants. Il y a eu environ 200 cas connus dans tout l'Irak pour 2016, dont 91 kidnapés de sexe masculin, la plupart, des enfants. La 2<sup>e</sup> province la plus touchée est al-Qasidiyah.

##### Israël<sup>21</sup>

Selon le quotidien israélien *Haaretz*, la criminalité augmenté de + 27 % entre janvier et mai 2017, alors que la police refuse de donner son chiffrage des évolutions du crime, pour l'année 2016 entière. Homicides : mai 2016 : 43 ; mai 2017 : 55.

#### • Asie du Sud-Ouest, Caucase, etc.<sup>22</sup>

*Azerbaïdjan* - Dans l'agglomération de Bakou, la police a dénombré 6 094 infractions au 1<sup>e</sup> semestre de 2017, dont 1 070 «crimes sérieux» (17,6% du total) et 5 024 délits secondaires.

*Géorgie* - La police du pays a identifié 325 «*Voleurs-dans-la-Loi*» ; la plupart d'entre eux vivent dans l'ex-URSS ou dans l'Union européenne ; quelques-uns sont incarcérés en Géorgie. Rappelons que le titre de *Vor-V-Zakone* est individuel, porté par une «élite» criminelle qui a d'usage autorité sur les autres bandits non-titrés de même extraction.

#### • Europe

Ici, les faits et données, classés par pays de l'Europe (sauf la France).

##### Niveau européen<sup>23</sup>

*Crime organisé* - Dans les 28 Etats-membres de l'Union européenne, ± 5 000 entités criminelles organisées sont en 2017 sous enquête (Enquête Eurojust, synthèse 2010-2016) ; 7 sur 10 de ces ± 5 000 entités opèrent dans plus d'un pays et environ la moitié de celles-ci a plusieurs sortes d'activités criminelles ; toutes visent à instituer une économie criminelle souterraine dans l'EU. 60% de leurs membres repérés sont originaires de l'EU, mais comptent en leur sein des individus de ± 180 nationalités différentes (les plus fréquentes : Russes, Turcs, Albanais, Nigerians). Le chiffre d'affaires

## Xavier Raufer & Stéphane Quéré

annuel de la criminalité organisée transnationale en Europe est de  $\pm$  110 mds.€, soit  $\pm$  1% du produit brut de l'UE.

*Fraudes* - chaque année, les fraudes, surtout à la TVA coutent au moins 50 mds.€ en pertes de revenus aux budgets nationaux des Etats-membres de l'UE, en grande partie, du fait de la criminalité organisée transnationale.

*Contrefaçons* - (Conseil économique et social européen) : chaque année le trafic de produits contrefaçons coûte à l'économie mondiale légitime de 600 à 1000 mds.€ Pour l'UE (2016)  $\pm$  5% des produits importés y sont contrefaçons, ce qui provoque la perte de 800 000 emplois dans l'UE et cause aux économies des Etats-membres un préjudice de  $\pm$  85 mds.€/an et un déficit fiscal aux mêmes, de  $\pm$  15 mds.€/an. L'infiltration de produits contrefaçons dans l'UE progresse ces dernières années de 6 à 7%/an, alors qu'en France, seul un conteneur sur 50 est contrôlé dans les ports d'arrivée...

Marchandises et objets contrefaçons saisis en 2016 aux frontières de l'UE : 41 m., d'une valeur totale d'environ 670m.€. (+ 2% sur 2015). Un tiers de toutes ces contrefaçons importées sont : aliments, boissons, médicaments, jouets, appareils électro-ménagers. 80% de ces biens ou objets proviennent de Chine. Les plus saisis : cigarettes, 24%, jouets, 17%, aliments, 13%, matériaux d'emballage, 12%, etc.

*Blanchiment d'argent* - Pour 2014, Europol signale que 25% de toutes les transactions frauduleuses signalées dans l'EU (environ 1 m., par les banques et institutions financières concernées) l'ont été par les Pays-Bas (277 000 transactions) ; en 2016, la Grande-Bretagne a signalé 350 000 transactions frauduleuses. Dans l'UE, 99% du blanchiment est le fait de la criminalité organisée transnationale ; pour 2016, cela représente de 0,7 à 1,28 mds.€. 10% de ces transactions suspectes signalées ont donné lieu à enquête et 1% des fonds suspects ont été confisqués par les autorités concernées.

### Allemagne<sup>24</sup>

*Actes criminels commis par des «extrémistes religieux»* : du début 2015 à juin 2017, 1 155 de ces fanatiques sont fait l'objet d'un mandat d'arrêt, dont 804 pour activités djihadies au Moyen-Orient.

*Actes criminels commis par des activistes de l'extrême-droite* : du début 2015 à juin 2017, 462 de ces extrémistes ont fait l'objet d'un mandat d'arrêt : 104 pour crimes violents, 106 pour 'crimes politiquement motivés' (?). L'extrême-droite représente moins de 1% des  $\pm$  140 000 mandats d'arrêt émis dans cette période en Allemagne.

*Actes criminels commis par des activistes de l'extrême-gauche* : du début 2015 à juin 2017, 167 de ces extrémistes ont fait l'objet d'un mandat d'arrêt.

*Les mafias italiennes en Allemagne* (source : services spéciaux allemands) - 136 mafieux étaient repérés en 2008 ; on en est à 562 en juin 2017. Plus forte croissance 2008/2017 : Cosa Nostra de Sicile : + 520% (124 mafieux repérés en 2017) ; vient ensuite la Ndrangheta, + 455% (333 repérés en 2017) ; en outre, 87 Camorristes sont repérés en Allemagne en juin 2017 et 18 «soldats» de la Sacra Corona Unita (mafia des Pouilles). Dans cette période, seulement 102 enquêtes sont diligentées en Allemagne sur ces mafias ; quand 900 enquêtes sur les salafi-djihadi sont prévues dans ce pays, pour la seule année 2017.

#### Belgique<sup>25</sup>

Zone de police «WestKust» (300 000 estivants sur la côte belge durant l'été), criminalité constatée en juillet-août 2017, sur les mêmes mois de 2016 : - 3%. Dans cette zone et sur la décennie 2006-2016, la criminalité constatée a baissé de - 56%. En 2017 : vols de voitures dans la région, 0 ; vols dans les véhicules - 8,4% en un an ; plaintes déposées en 2006, 80 ; en 2016, 16. Vols dans les commerces : en 2006, 42 ; en 2016, 28. Cambriolages en 2006, 43 ; en 2016, 15 ; en 2017, 7. Vols de deux-roues à moteur en 2006, 18 ; en 2017, 1. Vols de vélos en 2006, 158 ; en 2017, 81.

*Transports en commun de la métropole de Bruxelles* : durant l'année 2016, baisse des infractions ( métro & bus) de - 23% ; tout baisse, notamment les vols avec violence

sans arme, sauf le nombre d'agressions sexuelles.

#### Grande-Bretagne

*Evolution de la criminalité au Royaume-Uni<sup>26</sup>* - (Office of National Statistics) - Comme maintes fois indiqué dans *Faits & Idées*, le calcul du crime chez nos amis britanniques est un peu trop non-aristotélicien pour des Français. Le voici donc tel qu'il est :

- d'avril 2016 à mars 2017, la criminalité connue de la police a augmenté de + 10% en Angleterre et au Pays de Galles ( $\pm$  5m. d'infractions). Criminalité violente, + 18% (175 060 infractions) ; là dedans, homicides, + 26%<sup>27</sup> ; agressions à l'arme blanche, + 20% (au plus haut des 7 années écoulées, + 5 800 crimes par rapport à 2015) ; avec armes à feu, + 23% (+ 1 200 crimes par rapport à 2015) ; vols avec armes, + 16% ; agressions sexuelles, + 15%. Vols en général, + 7% ; vols dans les commerces, + 10%.
- Agressions avec une arme blanche dans la métropole londonienne pour l'année 2016 : 12 021, 2 327 de plus qu'en 2015. A l'échelle Angleterre+ Pays de Galles, les agressions à l'arme blanche sont au plus haut depuis 2011, environ 20 000 ; 2015 : 18 600, + 8% de 2015 sur 2016.
- Agressions et vols commis par des bandits en moto ou scooter dans la métropole londonienne :
- . de juillet 2016 à juin 2017 : 14 943 (+ 30% sur 2015-2016).

## Xavier Raufer & Stéphane Quéré

- Vols de motos ou scooters dans la métropole londonienne :
- . de juillet 2015 à juin 2016 : 5 145,
- . de juillet 2016 à juin 2017 : 16 158.

Agressions et vols par bandits à scooter ou à moto, en année pleine et pour la métropole de Londres :

2015 : 5 047

2016 : 11 596

En 2016, taux d'élucidation des crimes commis par les «bandits à moto» : 30%.

*Enracinement de la mafia albanaise en Grande Bretagne<sup>28</sup>* - Chaque semaine depuis plusieurs mois désormais, une cinquantaine de bandits albanaise sont arrêtés en Grande-Bretagne, d'usage lors de guerres de gangs pour le contrôle du trafic de la cocaïne dans le pays, trafic où la mafia albanaise joue un rôle majeur. En 2016, 2 781 Albanais ont été mis en cause en Grande-Bretagne (mais des «doublons» sont possibles) pour 2 578 en 2015 (+ 8%). L'Angleterre - Pays de Galles (E+W) compte ± 32 000 résidents albanaise légaux ; dont 1 sur 11 environ est détenu, ou condamné. Ces chiffres incomplets émanent de 37 des 43 forces de police de E+W et ne concernent ni l'Ulster ni l'Ecosse. Fin juin 2017, il y avait dans les prisons d'E+W 649 Albanais détenus (3<sup>e</sup> groupe d'étrangers). Arrestations d'Albanais en 2016 : métropole de Londres, 1 325 ; West Midlands, 225, Sussex, 140, métropole de Manchester, 107, Kent, 95, etc.

*Proto-attentats par jets d'acide sur des victimes* (échelle nationale) - janvier-juin, 294 ; pour toute l'année 2016, 454.

Par ailleurs, pour l'année 2016, environ 5m. d'infractions ont été enregistrées par la police ; 458 021 de plus qu'en 2015. Si aux infractions habituelles on ajoute celles qui relèvent du cyber-crime, on passe à 11 millions d'infractions commises en 2016.

*Criminalité en zone rurale<sup>29</sup>* - vols de véhicules, de deux-roues, d'outils et d'équipements agricoles (mais vol de bétail, en baisse), la criminalité agricole a provoqué en 2016 des préjudices de :

Angleterre : 33,8 £ m.

Ulster : 2,5 £ m.

Ecosse : 1,6 £ m.

Pays de Galles : 1,3 £ m.

Coût total du crime rural : 2012, 41,9 £ m. ; 2013, 44 £ m. ; 2014, 37,8 £ m. ; 2015, 41 £ m. ; 2016, 39,2 £ m.

*Fraudes<sup>30</sup>* - pour l'année 2016 (*Annual Fraud Indicator - National fraud Office*).

Préjudice de la fraude pour les particuliers en 2016 : £ 10 mds. Pour le secteur privé (England+Wales) : £ 144 mds. De septembre 2015 à septembre 2016, 6,3 m. d'adultes britanniques ont été victimes de fraudes (7,9% dans la tranche 25-34 ans).

La fraude cyber représente désormais 16% de l'ensemble des infractions constatées dans le pays et croît d'autant plus aisément que, si un policier sur 6 y est affecté à la

sécurité publique, un seul policier sur 150 est affecté aux cyber-crime.

*Blanchiment*<sup>31</sup> - (National Crime Agency) Depuis 2012, les enquêtes sur le blanchiment d'argent ont plus que doublé en Grande-Bretagne ; chaque année de £ 36 à £ 90 mds. sont blanchis dans le pays, ou à partir de lui.

*Prisons et pénitentiaire*<sup>32</sup> : de 2012 à 2016, selon le ministère britannique de la justice, des criminels en liberté conditionnelle («*on probation*»), ont commis 382 homicides, 76 en moyenne par an ; plus : 200 tentatives d'homicide, 34 «violences aggravées ayant (ou non) entraîné la mort», 1 024 viols ou tentatives, 134 enlèvements, 54 incendies volontaires, etc. Selon cette étude, la récidive coûte 15 mds£ par an. L'étude analysait le nouveau (et laxiste) système britannique selon lequel toute peine de un an ou moins est transformée en liberté conditionnelle, avec juge d'application des peines. Depuis ce nouveau système, les crimes commis par ces individus libérés sous condition, ont bondi de 404 à 522 (+30%).

*Police criminelle et justice pénale : les résultats*<sup>33</sup> - De mars 2016 à mars 2017, sur 4,3 m. d'infractions connues de la police (Angleterre+Pays de Galles) 2,1 m. (49,2%) n'ont pas été élucidées, les coupables restant inconnus.

Une infraction sur six fait l'objet d'une enquête close en 24h, 24% des enquêtes sont closes au bout de cinq jours.

Sur 100 affaires closes en cinq jours :  
 vols : 68%  
 déprédatiions et incendies : 26%  
 actes de violence : 4%  
 atteinte à l'ordre public : 1%  
 divers : 1%

Dans une affaire sur 10, un suspect plausible est déféré à la justice.

La BBC a analysé environ 18 m. d'infractions commises de 2012 à 2016 (cinq ans complets), par les 43 forces de police d'Angleterre et du Pays de Galles.

69

Là dessus ont totalement échoué (coupable jamais interpellé), les enquêtes concernant :

75% des vols de vélos,  
 2/3 des cambriolages, vols de véhicules ou dans les véhicules,  
 60% des *robberies* (vol avec arme+vol avec violence),  
 Taux d'élucidation dans la métropole de Manchester : cambriolages : 15% ; *robberies* : 29%.

*Pourquoi l'augmentation du crime ?*

- Le nombre de policiers actifs en Angleterre + Pays de Galles est au plus bas depuis 1985. Sur les 7 dernières années complètes : il y avait pour l'ensemble de la Grande-Bretagne 144 353 policiers en 2009, il en reste 122 859 à la fin 2016.

## Xavier Raufer & Stéphane Quéré

- Qui plus est, Theresa May (alors ministre de l'Intérieur) a ordonné le fort ralentissement des fouilles au corps de suspects, présentés par les usuelles pleureuses comme «contrôles au faciès». Il y avait eu fin 2013, 904 089 de ces contrôles + fouilles de suspects et 387 448 fin 2015. Résultat, dit le *commissioner* (patron) de Scotland Yard : baisse des fouilles ciblées = plus de crimes.

Tableau 5.

### Pays-Bas<sup>35</sup>

Il y a eu en 2016 des tirs d'armes à feu sur dix *Coffee-Shops* d'Amsterdam, ce qui montre bien que derrière la façade hippie-sympa-défoncé, il y a bel et bien des

guerres de clans criminels pour le contrôle de ces bars au nom générique fort hypocrite, car on n'y consomme pas du tout du «café» mais du cannabis.

On a compté en 2016 110 homicides (76 hommes), dont 22 à Amsterdam, 8 à Rotterdam et 4 à La Haye (40% par arme à feu ; 25% par arme blanche). De 2011 à 2016, il y a eu dans le pays 459 homicides, dont 109 règlements de comptes entre criminels (taux d'élucidation sur la période : 40%).

### Suisse<sup>36</sup>

*Criminalité en général, en 2016 (Office fédéral de la statistique) : - 4,1% sur 2015.*

70

Tableau 5. Comparaison : la criminalité en Grande-Bretagne, voici 5 ans (période 2012-2013)<sup>34</sup>.

#### *Dans la Grande-Bretagne des années 2012-2013 :*

- Le nombre de gangs a été multiplié par 8 en 10 ans (800 à 900 gangs en 2001, 6 000 en 2010),
- Il y aurait ± 30 000 criminels actifs dans des gangs, dans le pays,
- Le coût du crime organisé pour le pays des £ 40 mds./an, soit ± £ 100 m./jour

#### *Profil des condamnés et récidivistes :*

- Dans l'ensemble des malfaiteurs condamnés, 25 récidivent dans l'année de leur libération et commettent ensemble ± 500 000 infractions par an.

En 2012 par ex., 171 949 malfaiteurs libérés ont commis dans l'année 495 162 infractions.

- . Malfaiteurs en général quittant la prison en 2011, taux de récidive : 26,3%
- . Malfaiteurs en général quittant la prison en 2012, taux de récidive : 26,8%

Pour les criminels (condamnés pour crime grave), c'est pire encore :

- . Criminels quittant la prison en 2011, taux de récidive : 46,9%
- . Criminels quittant la prison en 2012, taux de récidive : 47,2%

#### *Augmentation en Grande-Bretagne du nombre des «criminels d'habitude» (serial offenders) :*

- Condamnés en 2002 (à de la prison ferme) ayant déjà auparavant été condamnés 15 fois minimum : 64 000 individus ayant commis ± 25% des infractions connues ; détail de ces infractions, 25% de tous les crimes violents, 40% des cambriolages ; 25% des infractions à la législation sur les stupéfiants.
- Condamnés en 2012 (prison ferme) ayant déjà auparavant été condamnés 15 fois minimum : 103 000 individus ayant commis ± 33% des infractions connues.

*Homicides* en 2016 : 57 ; en 2015 : 41 ; +57%, surtout dans la sphère domestique.

*Atteintes aux personnes* - à Bâle 13,1/100 en 2016 ; à Neuchâtel, 8,5/1 000 ; à Genève, 7,9/1 000.

*Cambriolages* - 13% (2016 : 36 970, 127 par jour ; 2015 : 42 416, 201 par jour).

Déjà en 2015, les cambriolages avaient baissé de - 19% sur 2014 ; cette année-là, les cambriolages étaient au plus bas depuis 2009. Cambriolages à Genève : 9,4 effraction pour 1 000 habitants en 2016 ; dans le canton de Vaud : 9,3/1 000 ; à Bâle : 8,8/1 000.

Citoyens suisses coupables d'infractions : 61% du total,

Etrangers en situation légale coupables d'infractions : 39% du total.

### France

#### • *Criminalité, délinquance, fraudes, etc.<sup>37</sup>*

- Policiers & gendarmes morts dans l'exercice de leur fonction en 2016 : 26 (14 en 2015) ; 18 721 blessés en 2016, 19 047 en 2015.

- *Statistiques criminelles du mois de juillet 2017* ; mois où, après la parenthèse électorale, la France a un gouvernement fonctionnel et des ministres au travail.

. Homicides : juillet, 74 ; juin, 65 ; mai, 72,

- . Vols avec armes, 725,
- . Vols avec violence, 7 444,
- . Vols sans violences, 59 432,
- . Cambriolages (seules résidences principales), 21 134,
- . Vols de véhicules, 13 545,
- . Vols dans les véhicules («à la roulotte») 22 612.

- *Vols dans les grandes surfaces* - La «démarque inconnue» (vols, 80% du total ; le reste : erreurs de gestion des stocks, erreurs des fournisseurs, casses et gaspillages) a coûté aux grandes surfaces 3,5 mds€ en 2014, 0,81% du chiffre d'affaires de la profession en 2014, ± 124€ par foyer français et par an. Toujours plus, ce type de vol est le fait du crime organisé, et les biens les plus volés sont «de petits produits à forte valeur ajoutée» - où est Jean Valjean ? Sur 100€ de vol, 44 € = vols des clients, 35€, des salariés.

- *Vols de véhicules et de deux-roues* :

*Véhicules* - En 2016, 108 600 voitures ont été volées, 1 vol toutes les 5 minutes. Etude réalisée par un club d'automobilistes, 8 697 personnes questionnées sur juin-juillet 2017 ± 20% des sondés se sont fait voler leur voiture au moins une fois. Où ? Ile-de-France, ± 41% ; PACA, ± 16% ; Auvergne-Rhône-Alpes, ± 12% - Hauts-de-France, ± 9% ; Occitanie, ± 8% ; Nouvelle-Aquitaine, ± 4% ; Normandie, ± 3% ; Grand-Est, ± 3% ; Pays de la Loire, ± 2% ; Centre-Val-de-Loire, ± 2% ; Bourgogne-Franche-Comté, ± 1% ; Bretagne, ± 1%.

. En ville, mais pas au centre-ville : ± 38%

## Xavier Raufer & Stéphane Quéré

- . Au centre-ville :  $\pm$  24%
- . En Banlieue :  $\pm$  21%
- . Communes rurales :  $\pm$  16%
- . La nuit :  $\pm$  73%
- . Par effraction :  $\pm$  66%
- . Par dispositif électronique :  $\pm$  15%
- . Suite à un braquage («car-jacking») :  $\pm$  2%

*Deux-roues* - 81% des deux roues sont équipés d'antivols mais en 2016, 55 400 d'entre eux ont été signalés volés. Taux d'élucidation, 14% ; 86% des deux-roues volés ne sont jamais retrouvés ; 86% des vols adviennent en milieu urbain ; 59% sur la voie publique, 57% la nuit. 44% des vols de deux roues sont commis en Ile-de-France, 20% en PACA, 14% en Rhône-Alpes.

72

- *Faux-monnayage* - 34% de tous les faux billets écoulés dans l'Union européenne le sont en France (ensuite, Italie, Allemagne et Espagne). 80% de ces faux billets sont des coupures de 20 & 50 €... 73% de tous ces faux billets proviennent d'Italie. Chaque année récente en France,  $\pm$  1 600 individus ont été interpellés pour faux-monnayage ; la plupart d'entre eux sont des bandits issus des cités hors-contrôle, ou des nomades.

- *Fraudes aux moyens de paiement* - (Observatoire de la sécurité des moyens de paiement) Préjudice pour 2016 : 800 m.€ ; 50% de ces fraudes proviennent de transactions par cartes de paiement (rappel : en 2016, ces transactions représentent au total 27 216 mds€) ; 34%, chèques ; 11%, virements. En volume de préjudice maintenant, les transactions par cartes frauduleuses re-

présentent 9% du préjudice total : 2016 : 399m.€ ; 2015 : 416m.€. Montant moyen d'une transaction frauduleuse : 2016, 95 € ; 2015, 113 €. Enfin, les transactions frauduleuses faites en France avec des cartes étrangères (2016 :  $\pm$  517 m.€).

### • *Prisons et pénitentiaire*<sup>38</sup>

Jeunes dans les EPM (Établissements pénitentiaires pour mineurs) il y en avait en juin 2017 851, dont 647 en détention provisoire (attendant un jugement), et 871 en juillet (+16% depuis octobre 2016). Dans la région parisienne, les «mineurs étrangers isolés» représentent 30 à 40% du total.

Adultes : au 1<sup>er</sup> juillet 2017, ils étaient 70 018 détenus, dont 3 049 femmes.

### • *Migrants, Europe et domaine de l'illicite*<sup>39</sup>

#### **Contexte**

Les  $\pm$  200 m. de migrants établis dans les pays riches envoient chaque année à leurs familles restées au pays (Afrique, Asie, Amérique latine...), environ 395 mds.€ (445 mds.\$). Ces transferts ont augmenté de + 50% de 2005 à 2015. Là dessus  $\pm$  117 mds.\$ proviennent des Etats-Unis ; 115 mds.\$ d'Europe et 100 mds.\$ des pays du Golfe.

#### **Allemagne**

Durant l'été 2017, sous la direction du professeur Michael Haller, la Otto Brenner

Foundation, la Hamburg Media School et l'Université de Leipzig, ont publié une longue et rigoureuse étude sur l'attitude des médias allemands pendant la marée migratoire sur l'Allemagne (2014-2016 : 1,6 M. de réfugiés, illicitemment entrés dans le pays). L'étude portait sur les milliers d'articles publiés sur ce sujet, de février 2015 à mars 2016, dans *Bild*, *Die Welt*, la *SudDeutsche Zeitung*, la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, etc. Résultat : de février 2015 à mars 2016, ces médias proches de l'élite politique allemande acquise à la mondialisation ont aveuglément soutenu Mme Merkel, ignoré ce qui la contrariait et traité de «racistes» ceux qui la contrariaient. Tout ce qui allait contre la *Willkommenskultur* était tu ou déformé, y compris les avis d'indiscutables experts. L'opinion publique s'effrayait-elle de l'invasion ? Les sondages étaient enterrés ou raillés. Pas d'information donc, mais de l'endoctrinement pro-migrants.

A l'été 2017 toujours, un magistrat allemand avertit publiquement du risque d'effondrement du système judiciaire du pays, du fait du raz-de-marée de contestations en justice des refus d'asile (250 000, alors). Cela paralyse la justice administrative et bloque des centaines de milliers d'affaires, portées par des justiciables allemands.

En septembre 2017, le public allemand finit par apprendre que l'Etat islamique a volé en Syrie environ 11 000 passeports vierges. Interpol confirme et évalue à ± 250 000 les passeports irakiens ou syriens «perdus» du-

rant la guerre civile régionale de 2003 à ce jour, dont ± 190 000 vierges.

*Crimes commis par des «demandeurs d'asile» en Allemagne* - en 2016 (statistiques nationales allemandes, sur 2015), les crimes sexuels ont augmenté de + 12,8%. Pour les viols la proportion de «non-Allemands» est de 38,8% du total - énormément plus que leur nombre relatif dans la population allemande totale. Parmi ces violeurs «non-Allemands» : Turcs, 15,1% ; Syriens, 9,2% ; Afghans, 8,6%, etc.

*Origine des migrants poursuivis pour crimes* - En 2016 (statistiques nationales allemandes), 2,4% des demandeurs d'asile viennent du Maghreb mais ces originaires de l'Algérie, Maroc et Tunisie forment 11% des migrants inculpés de crimes. Leurs caractéristiques : beaucoup d'alcooliques et de toxicomanes, individus violents, usant massivement de fausses identités. La police de Cologne publie que, en 2015, 40% des Maghrébins repérés dans la ville ont commis des infractions sérieuses, l'année même de leur arrivée : vols avec armes et/ou violences, vols, etc.

Chiffres du ministère fédéral allemand de l'Intérieur pour l'année 2016 :

- Nombre des migrants poursuivis pour infractions diverses: + 52,7 de 2015 à 2016,

Crimes politiques ou idéologiques commis en 2016 : 3 372 (+ 66,5% sur 2015).

## Xavier Raufer & Stéphane Quéré

Là dedans, crimes «islamistes» : + 13,7% en 2016.

### **Suède**

En août 2017, un rapport de la police suédoise a confirmé l'existence des «*no-go areas*» nommées «aires vulnérables», ou «aires très vulnérables» : décodeur : des coupe-gorge, et coupe-gorge pire encore que les autres. Il y a en 2017 61 de ces «aires vulnérables» (55 en 2014) dont 23 «très vulnérables» (15 en 2016). Dans ces aires (définition de la police) : «les criminels y ont un impact sur la population», on compte au total ± 200 gangs, regroupant ± 5 000 criminels. Au quotidien, y adviennent des braquages et des bandits armés y vendent des stupéfiants à ciel ouvert. 70% des djihadis connus, partis combattre en Syrie-Irak, provenaient de ces aires, où sont commis des actes inouïs ailleurs en Suède, comme des jets de grenades, l'usage de véhicules piégés, etc., au point que les compagnies d'assurances refusent d'y assurer les commerces. A Rinkeby, faubourg de Stockholm nommé «Le petit Mogadiscio», un commissariat a dû être abandonné, car incendié au cocktail-Molotov.

Depuis qu'en avril 2017, le demandeur d'asile débouté Rakhmat Akilov a tué 5 personnes à Stockholm avec une voiture-bélier, la tolérance envers ces «migrants» a bien diminué. Mais déjà 50 000 clandestins travaillent en Suède (pays de 10 m. d'habitants). Il y a eu en Suède 20 000 refus d'asile en 2016, mais seulement 2 400 ex-

pulsions, donc un solde de 17 000 clandestins pour cette seule année.

Un sondage (printemps 2017) de l'Université de Gothenburg nous apprend que 52% des sondés veulent accueillir moins de réfugiés, et seulement 24%, plus encore.

Selon l'organisme spécialisé «Bra», il y avait en Suède 10 419 plaintes pour viol ou agression sexuelle en 2004 ; il y en a eu 20 284 en 2016. Dans les 13 festivals de musique de 2016, 110 plaintes ont été déposées pour viols & agressions sexuelles.

Pour «Libération», au féminisme à éclipse dès que le racisme-monochrome entre en jeu, «rien ne montre que la majorité des crimes sexuels de ces dernières années ait été commise par des migrants», mais ce qui est sûr, c'est que les auteurs «sont des hommes, point final». Qui dit le contraire est un «ultraconservateur» ou un «média xénophobe». Mais plus loin dans le même article, «Libération» souligne que «des groupes de jeunes migrants non accompagnés ont harcelé sexuellement de très jeunes filles dans un autre festival à Stockholm, en 2014 et 2015». Ah, on y vient.

### **Pays-Bas**

Suite à une longue bataille juridique sur la liberté de l'information, la police d'Amsterdam a été contrainte de révéler qu'elle avait bien créé une unité spéciale «crimes des migrants et étrangers». Selon les chiffres compilés par cette unité, 663 migrants ont été

arrêtés pour vol (de janvier à septembre 2016) et (même période) 302, pour violences, viols, etc. Les deux-tiers des interpellés proviennent de pays en paix et ne sont donc en rien des «réfugiés» : Albanie, Algérie, Géorgie, Maroc, etc.). C'est d'ailleurs le cas des deux-tiers des «demandeurs d'asile».

Leurs chances de voir leurs demandes acceptées étant minces, ils tournent clandestinement dans divers pays d'Europe, en changeant après chaque refus.

### **Grande-Bretagne**

Dans ce pays, les minorités ethniques noires et asiatiques forment 14% de la population, mais 25% de la population carcériale et 41% du système judiciaire juvénile.

### **France (éléments contextuels)**

En juin-juillet 2017, un grand sondage de l'Ipsos a été effectué sur l'immigration (17 903 sondés dans 25 pays). Voici ce qu'en pensent les Français :

- à 85% «l'immigration a augmenté ces 5 dernières années»
- à 75% «Des terroristes se cachent parmi les réfugiés»
- à 61% «Il y a en France de faux réfugiés, vrais migrants économiques»
- à 55% «l'immigration met trop de pression sur les services publics»
- à 53% «les 'réfugiés' le sont-ils vraiment ?»
- à 53% «Il y a trop de réfugiés en France»

- à 49% «L'immigration me force à des changements qui me déplaisent»
- à 46% «Il faut fermer les frontières aux réfugiés»
- à 16% «l'immigration est une bonne chose pour l'économie»
- à 14% «L'immigration a un impact positif sur la France»

### **• Terrorisme, guérillas, etc.<sup>40</sup>**

#### **Géopolitique et contexte<sup>41</sup>**

Des conflits locaux/régionaux pouvant dégénérer en affrontements majeurs, crises terroristes, etc.

75

SYRIE : guerre civile, terrorisme, mercenaires, combattants issus d'une centaine de pays,

IRAK : invasion, guerre civile, affrontements sectaires, échelle régionale,

LIBAN : prodromes de guerre civile, terrorisme, crise de réfugiés, risques sectaires,

MAGHREB+SAHEL : affrontements ethniques,-tribaux, terrorisme islamiste, trafics criminels, etc.

YEMEN : guerre civile, affrontements sectaires, terrorisme, échelle régionale,

PAKISTAN+ AFGHANISTAN : guerre civile-tribale, affrontements sectaires, terrorisme, etc.

## Xavier Raufer & Stéphane Quéré

«MARQUETTERIE KURDE» : Turquie, Iran, Irak, Syrie, etc. (30 millions dans la région, 20% de la population turque, etc.) guerre civile-tribale, affrontements sectaires, terrorisme, etc.

LIBYE : chaos terroriste-tribal depuis 2011,

AFRIQUE (Rep. Dem. du Congo, Rep. Centrafricaine, Nigeria...) : affrontements tribaux & sectaires, terrorisme, etc.

EGYPTE-»PALESTINE» : tensions religieuses, présence islamiste depuis ± 70 ans, Frères musulmans, terrorisme, guérillas au Sinaï, etc.

76

\*\*\*\*\*

PAKISTAN : recensement de 1998 : ± 132,5 m. d'habitants - recensement du printemps 2017 : 207,77 m. d'hab, + 63% sur celui de 1998. 5e ou 6e pays le plus peuplé du monde (juste devant ou derrière le Brésil).

\*\*\*\*\*

Selon la *Global Terrorism Database*, ont été victimes du terrorisme en 2015 : monde : 38 422 morts (Région N°1 au monde pour les victimes : Moyen-Orient+Maghreb : 17 752 morts). Depuis 1970 pour le monde entier, le terrorisme a fait 348 759 morts (Europe occidentale : 6400 morts.

Europe en 2016 : 30 attentats ; depuis 2012, l'«Etat islamique» est responsable de 7 des

10 attentats les plus graves ; victimes du terrorisme par an :

2016 : 30 morts  
2015 : 23 morts  
2014 : 2 morts  
2013 : 5 morts

- *Grande-Bretagne, morts du fait du terrorisme de 2010 à 2015* : 13 morts ; de 2000 à 2015 : 90 morts. De 1972 à 2015 : 3 395 morts. N°2 en Europe sur la même période : Espagne, 1 261 morts.

Royaume-Uni de 2010 à 2015, 1,4 mort par an du fait du terrorisme ; ces mêmes années : tués par des chiens : 28/an ; ébouillantés à mort : 100/an ; tués en téléphonant au volant, 2 920/an.

Selon le *National Consortium for the Study of Terrorism* (Université du Maryland), 13 400 attentats ont été perpétrés en 2016 (-9% sur 2015) ; ce, dans 108 pays du monde, provoquant 34 000 victimes, dont 11 600 terroristes. 87% des cas recensés et 97% des victimes sont décomptés dans la zone : Moyen-Orient - Maghreb - Asie du Sud - Afrique subsaharienne. Sur les 11 attentats les plus meurtriers perpétrés en 2016, 10 l'ont été au Moyen-Orient - Maghreb, les pires, en Irak.

Europe occidentale : 2% des attentats de 2016 (-20% sur 2015) provoquant moins de 1% du nombre total des victimes du terrorisme.

*Etats-Unis* - morts lors des guerres, intérieures ou extérieures, 1775 - 2017 (octobre)<sup>42</sup>

Au total,  $\pm$  12 m.

Guerre d'indépendance :  $\pm$  4 500 morts

... de 1812-1815 :  $\pm$  2 300 ...

... Indiennes :  $\pm$  1 000 ...

... du Mexique : (1846-1848) :  $\pm$  13 300 ...

... de Sécession (1861-1865) :  $\pm$  499 000 ...

... contre l'Espagne (1889-1902) :  $\pm$  2 450 ...

... Mondiale 1 (1917-1918) :  $\pm$  117 000 ...

... Mondiale 2 (1941-1945) :  $\pm$  406 000 ...

... de Corée (1950-1953) :  $\pm$  55 000 ...

... du Vietnam (1964-1975) :  $\pm$  91 000 ...

... en Irak (1991) :  $\pm$  1 950...

... en Irak (GWOT)  $\pm$  7 000... (jusqu'à fin octobre 2017).

**Total  $\pm$  1 200 500 morts.**

Morts par armes à feu aux Etats-Unis 1968-2015 : 1 530 000 morts.

---

### • Stupéfiants : production, trafics, etc.

---

#### **À l'échelle mondiale<sup>43</sup>**

Le marché mondial des stupéfiants est de  $\pm$  1 800 mds\$/an et le narcotrafic représente de 20 à 32% du chiffres d'affaires des organisations criminelles transnationales.

Mondialement, la planète compte environ 250 millions d'individus ayant usé au moins une fois d'une drogue dans l'année, dont 30 millions sévèrement atteints (0,6%

de la population adulte mondiale, 70% aux opiacés-opioïdes) dont 12 millions se droguent par injection (seringue). Dans le monde, toxicomanes au cannabis :  $\pm$  183 millions (m.) ; aux médicaments opioïdes :  $\pm$  35 m. ; aux opiacés :  $\pm$  18 m. ; à la cocaïne,  $\pm$  17 m.

**OPIACÉS-OPIOÏDES** - En 2016, les zones cultivées en pavot (opium, puis morphine & héroïne) sont de 304 800 hectares (ha), + 8% sur 2015. En 2016, la production mondiale d'opium était de 6 380 tonnes, + 34% sur 2015.

En 2015, il y avait  $\pm$  35 millions de toxicomanes aux opioïdes (dont médicaments) et dans l'année, mondialement,  $\pm$  190 000 surdoses mortelles, la plupart aux opioïdes. Les cinq pays du monde les plus affectés par les médicaments opioïdes : Etats-Unis, Canada, Allemagne, Danemark, Autriche<sup>44</sup>. 1/4 des décès mondiaux adviennent aux Etats-Unis.

#### **Amérique du Nord**

##### **Etats-Unis<sup>45</sup>**

(Center for diseases control) Surdoses mortelles aux Etats-Unis : 1999 : 16 849 ; 2015 52 404 ;  $\pm$  64 000 en 2016 - + 21% sur 2015. De 2000 à 2015, il y a eu aux Etats-Unis  $\pm$  500 000 surdoses mortelles (SdM), toutes drogues confondues. De 1999 à 2015, il y a eu 300 000 SdM provoquées par toutes les formes d'opioïdes. Pour la période 2017-2027, les experts anticipent une

## Xavier Raufer & Stéphane Quéré

poussée de + 35% des SdM par opioïdes de tous types, plus de 500 000 morts - peut-être jusqu'à 650 000.

SdM de 2015 à 2016, les Etats les plus touchés aux Etats-Unis : Delaware, +71% ; Maryland, + 67% ; Floride, + 55% ; New York city, + 50% ; Virginie, + 38%, etc. Le comté le plus ravagé des Etats-Unis par les SdM : McDowell County, West Virginia : 93 SdM/100 000 hab.

Hécatombe d'ores et déjà telle qu'en 2015 (1ere fois depuis 1993...) l'espérance de vie a baissé aux Etats-Unis, du fait de l'explosion des SdM (aussi, de la hausse des suicides) : de 78,9 ans en 2014, à 78,8 ans en 2015, dit une étude du prestigieux *Journal of the American Medical Association, JAMA*.

Le désastre des opioïdes affecte aussi désormais le marché américain du travail : du fait de l'obligation des tests à l'embauche, les refus pour toxicomanie sont en forte hausse et certains drogués renoncent même à chercher du travail de ce fait. Dans certaines entreprises, les tests positifs atteignent 4 pour 10 ; moyenne, 25% de rejets. Un syndicat professionnel de PME a calculé que ces PME perdaient environ \$ 200 000 par trimestre, par manque de main-d'œuvre.

**OPIACÉS-OPIOÏDES** - Héroïnomanes (toxicomanes à la seule héroïne illicite) aux Etats-Unis : 161 000 en 2007, 435 000 en 2014, ± 600 000 en fin 2015. Coût social de

chaque héroïnomane américain : quelque \$ 50 800 par an : maladies chroniques associées, infections (seringues), comportements sexuels à risques, hospitalisations, absentéisme au travail et pertes de productivité, chômage et incarcérations, décès et frais associés (d'individus à la fleur de l'âge !). Total national : ± 51 mds\$/an. Qu'on ajoute à ce total la prévention sociale de la toxicomanie et la répression du trafic de stupéfiants et on arrive à 78 mds.\$ par an.

A cela s'ajoute environ 2 millions de toxicomanes aux médicaments opioïdes, prescrits comme sédatifs ou analgésiques (*Oxycontin, Percocet, Oxycodone*, etc.).

Aux Etats-Unis, dans la seule année 2015, des médecins ont rédigé *deux-cent-cinquante millions* d'ordonnances pour des médicaments opioïdes<sup>46</sup>. De 2002 à 2016, le nombre des SdM par médicaments-opioïdes a triplé. 91 Américains meurent chaque *JOUR* de SdM-opioïdes. Dans ce pays, l'industrie des médicaments opioïdes pèse quelque 10 \$mds. par an et 80% des héroïnomanes ont débuté en prenant des médicaments opioïdes type Oxycontin<sup>47</sup>. Sur les ± 64 000 SdM de 2016 :

*Oxycontin, Percocet, Oxycodone* : ± 14 000 SdM<sup>48</sup>,  
Héroïne : ± 15 400 Sdm,  
Fentanyl, etc. : ± 20 100 Sdm.  
Soit 45 500 SdM. Le solde jusqu'à 64 000 morts : toutes les autres drogues ensemble.

**••• Rappel, pour bien envisager l'hécatombe :** *tous les morts américains de la guerre du Vietnam, du premier au dernier jour : 58 000 ; morts du fait du Sida : pic en 1995, 43 000 morts cette année là. Morts par armes à feu, pic en 1993, 40 000 morts cette année là. Morts par accidents de la route, pic en 1972, 55 000 morts cette année là.*

Outre les opiacés «historiques» (morphine, héroïne) et les médicaments opioïdes, on trouve toujours plus d'opiacés de synthèse-chimiques sur le marché clandestin :

- le CARFENTANYL, anesthésique pour paralysies, 10 000 fois plus puissant que la morphine,
- le FENTANYL, 50 fois plus puissant que l'héroïne.

De 2014 à 2015, les SdM par opioïdes synthétiques ont explosé de + 72,2%<sup>49</sup>. Vient enfin d'arriver sur le Dark Web un opioïde mortel (*U-47770*, ou *U-4*) que le toxicomane prend comme une forme de roulette russe, sans être jamais sûr qu'il survivra ou pas à chaque prise suicidaire.

De 2013 à 2016, les SdM par l'héroïne de synthèse, Fentanyl, etc., ont explosé de + 540% (létalité *pire* que celle du Sida à son apogée...).

*Toutes les 25 minutes*, naît aux Etats-Unis un bébé héroïnomane, qu'il faut ensuite désintoxiquer, dès son premier jour de vie.

### Surdoses mortelles, par race<sup>50</sup>

Tableau 6.

De 2010 à 2014, les SdM ont augmenté pour les Blancs de + 267% ; pour les Noirs de + 213%. 80% des toxicomanes aux opioïdes sont des Blancs.

79

### États-Unis, autres formes de toxicomanie

*Cannabis* - usage au plus haut chez les 19-22 ans, depuis 20 ans. Dans cette tranche d'âge, usage quotidien chez les étudiants (1996) 4%, (2016) 7,8% ; chez les non-étudiants (1996) 12,8%, (2016) 5,3%.

Tableau 6.

Race	Héroïne	Médicaments opioïdes
Blancs	4,4/100 000	7,9/100 000 (etc.)
Noirs	2,5	3,3
ispaniques/latinos	1,9	2,2
Indiens d'Amérique	3,7	8,4
Asiatiques	0,7	0,3

## Xavier Raufer & Stéphane Quéré

*Cocaïne* - en 2011 :  $\pm$  1,4 m. de cocaïnomanes dans le pays,  $\pm$  1,9 m. en 2015.

*Amphétamines* - en 2008 : 314 000 usagers dans le pays, 569 000 en 2014.

### Merique

Les cartels mexicains délaisse la marijuana pour - massivement - l'héroïne et les amphétamines. Dans le «Triangle d'or mexicain» (Etats de Chihuahua, Durango, Sinaloa & Guerrero) la culture du pavot a augmenté de + 62%, de 2013 à 2014.

Effondrement du prix au kilo des amphétamines, à la frontière avec les Etats-Unis : (2003), de \$ 26 000 à 28 000 le kilo ; (2016), \$ 9 000 le kilo.

### Canada<sup>51</sup>

Les opioïdes ont causé environ 2 800 morts en 2016, plus de 8/jour. La majorité de ces décès adviennent dans la Colombie britannique et dans l'Alberta.

### Amérique latine<sup>52</sup>

**COCA-COCAÏNE** - de 2013 à 2015, les surfaces plantées en coca ont augmenté de 30% en Amérique latine. La hausse se produit toujours dans les zones «classiques» de culture ; pas d'expansion pour l'instant.

*Colombie* (ONUDC) : 2015, 96 000 ha. plantés en coca ; 2016, 146 000 ha (+ 52%). Cocaïne potentiellement produite : 2015,

646 tonnes ; 2016, 866 t. (+ 34%). Là dessus, le gouvernement colombien dit en avoir confisqué 253 t. en 2015 ; 378 t. en 2016.

*Bolivie* (ONUDC) : 2015, 36 000 ha. plantés en coca ; 2016, 37 500 ha (+ 3%). Cocaïne potentiellement produite : 2015, 255 tonnes ; 2016, 275 t.

*Pérou* (ONUDC) : 2015, 53 000 ha. plantés en coca ; 2016, 44 000 ha (-17%). Cocaïne potentiellement produite : 2015, 410 tonnes ; 2016, 410 t. (stabilisation par le biais du génie génétique, nouvelles variétés de coca).

*Argentine* : voici les premières statistiques depuis 2010, fournies par l'observatoire argentin des drogues :

*Usage du cannabis*, 2010-2017 : + 150% (590 000 toxicomanes en 2010, 1 500 000 en 2017).

*Usage de la cocaïne*, 2010-2017 : doublement (150 000 en 2010, 300 000 en 2017).

*Argentins de 12 à 17 ans* - cannabis 2010-2017 : doublement ; cocaïne 2010-2017 : triplement ; ecstasy (MDMA) augmentation sensible. Usage de tous stupéfiants de cette tranche d'âge 2010-2017 : + 146%.

### Asie-pacifique

- «*Croissant d'Or*»<sup>53</sup>

De 2002 à 2016, les Etats-Unis ont dépensé 8,6 mds.\$ dans la lutte antinarcotiques en Afghanistan. En 2017 ce pays produit environ 80% de l'opium mondial ; en 2016, 200 000 ha. y étaient plantés en pavot, qui ont permis de produire 4 800 t. d'opium. En Afghanistan (récolte de mai 2017, l'opium se vend environ \$US 160 le kilo ; l'héroïne locale, de 2 300 à 3 500 \$US le kilo. En Europe au pris de gros, la même héroïne se vend  $\pm$  40 000 \$US le kilo. L'Afghanistan fournit 90% de l'héroïne consommée au Canada. Le trafic des opiacés a fourni en 2016, environ \$US 150 m. aux divers groupes armés opérant dans le pays.

- «Triangle d'Or»<sup>54</sup>

«Yaba» est un mélange d'amphétamine et de caféine, dont la consommation explose dans le grand bassin du Mékong depuis 2007 environ. On le saisit régionalement par dizaines de millions de cachets. Selon sa «marque» (donc son dosage) un cachet de Yaba est vendu :

- «Pink Champa» :  $\pm$  4 US\$ le cachet
- «R7» :  $\pm$  10 US\$ le cachet
- «Controller» :  $\pm$  25 US\$ le cachet

Une partie importante de la production de Yaba est contrôlée par les milices armées tribales d'origine chinoise («Wa», etc.) des Etats Shan, Birmanie orientale, formant une grande part du Triangle d'Or.

### Iran<sup>55</sup>

(Population 80 m.) Selon la *Iran Drug Control Organisation*, il y avait en 2016, 2,8 m. d'usagers réguliers de stupéfiants dans le pays (1,3 m. en 2010). 67% des toxicomanes, opium ; 12%, cannabis ; 8%, amphétamines.

### Australie<sup>56</sup>

(*National Drug and Alcohol research center*, NDARC) chez les Australiens de 35-44 ans, les surdoses mortelles par opioïdes ont doublé de 2007 à 2017. Les médicaments opioïdes sont responsables de 70% de ces surdoses mortelles. A Melbourne en 2017, la dose d'héroïne peut être vendue Aus\$ 17, moins cher qu'un *pack* de six bouteilles de bière ou qu'un paquet de cigarettes... Cette même dose coûtait Aus\$ 50 en 2013.

### Europe (sauf France)

*Données générales*<sup>57</sup> (Office européen des drogues et de la toxicomanie, OEDT) ; statistiques : Union européenne + Norvège & Turquie, surdoses mortelles (SdM) connues pour l'année 2015, 8 441 (+ 6 sur 2014, 7 950) soit en moyenne, 20,3 SdM/1m. d'hab de ces pays. 46% de ces SdM affaiblissent la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Désormais en Europe, où les usagers «problématiques» d'opiacés sont environ 1,3 m., 80% des SdM proviennent d'opiacés/opioïdes, catégorie dans laquelle les produits de substitution (Méthadone, etc.) tuent désormais plus que l'héroïne.

Xavier Raufer & Stéphane Quéré

Grande-Bretagne<sup>58</sup>

(Home office+Office for national statistics+ Crime survey for England & Wales) - Les grandes lignes : en général, tous âges confondus, usage ± plat depuis 20 ans, période de nette baisse de 2007 à 2013.

8,5% des *adultes de 16 à 59 ans* ont déjà usé au moins une fois d'une drogue en 2016 (± 2,8 m. de gens) ; idem qu'en 2015 : 8,4%. C'est bien MOINS qu'en 2007 (10,1%).

Légères augmentations récemment chez les 16-24 ans :

- toute drogue une fois/an ou + en 2013 : ± 16,5% de la tranche d'âge, en 2017 : ± 19,2%.
- cannabis en 2013 : ± 13,5% de la tranche d'âge, en 2017 : ± 16,4%.
- cocaïne en 2013 : ± 3% de la tranche d'âge, en 2017 : ± 4,8%.

*Usagers chroniques* de stupéfiants (+ d'1 fois par mois) 16-59 ans : 2017, 2% du total des usagers ; 2015/2016, 3,3% du total.

*Jeunes de 16 à 24 ans* : 19,4% de la tranche d'âge ont usé de stupéfiants, soit 1,2 m. de jeunes (2007, 24,2%).

*Cannabis* - 16-59 ans : 2,2 m. d'usagers, 6,6% de la tranche d'âge (1996, 9,4% ; 2007, 8,2%).

*Cocaïne* (2017) 16-59 ans : ± 760 000 usagers (id. 2015/2016) ; 16-24 ans : 297 000.

*Ecstasy* - (2017) 16-59 ans : ± 439 000 usagers (2015, 492 000) ; 16-24 ans : 262 000 (2015, ± pareil).

France<sup>59</sup>

**Cannabis**

La France est le 1<sup>er</sup> pays consommateur d'Europe. 2016 : 18 à 64 ans, usage au moins une fois dans l'année : 4,1 m. de gens, 11% de la tranche d'âge (avec les 11-18 ans : 5 m. de gens. (Baromètre Santé Publique France 2016) 1 français adulte sur 10 a usé de cannabis dans l'année.

Cannabis au moins 10 fois par mois : 1,4 m. de 18-64 ans ; au quotidien : 700 000 18-64 ans. Cannabis 18-25 ans, au moins une fois dans l'année : 28% de la tranche d'âge.

(OFDT-Drogues, chiffres-clé) prix moyen 2017 d'un gramme de résine de cannabis : 7 € ; d'1 g. d' «herbe», 11 €. La teneur moyenne en THC de la résine de cannabis (23% en 2016) a triplé en 10 ans ; idem pour l'herbe (11%, 2016).

**Opiacés-opioïdes**

Surdoses mortelles en France en 2016 : 7 SdM pour 1m. d'hab. En France, les patients hospitalisés pour SdM aux médicaments opioïdes : + 161% de 2004 à 2014; en 2003, 1,3 SdM/1 m. d'hab. ; en 2014, 3,4 SdM/1 m. d'hab (+ 128%).

## Cocaïne

Cocaïne confisquée dans la rue : pure à 51% en 2016 ; à 27% en 2011.

- 18-64 ans : usage de la cocaïne une fois dans la vie minimum, 2,2 m. de gens, 5,6% de la tranche d'âge ; dont 450 000 (1,1% de la tranche d'âge) dans l'année de l'enquête (réalisée en 2015).
- 18-24 ans, prise de cocaïne dans l'année : 2,4% de la tranche d'âge (jeunes britanniques : + de 4%).

## Blanchiment de l'argent du narcotrafic aux Etats-Unis : le consternant échec<sup>60</sup>

Dès le début de la décennie 2010, le gouvernement des Etats-Unis doit admettre que la lutte contre le blanchiment d'argent, surtout de celui issu du trafic illicite de stupéfiants, est un échec absolu. En effet, chaque année, les seuls cartels de la drogue sortent des Etats-Unis de 20 à 40 mds\$. Or de mars 2009 à fin février 2011 (23 mois, période couverte par l'étude du GAO, équivalent US de la Cour des comptes françaises, voir note), les douanes US ont saisi 67 m.\$ en cash illicite, dont 97% à la frontière sud-ouest du pays ; soit  $\pm$  3 m.\$/mois. Admettons (chiffre le plus bas) que les cartels sortent des Etats-Unis 20 mds\$/an, soit 1,7 md\$/mois, le «taux de taxation» de cette somme (les 3 m.\$ saisis chaque mois) est de ...0,18%. Tout contribuable adorerait se voir fixer un tel taux pour ses propres impôts...

*Turquie* (douanes turques) : dans ce pays, le blanchiment du narcotrafic se fait surtout dans la construction, le tourisme, le football et le secteur aérien.

## Les (préoccupantes) évolutions criminelles au Mexique décembre 2017

**1. Sondage national sur la sécurité publique urbaine** (résultats publiés courant octobre 2017). *Source* : Institut national de la statistique et de la géographie (Inegi). «Perception de l'insécurité au Mexique pour 2017».

Cette perception de l'insécurité est AU PLUS HAUT au Mexique, depuis la création de ce sondage annuel, à l'automne 2013.

- 76% des sondés estiment que la ville où ils vivent est «dangereuse». Depuis l'automne 2016,  $\pm$  4%),
- $\pm$  73% des sondés estiment que la situation sera aussi mauvaise, voire pire, en 2018.

Parmi les PIRES réponses :

- NORD de l'agglomération de Mexico-City, «ma ville est dangereuse»,  $\pm$  95% des sondés,
- EST de l'agglomération de Mexico-City, «ma ville est dangereuse»,  $\pm$  93% des sondés.

Crimes et infractions le plus souvent vus/perçus par les sondés :

Xavier Raufer & Stéphane Quéré

- Vols et vols avec violences :  $\pm$  65% des sondés,
- Vandalisme :  $\pm$  51%,
- Vente ou usage public de stupéfiants :  $\pm$  41%,
- Présence/activités de bandes criminelles :  $\pm$  35%,
- Coups de feu entendus :  $\pm$  34%.

+ 27% sur 2016 (18 895 homicides pour les mêmes mois),  
+ 55% sur 2015 (15 480 homicides, les mêmes mois).

**3. La criminalité constatée** en général a augmenté de 13% en 2017, sur 2016.

**4. Kidnappings** en augmentation : durant les quatre ans et dix mois de la présidence de Enrique Pena Nieto, il y a eu  $\pm$  6 000 enlèvements,  $\pm$  1 280 de plus que durant le même laps de temps sous la présidence de Felipe Calderon.

**5. «Braquages» de trains** - du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2017, explosion du nombre d'attaques de trains de marchandises (1 032 trains attaqués), multiplication par SEPT sur les mêmes mois de 2016.

Dans certains Etats, on passe en 2017 d'une attaque de train par MOIS à une par JOUR. En septembre 2017, un gang a dévalisé un train de MILLE TONNES de céréales...

## 2. Les homicides volontaires dans le pays

MOIS D'OCTOBRE 2017 2 764 connus, au plus haut depuis 1997,  
Janvier-octobre 2017 : 23 968 homicides (66% par arme à feu),

## Notes

<sup>1</sup> CNN - 20/09/2017 «40 million slaves in the world, reports find» - *Le Point* - 2/08/2017 «Les chiffres affolants de l'esclavage en 2017». *La Tribune* - 1/06/2017 «Migrants : le trafic d'êtres humains rapporterait 35 milliards de dollars aux passeurs».

<sup>2</sup> *The Conversation* - 7/09/2017 «The world is facing a global sand crisis» - *Libération* - 11/08/2017 «En dépit des apparences, le sable est une ressource rare» - *La Tribune* - 10/08/2017 «Enquête sur la disparition du sable : qui sont les coupables ?

<sup>3</sup> *RT* - 31/08/2017 «Spanish retailer Ortega pushes aside Bill Gates to become world's richest person» - *The Week* - 10/08/2017 «Wealth inequality is even worse than income inequality» - *BFMTV* - 3/08/2017 «Les grands patrons britanniques gagnent 132 fois le salaire moyen» - *BBC World* - 31/07/2017 «How much of the world's wealth is hidden offshore ?» - *Daily Mail* - 27/07/2017 «The \$91 billion man: Jeff Bezos surpasses Bill Gates to become the richest person in the world» - *The Independent* - 15/07/2017 «Gap between rich and poor growing with under 35's worst hit, report reveals» - *Le Point* - 12/07/2017 «En un an, la fortune des milliardaires européens a grimpé de près de 20%» - *Le Monde* - 7/07/2017 «Depuis le début de la crise en 2007, 200 milliards d'euros d'amendes pour les banques» - *Bilan* - 5/07/2017 «Les 100 plus riches d'Europe» - *La Tribune* - 5/07/2017 «Les milliardaires européens voient leur fortune augmenter de 19%» - *AFP* - 4/07/2017 «Des fortunes espagnoles et françaises en tête du Top 100 des milliardaires européens» - *Le Parisien* - 28/06/2017 «Le classement des 500 plus grosse fortunes de France» - *France-Info* - 28/06/2017 «En vingt ans, le montant global des dix plus grandes fortunes françaises a été multiplié par douze» - *AFP-Le Point* - 27/06/2017 «Les milliardaires français se portent bien» - *Economie-Matin* - 27/06/2017 «Les grosses fortunes françaises ont gagné encore plus d'argent l'an dernier» - *The Economist* - 1/06/2017 «A new study shows how little tax the super-rich pay».

<sup>4</sup> Classement de 17 villes africaines... : *Ecofin*, octobre 2017.

<sup>5</sup> *Business Insider* - 29/09/2017 «FBI Report: murder, violent crime, increased significantly in 2016» - *Le Point* - 27/09/2017 «Etats-Unis : y a-t-il une épidémie de violence ?» - *The Economist* - 26/09/2017 «America's murder rate rise at an alarming pace in 2016 but last year may prove to be the peak» - *BBC News* - 25/09/2017 «US violent crimes and murders rose in 2016, FBI says» - *RT* - 25/09/2017 «Violent crime in the US rises again, murders up 8%, FBI» - *Le Monde+AfP* - 25/09/2017 «La criminalité violente augmente aux Etats-Unis sous l'effet de quelques métropoles».

<sup>6</sup> «Violent crimes» = agressions physiques graves, viols, homicides + *robberies*. la poussée de 2016 est la pire depuis 25 ans. Homicides, + de 80% sont commis avec des armes de poing ; les coupables et victimes sont d'usage, de jeunes Noirs. Il y avait eu en 2014 14 161 hom. ; en 2016, 17 247 morts, 3 086 de plus.

<sup>7</sup> *Libération* - 2/10/2017 «11 650 morts par armes à feu aux Etats-Unis en 2017»

<sup>8</sup> *The Trace* - 1/08/2017 «Homicide rates in America's major cities are on track to break records in 2017» - *RT* - 27/07/2017 «Baltimore reaches 200 homicides, on pace to break grim record» - *BBC News* - 5/07/2017 «Chicago holiday weekend shootings claim 101 victims» - *RT* - 5/07/2017 «Deadliest July 4 weekend in Chicago in years over 100 shot despite extra police».

<sup>9</sup> *CNN-The Conversation* - 26/06/2017 «Dirty money: 80% of cash carries cocaine - and more».

<sup>10</sup> *Vox* - 26/07/2017 «Liberals often blame mass incarceration on the war on drugs. That's not quite right»

<sup>11</sup> US Department of Justice - October 2016 «Criminal victimization 2015» National crime victimization survey, NCVS - Bureau of Justice Statistics.

<sup>12</sup> Statistics Canada - July 2017 «Police reported crime statistics, 2016».

<sup>13</sup> *AFP* - 2/09/2017 «Crime, violence dog Mexico as president addresses nation» - *Los Angeles Times* - 22/07/2017 «More people are dying in Mexico bloody drug war than ever before» - *Le Figaro+AfP* - 22/06/2017 «Nombre record de meurtres au Mexique en mai».

<sup>14</sup> *Instituto Igarapé* - été 2017 «Latin America can reduce homicide by 50% in ten years» - *Insight Crime* - 3/08/2017 «Latin America again ranks as world's least secure region: report» - *Insight Crime* - 6/06/2017 «Ten countries with highest child homicide rates, all in Lat Am - report» - *Insight Crime* - 16/01 2017 «Homicides round-up».

## Xavier Raufer & Stéphane Quéré

<sup>15</sup> «Global Impunity Index, 2017» - Center for studies on impunity and justice - University of the Americas, Puebla - 2017. Taux d'impunité du plus élevé au plus faible, donc du plus au moins grave. *Insight Crime* - 29/08/2017 «Latin America scores poorly in New global impunity index».

<sup>16</sup> *Voice of America* - 29/09/2017 «3 800 gang suspects charged in US-Central American six months roundup» - *Sputnik* - 20/09/2017 «MS13 : le gang le plus cruel du monde» - *Insight Crime* - 8/09/2017 «Costa Rica report blames organized crime for spike in homicides» - *Daily Mail* - 6/08/2017 «Barrio 18 - meet the terrifying gang with 50 000 foot soldiers and so unashamedly violent it rivals MS13» - *Insight Crime* - 20/06/2017 «Why Jamaica's homicide rate is up 20%».

<sup>17</sup> *Tripsavv* - 17/05/2017 «Caribbean murder rates - gauging the safety of Caribbean islands by violent crime statistics». (stats., de 2014 à 2016, selon disponibilité).

<sup>18</sup> *The Conversation* - 4/9/2017 «Caught between police and gangs, Rio de Janeiro residents are dying in the line of fire» - *Business Insider* - 2/09/2017 «Colombia's rebel army is handing over \$ 332 million in assets - here's what that's made of» - *Business Insider* - 29/08/2017 «Violence in Rio de Janeiro has gotten so bad a newspaper is covering it in the WAR section» - *BBC News* - 24/08/2017 «Is Rio de Janeiro a city at war ?» - *Insight Crime* - 21/08/2017 «Rising violence across Brazil hits North especially hard» - *Insight Crime* - 5/07/2017 «Argentina crime survey is another step toward transparency» - *The Conversation* - 15/06/2017 «Brazil's biggest problem isn't corruption - it's murder».

<sup>19</sup> *The Star, Australia* - 25/08/2017 «Australia says organised crime costing US\$ 28 mds. a year» - *The Conversation* - 21/06/2017 «Three charts on Australia declining homicide rates».

<sup>20</sup> *Middle-East Monitor* - 13/09/2017 «Baghdad: worse province in Iraq for human trafficking».

<sup>21</sup> *Middle-East Monitor* - 30/06/2017 «27% rise in crime rate in Israel».

<sup>22</sup> *APA-Azerbaïdjan* - 8/07/2017 «6 094 crimes recorded in Baku during sem.1 2017» - *APA-Azerbaïdjan* - 25/05/2017 «325 Georgian thieves in law live in post-soviet territory and EU countries, minister».

<sup>23</sup> *RTE (Irl.)* - 5/09/2017 «Europol report says gangs may be laundering billions of euros a year - *Libération* - 22/07/2017 «Contrefaçons : le problème, c'est qu'il n'y a pas de douane européenne» - *Le Figaro* - 20/07/2017 «Plus de 41 millions de produits contrefaçons saisis en Europe en 2016» - *EU Observer* - 18/07/2017 «Free movement of organised crime in Europe» - *City AM* - 8/06/2017 «20 EU Member States are establishing a new office to probe fraud cases affecting the EU budget».

<sup>24</sup> *The Local Deutschland* - 16/08/2017 «Italian mafia quadruples presence in Germany over less than a decade» - *Sputnik* - 15/08/2017 «German govt. registers quadrupling of Italian mafia numbers since 2008» - *New York Times* - 28/06/2017 «Germany encounters surge in crime by the far right»

<sup>25</sup> *La Dernière Heure* - 15/09/2017 «Eté 2017 à la côte belge : criminalité en recul de 3%» - *La Dernière Heure* - 14/07/2017 «Baisse de la criminalité dans les transports publics»

<sup>26</sup> *Daily Mail* - 14/09/2017 «Knife crime hits six-year high with 20 000 cases in 12 months, as police fear epidemic will blight major cities» - *Daily Mail* - 23/08/2017 «Attacks by moped marauders doubles: offences in London alone soar to 11 000 in a year» - *BBC News* - 28/07/2018 «The Moped and scooter crime wave that has swept London» - *RT* - «Is London in the grip of a knife crime epidemic ?» - *The Conversation* - 27/07/2017 «Is crime going up or down in England and Wales? What crime statistics actually tell us» - *New York Times* - 20/07/2017 «Crime in England and Wales is rising at fastest rate in a decade» - *BBC News* - 20/07/2017 «Largest crime rise in England and Wales for 10 years».

<sup>27</sup> Mais ajout aux morts de cette période, pour raisons juridico-administrative, les 96 morts d'une bousculade tragique à Hillsborough, voici 27 ans. Sans Hillsborough, la hausse réelle est de + 9%. La hausse des crimes violents tient aussi pour partie à l'amélioration des méthodes de collecte des faits criminels par la police.

<sup>28</sup> *Daily Mail* - 11/09/2017 «Fifty Albanian thugs are being arrested every week in Britain following a surge in drug-related gangs warfare».

<sup>29</sup> *Daily Telegraph* - 14/08/2017 «Farmyards are being turned into fortresses to ward off brazen thieves, amid crime surge in rural areas» - *BBC News* - 13/08/2017 «Countryside crime cost £ 39 m. in 2016, says insurers».

<sup>30</sup> *Business Insider UK* - 3/07/2017 «More than £ 150 billion was lost to fraud in 2016».

<sup>31</sup> *City AM* - 12/06/2017 «Inquiries to Britain as part of investigations into money laundering have more than doubled since 2012.

<sup>32</sup> *Daily Mail* - 5/07/2017 «Criminals out of jail on probation murder 76 people a year. Offenders were also charged with more than 100 rapes and 134 kidnaps over five years period».

<sup>33</sup> *Mail on Sunday* - 30/07/2017 «One in six investigations are dropped in just a day: figures show most thefts are written off in 24h while half the crimes are left unsolved» - *BBC News* - 18/07/2017 «More than two thirds of thefts are never solved».

<sup>34</sup> *Daily Mail* - 23/02/2013 «100 000 hardcore criminals have at least 15 convictions and the number is rising» - *The Independent* - 31/01/2013 «Reoffending rates increase» - *Daily Telegraph* - 25/01/2013 «Police battling 7 500 crime gangs that cost the country £ 100 M. a day»

<sup>35</sup> *CrimOrg.com* - 18/08/2017 «Statistiques sur les homicides aux Pays-Bas» - *NL Times* - 18/08/2017 «Numbers of murders in Netherlands continues decreasing trend» - *NL Times* - 8/06/2017 «Bullets fly through another Amsterdam coffee-shop».

<sup>36</sup> *Tribune de Genève* - 27/03/2017 «La criminalité est en baisse en Suisse» - <sup>37</sup> *Tribune de Genève* - 21/03/2016 «Et les villes les plus violentes de Suisse sont...».

<sup>38</sup> *Le Figaro* - 29/09/2017 «Vols de deux-roues, d'inquiétantes statistiques» - *Le Parisien* - 19/09/2017 «Vols de voitures : Ile-de-France, PACA et Rhône-Alpes en tête» - *InterStats conjoncture* N°23 - août 2017 «Analyse conjoncturelle des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie à la fin juillet 2017» - *Reuters* - 18/07/2017 «Monnaie, paiement, France - 800 m. d'euros de fraude aux moyens de paiement en 2016» - *Le Parisien* - 13/07/2017 «Enquête : les supermarchés contre les voleurs» - *Le Figaro* - 11/07/2017 «Faux billets : la France, pays le plus touché d'Europe» - *20 Minutes* - 11/07/2017 «Pourquoi il y a de moins en moins de faux billets en circulation».

<sup>39</sup> *L'Express* - 25/07/2017 «Des prisons pour mineurs bondées : on n'a jamais autant incarcéré».

<sup>40</sup> *DPA-The Local* - 26/09/2017 - Why are refugees disproportionately likely to be suspects in sexual assault cases?» - *AFP* - 16/09/2017 «Immigration : les Français plus inquiets que leurs voisins» - *Le Figaro* - 15/09/2017 «Les Français jugent sévèrement l'immigration» - *RT* - 12/09/2017 «Germany confirms stolen Syrian passports, as EU govt. bury head in sand over migrants & terrorism» - *RT* - 31/08/2017 «Youth gangs openly sell drugs, carry guns in Swedish no-go-zones, local shopkeeper to *RT*» - *BBC News* - 8/09/2017 - Bias against ethnic minorities need to be tackled in justice system» - *RT* - 22/07/2017 «German media failed to objectively report refugee crisis, sided with govt. agenda - study» - *Daily Mail* - 21/07/2017 «Overwhelmed German legal system on the verge of collapse because so many migrants are appealing against decisions to expel them from the country, judge warns» - *Daily Mail* - 17/07/2017 «Girl, 17, is sexually assaulted by three Afghan asylum seekers and Iraqi migrant is accused of sexual harassment as youth riot at German music festival» - *Reuters* - 13/07/2017 «Sweden is cracking down on undocumented immigrants, now» - *Libération* - 9/07/2017 «La Suède souffre-t-elle d'une épidémie de violences sexuelles ?» - *Daily Express* - 30/06/2017 «Dutch police release statistics on asylum seekers crime» - *Reuters* - 14/06/2017 «Les migrants envoient chez eux 400 milliards d'euros par an» - *Der Spiegel* - 9/06/2017 «Migrant crime in Germany, the lost sons of North Africa» - *Daily Caller News Foundation* - 24/04/2017 «Migrant crimes up 52% in Germany».

<sup>41</sup> *Le Figaro* - 23/08/2017 «Plus de 13 400 actes de terrorisme en 2016» - *The Telegraph* - 31/07/17 «How many people are killed by terrorist attacks in the UK ?» - *RT* - 12/07/2017 «Terrorist attacks in Western Europe dozen times deadlier in 2 years» - *Reuters* - 12/07/2017 «Number of fatal terrorist attacks in Western Europe increasing, data shows».

<sup>42</sup> *Le Figaro+ Afp* - 25/08/2017 «Pakistan : plus de 207 millions d'habitants» - *Daily Mirror* - 9/08/2017 «Wars of the world - The 22 conflicts around the globe that threaten to erupt in major military stand-off».

<sup>43</sup> *NBC News* - sept. 2017.

<sup>44</sup> *AFP* - 22/07/2017 «Le marché mondial des drogues prospère, constate l'ONU» - *AFP* - 22/07/2017 «The UN says the global market for illegal drugs is thriving» - *Adadolu* - 22/07/2017 «Quarter of a billion people worldwide use drugs : UN». *Sabah* - 1/07/2017 «Global drug trafficking hits \$1,8 billion» - *Le Monde* - 23/06/2017 «La consommation mondiale d'opioïdes explose».

<sup>45</sup> *International narcotics control board* - octobre 2017.

<sup>46</sup> *RT* - 30/10/2017 «2016 saw highest drug death toll in US history, AG Sessions says» - *New York Times International* - 28/10/2017 «On opioids, words but little action» - Global commission on drug policy - october 2017 «The opioid crisis in North America, position paper» - *Vox* - 20/09/2017 «America's opioid

## Xavier Raufer & Stéphane Quéré

epidemic is so bad it's causing average life expectancy to drop» - *El Paso Times* - 10/09/2017 « El Paso DEA leader leaving for Houston, talks of new drug cartel, meth menace» - *Washington Times* - 8/09/2017 «Marijuana use among young adults at highest rate in over 20 years» - *Vox* - 5/09/2017 «Traditional opioid painkillers weren't the cause» - *UPI* - 4/09/2017 «CDC: drug overdose deaths spiked 21% last year, 64k deaths» - *New York Times International* - 21/08/2017 «The real opioid emergency» - *Vox* - 10/08/2017 «The opioid epidemic, explained» - *BBC News* - 6/08/2017 «Opioid crisis: five ways to tackle the US drug epidemic» - *CNN* - 1/08/2017 «Opioid commission tells Trump to declare state of emergency» - *BBC News* - 1/08/2017 «Fentanyl deaths: warning as drug kills at least 60» - *BFMTV* - 25/07/2017 «Pénurie de main-d'œuvre, manque à gagner, la drogue ravage l'économie américain» - *BBC News* - 14/07/2017 «US opioid abuse linked to jobs market says Fed boss» - *RT* - 14/07/2017 «Opioid epidemic, not banking system, to blame for falling US labor participation, Fed chief Yellen» - *Business Insider* - 7/07/2017 «Synthetic opioids are increasingly flowing into the US through the dark web» - *RT* - 7/07/2017 «Opioid prescriptions decline, but problem persists, CDC say» - *NBC News* - 5/07/2017 «Twin plagues: meth rises in shadow of opioids» - *Newsweek* - 9/06/2017 «Heroin use continues to boom, costing the US \$mds. 51 a year» - *Le Monde* - 1/06/2017 «Etats-Unis : cinq laboratoires poursuivis pour avoir dissimulé les effets secondaires des antidouleurs».

<sup>47</sup> Soit pour environ 70% des Américains, trois fois plus qu'en 1999 ; total 4 fois plus élevé que la moyenne européenne.

<sup>48</sup> Un individu «accro» aux médicaments opioïdes court 40 fois plus de risques que la moyenne de devenir héroïnomane. Or quelque 97 millions d'Américains prennent plus ou moins souvent des analgésiques, sédatifs ou autres médicaments psychothérapeutiques.

<sup>49</sup> De 2000 à 2015, ces médocs-opioïdes ont tué  $\pm$  180 000 Américains.

<sup>50</sup> Comparaison pour la même période : SdM par héroïne : + 20,6% ; par opioïde-médicament : + 2,6%.

<sup>51</sup> *Washington Post*, octobre 2017.

<sup>52</sup> *Le Figaro+Afp* - 14/09/2017 «Canada : 8 morts par jour à cause des opioïdes».

<sup>53</sup> *Insight Crime* - 28/08/2017 «Bolivia Peru cocaine figures show Colombia driving andean boom» - *L'Express+Afp* - 15/07/2017 «La Colombie produit plus de cocaïne que jamais» - *Le Monde* - 15/07/2017 «Les plantations de coca continuent de proliférer en Colombie» - *AFP* - 15/07/2017 «The cocaine crop is simply booming in Colombia» - *BBC News* - 15/07/2017 «Colombia coca cultivation rises by 50% says UN» - *Insight Crime* - 30/06/2017 «Argentina's just issued drug use date in years confirms booming local market».

<sup>54</sup> *L'Express+Afp* - 8/08/2017 «Du pavot à l'héroïne, les Talibans afghans sur toute la ligne».

<sup>55</sup> *Le Figaro* - 9/08/2017 «Birmanie : 20 millions de comprimés de métamphétamine saisis» - *CNN-Asie* - 6/08/2017 «Yaba addiction : the dark side of Bangladesh increasing affluence».

<sup>56</sup> *The Independent* - 26/06/2017 «Number of drug addicts in Iran doubles in six years».

<sup>57</sup> *Daily Mail+AAP* - 20/07/2017 «Prescription drugs now worse than heroin: at least 70% of all opioid deaths coming from legal drugs» - *Daily Mail Australia* - 12/07/2017 «Melbourne's drug shame: dealers selling deadly heroin for Aus\$ 17... less than it costs to buy a six-pack of beer».

<sup>58</sup> *Le Monde* - 6/06/2017 «Drogues : la mortalité par surdose en hausse en Europe» - *AFP* - 6/06/2017 «En Europe, des drogues de plus en plus dangereuses et mortelles».

<sup>59</sup> *Russell-Weber* - 31/07/2017 «Official picture of drug use 2017 - usage trends mainly flat» - *Vice UK* - 27/07/2017 «We analyzed today's new drug use stats so you don't have to».

<sup>60</sup> *20 Minutes+Afp* - 12/08/2017 «Le nombre d'intoxications à la cocaïne a doublé l'an dernier» - *RT* - 11/08/2017 «Cocaine poisoning cases double in France, authority warns» - *Le Monde* - 23/06/2017 «La consommation de cannabis chez les 16-64 ans reste très élevée» - *France Info+Afp* - 23/06/2017 «Le cannabis reste la drogue la plus consommée en France» - *20 Minutes+Afp* - 23/06/2017 «Quelle est la drogue illicite préférée des Français ?» - *Le Monde* - 24/04/2017 «Opiacés : en France, des centaines de morts par an».

<sup>61</sup> GAO - US Gov accountability office - march 2011 «Moving illegal proceeds - opportunity exists for strengthening the Federal government efforts to stem cross-border currency smuggling».